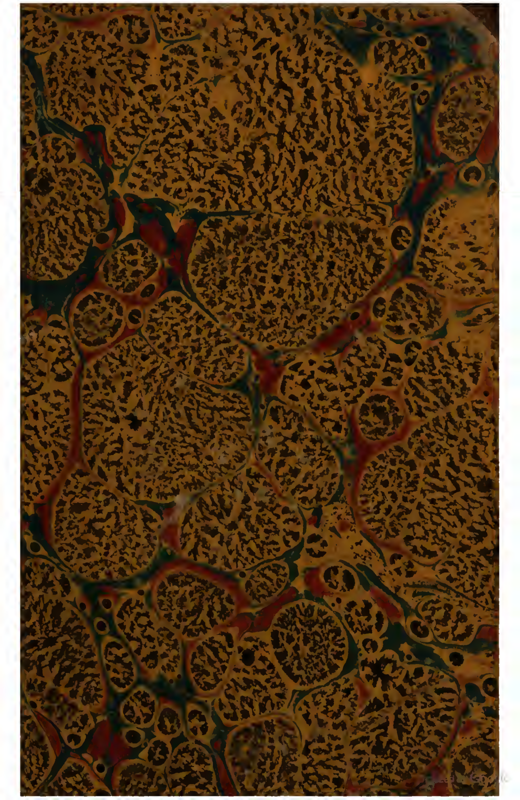


MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE DANGEAU.

TOME IV.

Il a paru chez les mêmes Libraires les ouvrages suivans :

OEuvres de Louis XIV, contenant ses Mémoires politiques et militaires, ses instructions pour le Dauphin, son fils; ses agenda, notes et lettres particulières; ses opuscules littéraires en vers et en prose, avec une collection de pièces intéressantes, inédites ou peu connues, et une notice sur sa personne et son règne, publiées par MM. Grouvelle et de Grimoard. 6 gros vol. in-8. avec portrait, et 22 planches représentant un échantillon, gravé trait pour trait, de l'écriture de Louis XIV, et de celle des principaux personnages du temps . . . . 36 fr.
— Papier vélin. . . . . 72 fr.

Cette collection des écrits originaux de Louis XIV a été imprimée, pour la plus grande partie, sur des manuscrits authentiques et inédits, dont les plus importans et les plus considérables avoient été remis en 1786, par le feu roi Louis XVI, à M. le général Grimoard. Ceux-ci ont été collationnés avec les minutes et fragmens autographes et autres qui existent à la Bibliothèque royale.

Les OEuvres de Louis XIV sont accompagnées de notices historiques, d'explications, de notes, de preuves choisies, classées et rédigées avec un soin digne du sujet.

OEuvres complètes de Louis de Saint-Simon, pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du duc d'Orléans, et de Louis XV, avec des notes, des explications et des additions. 13 vol. in-8. 1791, bon papier . . . . 39 fr.
— Le même ouvrage, sur papier commun . . . . 24 fr.

Mémoires et Lettres du maréchal de Tessé, contenant des anecdotes et des faits historiques inconnus sur partie des règnes de Louis XIV et de Louis XV, 2 vol. in-8. 1806 . . . . 9 fr.
— Sur papier vélin. . . . . 18 fr.

Mémoires de Henri de Campion, contenant des faits inconnus sur partie du règne de Louis XIII, et les onze premières années de celui de Louis XIV. 1 vol. in-8. 1807. . . . . 5 fr.

Fragmens de Lettres originales de madame Charlotte-Élisabeth de Bavière, veuve de *Monsieur*, frère unique de Louis XIV, écrites en 1715 à 1720. 2 vol. in-12. 1788. . . . . 5 fr.

Adieux du duc de Bourgogne et de M. de Fénelon, son précepteur, ou Dialogues sur les différentes sortes de gouvernemens. In-8. 1788 . . . . 3 fr. 60 c.

Lettres particulières du baron de Vioménil, sur les affaires de Pologne en 1771 et 1772; précédées d'une Notice historique, et de Souvenirs contenant des faits inconnus jusqu'ici sur le démembrement de la Pologne en 1772. 1 vol. in-8. . . . . . 4 fr.
— Le même ouvrage, sur papier vélin. . . . . 8 fr.

Les Français justifiés du reproche de légèreté; par J.-J. Lemoine. 1 vol. in-8. 1815. . . . . 4 fr.
— Le même ouvrage, sur papier vélin. . . . . 8 fr.

ABRÉGÉ DES MÉMOIRES

OU

JOURNAL

DU MARQUIS DE DANGEAU,

EXTRAIT DU MANUSCRIT ORIGINAL,

CONTENANT BEAUCOUP DE PARTICULARITÉS ET D'ANECDOTES SUR LOUIS XIV, SA COUR, etc.;

AVEC DES NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES,

ET UN ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉGENCE;

PAR MME DE GENLIS.

TOME QUATRIÈME.

1717 — 1720.

A PARIS,

Chez Treuttel et Würtz, Libraires, rue de Bourbon, n° 17,

ET MÊME MAISON DE COMMERCE,

A *Londres*, 30 Soho Square; et à *Strasbourg*, rue des Serruriers, n° 3.

1817.



MÉMOIRES
DE
DANGEAU.

ANNÉE 1717.

Dimanche, 31 janvier, à Paris.

Le 18, M. de Bonneval parut au Parlement sur la sellette, comme criminel, pour avoir déserté du service du Roi; et le Parlement ordonna que les lettres d'abolition et de rémission qui lui avoient été accordées au mois de septembre 1716, signées Louis, et de notre règne le second, et sur le repli, *par le Roi*, le duc d'Orléans, régent, présent, signées *Philippeaux*, avec griffe et paraphe, et à côté sur ledit repli, est écrit *visa*, signé *Voisin*. La

Cour ordonne que lesdites lettres de pardon, rémission et abolition seront registrées au greffe de la Cour, pour jouir, par ledit Claude-Alexandre de Bonneval, de l'effet et contenu en icelles, et être exécutées selon leur forme et teneur. Fait au Parlement le 18 janvier.

Mardi, 2 février, à Paris.

L'apoplexie de M. le chancelier Voisin fut si violente, qu'il mourut une heure après minuit.

Mercredi 3, à Paris.

On fit voir le Roi nu il y a deux jours, devant plusieurs médecins et chirurgiens : on en dressera un procès-verbal ; c'est une cérémonie que l'on a accoutumé de faire quand on est près de remettre les rois et les dauphins entre les mains des hommes, pour faire voir que la gouvernante les a remis en bon état.

Jeudi 4, à Paris.

Il y avoit autrefois de grandes cérémonies à la mort des chanceliers ; on prétendoit même que le dernier prince du saug devoit mener

le deuil; mais cela ne s'est point fait au cinq ou six derniers chanceliers.

Samedi 6, à Paris.

La déclaration pour les pensions est imprimée et publiée; on ne retranche rien sur les pensions qui ne passent pas six cents livres, ni les pensions sur les Invalides, ni sur celles qui sont attachées aux régiments; ce qui passe six cents livres jusqu'à mille écus est retranché d'un cinquième; depuis mille écus jusqu'à six mille livres, on retranche un quart; depuis deux mille écus jusqu'à dix mille livres, on retranche un tiers, et de celles de dix mille livres ou au-dessus, on en retranche deux cinquièmes.

Dimanche 7, à Paris.

M. le prince de Conti s'étoit plaint à M. le duc d'Orléans de quelques discours que le chevalier de Rohan lui avoit tenu à l'Opéra; l'ordre a été expédié de le mettre à la Bastille; mais on ne l'a point trouvé ce soir; ainsi on ne l'y mettra que demain.

Lundi 8, à Paris.

Le mémoire des princes du sang contre les princes légitimés commence à paroître; il est imprimé : il y a dedans quelques traits dont M. du Maine, personnellement, croit avoir sujet de se plaindre.

Le chevalier de Rohan fut mis à la Bastille; M. le prince de Conti a prié M. le duc d'Orléans qu'il n'y couchât qu'une nuit, et qu'on l'en fit sortir demain.

Il n'y eut point de bal à l'Opéra; et il n'y en aura point demain encore, parce qu'il y alloit si peu de monde qu'on ne retiroit pas les frais.

Mardi 9, à Paris.

M. le prince de Conti avoit hier prié M. le duc d'Orléans de faire sortir le chevalier de Rohan de la Bastille, et il en est sorti ce matin; mais ce chevalier, au bal, ce soir, dans la salle de la comédie, est entré dans la loge où étoit madame la princesse de Conti, qu'il n'a peut-être point reconnue, parce qu'elle étoit masquée; elle l'en a fait sortir en se démasquant : elle prétend avoir un nouveau sujet de se

plaindre ; et ainsi cette affaire-là n'est point encore terminée, d'autant plus que le chevalier de Rohan ne veut point aller chez M. le prince de Conti lui demander pardon de ce qui s'étoit passé à l'Opéra ces jours passés (1).

Samedi 13, à Paris.

On a ôté la lisière au Roi, et M. le maréchal de Villeroy commença à le servir à son dîner; madame de Ventadour s'absenta exprès pour lui laisser cette fonction-là, afin qu'il y soit moins embarrassé le jour qu'il entrera véritablement en fonction, qui sera lundi.

Il se passe quelque chose d'assez bizarre à Ivri, près Paris : le marquis de Bonneval, frère aîné de celui qui vient d'avoir son abolition au Parlement, a une maison dans ce village-là, qui est attaquée toutes les nuits; elle est percée de coups de fusil ; on a jeté même, dans les chambres, des feux pour brûler la maison, et il y a eu des lambris et des meubles brûlés entièrement ; on dit

(1) Il est odieux qu'une femme renouvelle une querelle entre deux hommes, et l'élévation du rang ne peut qu'aggraver un tel tort.

qu'ils sont quinze ou seize hommes armés : on a tiré de la maison quelques coups sur eux. Ils ont fait dire aux habitants du village qu'ils n'avoient rien à craindre, et qu'ils n'en vouloient qu'au seul marquis de Bonneval, qui est en Limousin dans ses terres.

Dimanche 14, à Paris.

On recommence à dire que M. le duc d'Orléans jugera l'affaire des Princes, et M. le Duc prétend qu'il le lui a promis.

On mande de Londres que le roi d'Angleterre a fait arrêter M. de Gillemberg, envoyé du roi de Suède, qu'il a fait enfoncer tous ses coffres et toutes ses cassettes, et s'est saisi de tous les papiers. On prétend que ce ministre vouloit exciter de nouveaux troubles dans ce pays-là en faveur du petit roi Jacques.

Lundi 15, à Paris.

Le Roi fut assez gai le matin en se levant ; mais quand M. le duc d'Orléans fut arrivé chez lui, et que madame de Ventadour lui dit qu'elle remettoit le précieux dépôt qui lui avoit été confié, et baisa la main au Roi en prenant congé de lui, il se jeta à son cou, et l'em-

brassa tendrement en fondant en larmes. Madame de Ventadour lui dit : « Mais, Sire, il faut écouter la raison. — Ah ! maman, lui dit-il, je ne connois plus de raison quand il faut m'éloigner et me séparer de vous ». M. le duc d'Orléans donna de grandes louanges à madame de Ventadour, la remercia de tous les soins qu'elle avoit pris du Roi ; et puis il remit le Roi entre les mains de M. le maréchal de Villeroy, son gouverneur. Le Roi ne voulut point dîner, et fut fort triste toute la journée.

On a fait à madame de Ventadour un présent magnifique de pierreries que le Roi avoit eues de la succession de monseigneur le Dauphin son grand-père, et on estime ce présent soixante mille écus.

Mardi 16, à Paris.

Le Roi est encore fort affligé de la séparation de madame de Ventadour ; elle est allée aujourd'hui à Saint-Cyr avec M. le cardinal de Rohan, voir madame de Maintenon.

M. le maréchal de Villeroy couchera presque toujours dans la chambre du Roi, où il y a deux fort beaux lits neufs et presque égaux.

Mercredi 17, à Paris.

Le Roi n'est pas encore consolé de l'absence de madame de Ventadour; elle vient le voir souvent, et il paroît toujours lui être fort attaché.

Lundi 22, à Paris.

Messieurs les Pairs présentèrent au Roi et à monseigneur le duc d'Orléans une requête contre les princes légitimés, l'évêque de Laon, l'évêque de Châlons, et six pairs laïques. Les ducs de La Force, de Noailles et de Chaulnes, la portèrent à M. le duc d'Orléans. Voici les conclusions qu'ils ont prises dans la requête :

« A ces causes, Sire, plaise à Votre Majesté, en révoquant et annulant l'édit du mois de juillet 1714 et la déclaration du 23 mai 1715, révoquer et annuler la déclaration du 5 mai 1694, en tout son contenu, ensemble l'édit du mois de mai 1711, en ce qu'il attribue à MM. les ducs du Maine et comte de Toulouse, et à leurs descendants mâles, le droit de représenter les anciens pairs aux sacres des rois, à l'exclusion des autres pairs de France, et qui leur permet de prêter serment au Parlement à l'âge de vingt ans.

Mardi 23, à Paris.

MM. les Princes du sang ont résolu que, si M. le duc d'Orléans ne veut pas juger leur affaire, ils attaqueront en justice réglée la légitimation des princes légitimés pour les faire déclarer fils de M. de Montespan.

Samedi, 6 mars, à Paris.

On n'a point trouvé Ravechet, syndic de la Sorbonne; on ne sait où il est. Il a emporté avec lui les registres, dont M. le duc d'Orléans vouloit faire arracher quelques délibérations qui n'en ont point été ôtées.

Dimanche 7, à Paris.

On fait beaucoup de perquisitions pour découvrir ce qu'est devenu l'abbé Ravechet, syndic de la Sorbonne; on croit qu'il est caché dans Paris.

Samedi 13, à Paris.

Madame de Maintenon, qui ne part point de Saint-Cyr, a été dangereusement malade d'une grosse fièvre continue avec des redou-

blements. On lui a donné du lait d'ânesse, qui est un remède qui faisoit trembler pour une personne de son âge : le lait lui a ôté la fièvre; mais elle est dans une extrême foiblesse et une grande maigreur, qui font tout craindre.

Dimanche 14, à Paris.

Le marquis d'Alincourt, petit-fils du maréchal de Villeroy, presse son grand-père de demander pour lui à M. le duc d'Orléans permission d'aller faire la campagne en Hongrie. Le marquis d'Alincourt n'a pas dix-sept ans. Le maréchal de Villeroy lui sait bon gré de l'envie qu'il a, mais il lui a dit : « Mon fils, » attendez que le duc de Villeroy, votre père, » soit arrivé ; il sera ici dans deux ou trois » jours; et s'il y consent, j'y consentirai aussi ».

Samedi 20, à Paris.

Le marquis d'Alincourt a permission de M. le duc d'Orléans d'aller en Hongrie; le duc de Villeroy, son père, et le Maréchal, son grand-père, l'approuvent. Le marquis d'Alincourt n'a que seize ans.

Jeudi-Saint 25, à Paris.

Durant le sermon de la Cène, M. le Grand-Prieur étoit assis dans le rang des Princes du sang, ayant un carreau devant lui comme eux. On prétend que jamais MM. de Vendôme n'ont pris une pareille place; on s'en est plaint à M. le duc d'Orléans, qui a promis d'y donner ordre.

Vendredi-Saint 26, à Paris.

Mademoiselle, qui est à Chelles, y prendra l'habit mardi; il n'y aura point de grandes cérémonies. M. le duc d'Orléans et madame la duchesse d'Orléans veulent que personne n'y aille. Elle ne fera sa profession qu'à vingt ans, et elle n'en aura que dix-neuf le 13 août.

Mardi 30, à Paris.

Madame la duchesse d'Orléans revint de Montmartre, où elle a demeuré huit jours. Mademoiselle, sa fille, prit l'habit à Chelles; cela s'est fait sans aucune cérémonie. M. le duc d'Orléans et madame la duchesse d'Orléans ont défendu à tout le monde d'y aller.

On dit que M. le duc d'Orléans lui donne dix mille francs de pension et quelque argent comptant.

Jeudi, 1er avril, à Paris.

On parle fort de retrancher les pensions qui sont sur l'Opéra, sans quoi on ne croit pas que ce spectacle puisse continuer; personne ne veut se charger de ce détail-là, et l'on voudroit bien que l'Opéra ne tombât pas; car dans une ville comme Paris il faut beaucoup de spectacles.

Samedi 3, à Paris.

Madame la duchesse d'Orléans alla à Chelles, où elle mena M. le duc de Chartres et mademoiselle de Valois; elle en revint fort édifiée de la fermeté et de la joie que témoigne Mademoiselle d'avoir pris l'habit.

Dimanche 4, à Paris.

Le Czar vient en France. On a fait partir Dulibois, gentilhomme ordinaire du Roi, pour l'aller recevoir à Dunkerque. Dulibois mène avec lui des carrosses, des chevaux et des officiers de la maison du Roi, pour lui faire trou-

ver ses commodités partout, et pour les voitures et pour sa subsistance. Il sera toujours défrayé pendant qu'il sera en France, et il compte y demeurer cent jours.

Samedi 10, à Paris.

Madame la Duchesse la mère étoit fort incommodée depuis quelque temps d'une perte de sang. Elle conte la manière dont elle a été guérie, qui est incroyable; mais madame la Duchesse est la femme du monde la plus vraie. Elle n'avoit point de foi à ce remède; mais elle s'est rendue aux prières de ses femmes. Ce remède est de prendre une chemise portée par un homme plus de vingt-quatre heures. Elle pria M. le Duc d'en porter une vingt-quatre heures; et deux heures après qu'elle eut mis cette chemise son sang s'arrêta.

Lundi 12, à Paris.

On prépare l'appartement de la Reine-mère, au Louvre, pour le Czar. Il y avoit plusieurs conseils qu'on avoit mis dans cet appartement et qu'on va tenir présentement chez les présidents de ces conseils. On croit que le Czar n'arrivera qu'à la fin du mois, et qu'on en-

verra un maréchal de France au-devant de lui. Il y a ordre dans toutes les places de la frontière de lui rendre les plus grands honneurs qu'on puisse rendre. On ne sait s'il voudra les recevoir; mais on obéira aux ordres qu'il donnera sur le cérémonial.

Dimanche 25, à Paris.

Le Roi passa presque toute l'après-dînée chez madame de Ventadour, où il fit collation. Il parut sur son balcon; et plus de dix mille personnes qui étoient dans le jardin s'en approchèrent et firent de grands cris de *vive le Roi!* en le voyant. Il prend grand plaisir à entendre ces cris de joie-là.

Mercredi 28, à Paris.

On avoit fait préparer l'appartement de la Reine-mère, au Louvre, pour le Czar; mais on croit qu'il ne voudra pas loger dans une maison royale; et en tout cas, on lui fait préparer l'hôtel de Lesdiguières: il choisira. On dit qu'il change souvent d'avis sur de petites choses, mais qu'il a beaucoup d'esprit dans les grandes.

Mardi, 4 mai, à Paris.

On a eu des nouvelles du Czar par les intendants. Le marquis de Nesle le joignit à Calais. Il doit coucher demain mercredi à Beauvais, pour venir jeudi dîner à Beaumont et le soir à Paris, où il ne veut arriver qu'à la nuit. Il ira descendre au Louvre dans l'appartement de la Reine-mère, qu'on lui a preparé et qu'on lui a meublé magnifiquement. Il n'a que douze ou quinze hommes considérables avec lui, et environ autant de domestiques.

Le maréchal de Tessé ira le recevoir à Beaumont, où il montera dans les carrosses de ce maréchal pour venir ici; mais comme le Czar change souvent d'avis sur les petites choses, il n'est pas sûr qu'il arrive encore demain.

Mercredi 5, à Paris.

Le Czar, qui devoit arriver demain, n'arrivera que vendredi. Il doit coucher le jeudi à Breteuil, et venir vendredi dîner à Beaumont, où le maréchal de Tessé l'attend.

Vendredi 7, à Paris.

Le Czar arriva le soir, à neuf heures, au Louvre, et on le mena dans l'appartement de la Reine-mère, qui étoit meublé et éclairé magnifiquement; mais il le trouva trop bien éclairé et trop bien meublé. On lui avoit préparé deux tables de vingt-cinq couverts chacune. Il ne voulut ni souper, ni coucher au Louvre, et on le mena à l'hôtel de Lesdiguières, que l'on avoit aussi fait préparer pour lui, en cas qu'il ne voulût pas être dans le Louvre: il trouva que l'appartement de l'hôtel étoit encore trop beau pour lui, et il fit tendre son lit de camp dans une garde-robe. Le maréchal de Tessé a un appartement à l'hôtel de Lesdiguières, pour ne point quitter le Czar. Le Czar étoit entré dans Paris dans un des carrosses du Maréchal; mais il n'y avoit point de François avec lui, pas même le Maréchal.

Samedi 8, à Paris.

M. le duc d'Orléans alla le matin à l'hôtel de Lesdiguières voir le Czar. Ils furent assez longtemps enfermés ensemble avec le prince Kou-

rakin, qui leur servoit d'interprète. Il y avoit dans la chambre deux fauteuils, un pour le Czar, et un pour M. le duc d'Orléans. Son Altesse royale trouve que le Czar a beaucoup d'esprit.

M. le duc d'Orléans a dit à M. le Duc qu'il alloit juger son affaire avec les princes légitimés; mais que pour cela il vouloit prendre les avis de beaucoup de gens, qu'il choisira dans les différents conseils. On compte qu'il y en a trente-deux nommés, outre les gens du Roi. Parmi ceux que Son Altesse royale a nommés à M. le Duc, il a déjà récusé l'archevêque de Tours et M. de Coetlogon. Les princes légitimés n'en récuseront aucun en particulier; mais ils ne reconnoîtront point ces juges-là, ni aucuns autres. Ils demandent toujours d'être jugés par les états du royaume, ou de ne l'être qu'à la majorité du Roi.

Dimanche 9.

Il y eut conseil de régence le matin. Il est réglé que le Roi ira demain à l'hôtel de Lesdiguières voir le Czar, et on est convenu de tout le cérémonial.

Quand le Roi sort présentement, et que

M. le duc du Maine est dans son carrosse, le maréchal de Villeroy ne se met plus dans le fond en tiers avec eux; il se met à la portière du côté du Roi. Il y a une autre difficulté pour ces carrosses; c'est de savoir quelle place y doit avoir le précepteur du Roi, et s'il l'aura de préférence au sous-gouverneur.

Lundi 10, à Paris.

Le Roi alla sur les quatre heures à l'hôtel de Lesdiguières voir le Czar. Les gardes entrèrent dans la cour l'épée à la main, comme à l'ordinaire. Le Czar le vint recevoir à la descente du carrosse, et le conduisit à l'appartement en haut, lui donnant toujours la droite. Ils trouvèrent deux fauteuils dans la chambre, et le Roi se mit dans celui qui étoit à droite. On avoit fait un petit discours au Roi, qu'il répéta à merveille. Le Czar parut charmé de voir le Roi, et l'embrassa tendrement. Il ne fut point embarrassé de ses embrassades : il fut très-joli durant cette visite, qui ne dura pas un quart d'heure, et plus joli encore dans la galerie, où on le fit promener pour le mieux faire voir au Czar. Le Czar ne pouvoit se lasser de l'embrasser, et tous les Moscovites de lui donner des

louanges. En descendant le degré, le Czar le tenant par la main, le maréchal de Villeroy ne voulut point que personne tînt le Roi; et le maréchal de Villeroy dit au Czar : « Nous le » laissons sous votre conduite ». Il conduisit le Roi jusqu'à son carrosse. Le prince Kourakin étoit l'interprète de tout ce qui se disoit (1).

Mardi 11, à Paris.

Les conseils ont congé pour trois semaines: M. le Duc avoit récusé quelques-uns des trente-deux commissaires qu'on vouloit nommer, et madame du Maine, de son côté, se plaignit hier, à M. le duc d'Orléans, de ce qu'il vouloit faire juger cette affaire par des gens qui ne savoient point assez les lois du royaume; on croit qu'il y aura des changements à la disposition qu'on avoit faite là-dessus.

Le Czar alla entre quatre et cinq heures aux Tuileries, voir le Roi; on lui rendit les

(1) Ce récit dément absolument la petite historiette contée par M. de Voltaire, dans laquelle il prétend que, pour éviter les disputes de préséance au moment où il falloit passer une porte, le Czar prit le Roi dans ses bras et passa en le portant.

mêmes honneurs qu'il avoit rendus hier au Roi, à l'hôtel de Lesdiguières. Le Czar paroît toujours charmé du Roi, et on est fort content du Czar aussi.

Le Czar étoit sorti dès les huit heures du matin, et avoit été voir la place Royale, la place des Victoires et là place de Vendôme.

Mercredi 12, à Paris.

Le Czar alla à l'Observatoire, aux Gobelins et au Jardin du Roi.

Jeudi 13, à Paris.

Le Czar prit médecine, et ne laissa pas de sortir pour aller chez différents ouvriers.

M. d'Armenonville est chargé de donner part aux Princes du sang et aux princes légitimés de l'arrêt par lequel il est ordonné qu'avant la fin du mois, ils feront remettre entre les mains des gens du Roi les mémoires et les requêtes qu'ils ont présentés, et qu'ils voudront présenter sur les affaires qu'ils ont ensemble.

Vendredi 14, à Paris.

Le Roi alla à Chaillot voir la reine d'Angleterre, qui y est revenue depuis quelques jours. M. de Fréjus étoit dans le carrosse du Roi, quoique les précepteurs des rois de France n'aient pas accoutumés d'entrer dans leurs carrosses. M. le duc d'Orléans, en accordant cette grâce à M. de Fréjus, lui dit: « Je ne vous l'accorde point comme précepteur du Roi, ni comme évêque, je vous l'accorde personnellement pour vous ». Cela fait une petite difficulté présentement entre les sous-gouverneurs et le précepteur, pour savoir qui doit avoir la place de préférence.

Le Czar alla à six heures du matin dans la grande galerie du Roi, voir les plans des places, qu'il examina fort long-temps; il visita beaucoup d'endroits dans le Louvre, et puis alla dans le jardin des Tuileries, dont on avait fait sortir tout le monde, et il s'amusa fort à voir travailler au pont-tournant qu'on fait pour passer dans les allées des Champs-Elysées; l'après-dînée, il alla au Palais-Royal voir Madame, et M. le duc d'Orléans le mena à l'Opéra, dans la grande loge; mais

il n'y demeura que jusqu'au quatrième acte, parce qu'il soupe de très-bonne heure, et qu'il est fort réglé dans ses repas. Le maréchal de Villars se trouva avec quelques lieutenants-généraux et quelques ingénieurs, pour répondre aux questions que le Czar pourroit faire sur les places; il est bien plus curieux d'examiner les places maritimes que les autres places.

Samedi 15, à Paris.

Hier, à l'Opéra, le Czar demanda à boire de la bière. M. le duc d'Orléans lui présenta le verre et la serviette; il fit quelques difficultés pour les prendre de sa main, mais il les prit à la fin.

Le Czar a été voir aujourd'hui, dans un carrosse de louage, quantité de curiosités chez les ouvriers de Paris. Il compte s'en aller vers le quinzième du mois prochain, parce qu'il dit qu'il a donné rendez-vous en ce temps-là à la Czarine, aux eaux de Spa.

Dimanche 16, jour de la Pentecôte, à Paris.

Le Czar alla aux Invalides: il voulut examiner et voir tout, jusqu'à goûter de leur

soupe et boire à leur santé, en les appelant camarades, et leur frappant sur l'épaule en signe d'amitié. Il fut très-content de la manière dont les officiers sont nourris et entretenus; il visita l'église, qu'il trouva superbe; il fut aussi charmé de la lingerie, de l'apothicairerie et de l'infirmerie; il tâta le pouls à un soldat agonisant, et il l'assura qu'il n'en mourroit pas; effectivement il n'est pas mort. La maréchale de Villars y étoit venue comme spectatrice; le Maréchal, son mari, en faisoit les honneurs au Czar. Il fit beaucoup d'honnêtetés à la Maréchale, quand il sut que c'étoit elle.

Lundi 17, à Paris.

Le Czar dîna de meilleure heure encore qu'à l'ordinaire, car il dîne toujours au plus tard à onze heures, et alla se promener à Meudon, où l'on envoya des chevaux de selle du Roi, afin qu'il pût monter à cheval, et voir les jardins haut et les jardins bas à son aise.

Le prince Ragotski y étoit, parce que le Czar l'avoit prié à dîner. Le maréchal de Tessé l'accompagne partout, et le Czar en paroît content au dernier point.

Mardi 18, à Paris.

Le Czar alla à huit heures du matin à Issy, chez le maréchal d'Estrées, qui le vint prendre dans son carrosse ; il y dîna, et y demeura fort long-temps. L'après-dînée, ce maréchal lui fit voir beaucoup de choses qui ont rapport à la marine, qui est la grande passion du Czar.

Mercredi 19, à Paris.

Madame la duchesse d'Orléans revint hier de Montmartre, où elle étoit depuis jeudi ; elle envoya hier, en arrivant, M. de Saint-Pierre, son premier écuyer, faire des compliments au Czar, qui fit répondre qu'il iroit la voir pour la remercier. Madame la duchesse de Berri y a envoyé aussi, et le Czar a fait la même réponse.

M. le duc d'Orléans alla souper à la Muette, et alla coucher à Saint-Cloud, où il attendra le Czar, qui y doit être demain à neuf heures. M. le duc d'Orléans n'a mené personne à Saint-Cloud, et a commandé seulement à cinq ou six de ses courtisans de s'y rendre demain matin. Le Czar ne doit mener que trois personnes avec lui.

Arouet a été mis à la Bastille: c'est un jeune poète accusé de faire des vers fort imprudents; il avoit déjà été exilé il y a quelques mois ; il paroît incorrigible (1).

Jeudi 20, à Paris.

Il n'est point vrai que le Czar eût été empoisonné dans son enfance ; le tic qu'il a ne vient point de là, il est naturel; sa première femme est encore vivante, mais elle est religieuse. Le prince Kourakin, qui est ici avec lui, a épousé la sœur de cette première femme-là.

Vendredi 21, à Paris.

Le Czar alla l'après-dînée au Luxembourg rendre visite à madame la duchesse de Berri, qui étoit venue le matin de la Muette pour le recevoir, et elle y retourna après avoir reçu sa visite, et le Czar demeura quelque temps au Luxembourg après qu'elle en fut partie, pour voir la maison et les jardins. Il compte partir d'ici le 16 du mois qui vient, et demande

(1) Le temps, en effet, ne devoit pas changer ce caractère.

qu'en ce temps-là on lui fasse trouver des bateaux à Charleville pour descendre la Meuse.

Samedi 22, à Paris.

Le Czar, dont la fièvre n'a point eu de suite, alla à Bercy voir la maison de M. Pajot d'Osambrai, qui est pleine de curiosités, et où le père Sébastien (1), carme, qui y a beaucoup de ses machines, lui fit voir beaucoup de choses qui l'amusèrent et qu'il admira. Le Czar doit aller lundi à Versailles, où M. le duc d'Antin lui fera les honneurs.

Dimanche 23, à Paris.

Le Czar alla à Saint-Cloud, M. le duc d'Orléans y donna à dîner, et le Czar, en revenant, passa au château de Madrid. Le Czar alla rendre visite à Madame, au Palais-Royal. M. le duc d'Orléans demeura à souper à la Muette avec madame de Berri.

On nomme six dames non titrées qui veulent avoir des dais dans leurs chambres, et des housses à leurs carrosses; je ne crois pourtant pas qu'elles le fassent; mais il paroît que l'aigreur augmente entre beaucoup de gens de

(1) Un religieux, le plus grand mécanicien de ce temps.

condition non titrés contre les Ducs, qui, dans les mémoires qu'ils ont donnés, portoient leurs prétentions bien au-dessus de la noblesse.

Lundi 24, à Paris.

Le Czar alla aux Tuileries de bonne heure et avant le lever du Roi; il entra chez le maréchal de Villeroy, où il vit les pierreries de la couronne, qu'il trouva plus belles et en plus grand nombre qu'il ne pensoit; il dit qu'il ne s'y connoît guère; il alla ensuite voir le Roi, qui de son côté le voulut venir voir chez M. le maréchal de Villeroy; ils se rencontrèrent en chemin dans un petit cabinet, où ils demeurèrent.

Le Czar témoigne toujours beaucoup de tendresse et d'attachement pour le Roi. Le Roi avoit un rouleau de papiers à la main, qu'il donna au Czar en disant : « Voilà la carte de » vos états que je vous donne ». Le Czar alla l'après-dînée à Versailles, où il demeurera quelques jours; il descendit aux grands degrés de marbre; il parut surpris de la galerie et de la chapelle; on lui a préparé l'appartement de madame la Dauphine, et il couchera dans la

communication que M. le duc de Bourgogne avoit fait faire de l'antichambre du Roi à cet appartement.

Le maréchal de Tessé, qui avoit suivi le Czar jusqu'à Versailles, le laissa entre les mains de M. le duc d'Antin, et revint ici le soir.

Mardi 25, à Paris.

Le Czar vit Versailles, Trianon et la ménagerie, et avant l'heure qu'il avoit donnée à M. d'Antin, il avoit déjà traversé les jardins à pied, et s'étoit embarqué sur le canal. On prétend que des gens de sa suite ont mené des demoiselles, qu'ils les ont même fait coucher dans l'appartement qu'occupoit madame de Maintenon : Blouin, capitaine de Versailles, et tous les gens du Roi qui ont vu cela en ont été fort scandalisés.

Mercredi 26, à Paris.

Le Czar fit demander l'après-dînée au maréchal de Tessé, qui est à Paris, qu'il vouloit voir la procession de demain, qu'il arriveroit à huit heures à l'hôtel de Lesdiguières, qu'il espéroit d'y trouver le Maréchal, qui le mèneroit où il faudroit le mener pour cela.

Le Czar alla à Marly et à la machine, où il fut long-temps.

Jeudi 27, à Paris.

Le Czar vit la procession de Notre-Dame.

On parloit dans le public d'assembler les états-généraux : on prétend même qu'il y a des gens considérables, et en qui M. le duc d'Orléans a le plus de confiance, qui le lui ont proposé; mais on trouve d'un autre côté qu'il peut y avoir des inconvénients à assembler les états-généraux; et de la manière dont M. le duc d'Orléans en parle, il y a apparence qu'il n'en a point d'envie.

Samedi 29, à Paris.

Par le calcul que l'on a fait de la dépense qu'on fait pour le Czar, on trouve que cela monte par jour entre cinq à six cents écus; et cependant le Czar a fort fait diminuer les tables qu'on lui servoit les premiers jours. Il avoit eu quelque tentation de faire venir ici la Czarine; mais il n'y songe plus présentement, et il ira d'ici la trouver à Aix-la-Chapelle ou à Spa. Elle y va prendre les eaux, et l'y attendra.

Dimanche 30, à Paris.

Le Czar partit le matin avec M. de Bellegarde, et alla dîner à Petit-Bourg. Il y avoit beaucoup de relais sur les chemins, et il arriva le soir à Fontainebleau.

Lundi 31, à Paris.

Le Czar ne se divertit point à courir le cerf à Fontainebleau ; il trouve cet exercice trop violent : il pensa même tomber de cheval, quoiqu'il soit bon homme de cheval. Il est très-content de la conversation de M. le comte de Toulouse ; mais il n'est pas charmé de Fontainebleau comme des autres maisons royales. Après la chasse, il retourna coucher à Petit-Bourg.

Mardi, 1er juin, à Paris.

Le Czar revint de Petit-Bourg à Paris en bateau, et il y eut beaucoup de vin bu dans le chemin par les gens de sa suite. Il voulut passer en bateau sous tous les ponts, et ne débarqua qu'au guichet du Louvre.

Le Czar, en descendant la rivière, s'arrêta à Choisy, et y vit madame la princesse de Conti.

Jeudi 3, à Paris.

Le Czar se plaît fort à Versailles, et il a voulu coucher à Trianon, où on lui fit apporter un lit. Il assure toujours qu'il repartira le 15 ou le 16.

Le Czar témoigne une grande envie de voir madame de Maintenon : quoiqu'elle craigne fort cette visite, il lui sera mal aisé de l'éviter.

Lundi 7, à Paris.

Le Czar, qui est à Versailles, veut demeurer quelques jours à Marly, et y coucher : pour cela, on lui a fait préparer les deux pavillons les plus proches du château. Il compte y coucher trois ou quatre nuits, et ne revenir que vendredi à Paris.

Mardi 8, à Paris.

On achète, pour le Roi, ce beau diamant dont on a tant entendu parler les années dernières. Le marché en est fait à deux millions, dont on payera l'intérêt au denier vingt; et on donne pour deux millions de pierreries de la couronne en gage pour le payement du fonds. Le Roi majeur pourra rompre le marché, s'il

veut; mais il n'y a point d'apparence qu'il le fasse; car c'est une chose unique et d'une beauté étonnante. Il n'est pas ici présentement; mais on le fait venir, et il y sera dans quinze jours. On assure qu'il pèse près de cinq cents grains.

Vendredi 11, à Paris.

Le Czar alla à Saint-Cyr. Il vit la maison; il entra dans la chambre de madame de Maintenon, qui étoit au lit, et il tira les rideaux pour la voir.

Dimanche 13, à Paris.

La fameuse madame Guion est morte à Blois. C'est une femme qui a beaucoup fait parler d'elle sur l'affaire des Quiétistes : mais les dernières années de sa vie elle demeuroit dans le silence, et l'évêque de Blois en étoit fort content. Elle étoit mère de la comtesse de Vaux, et elle a des garçons aussi, que l'on connoît moins.

Mardi 15, à Paris.

Le Roi a donné au Czar deux magnifiques tentures de tapisseries des Gobelins. On a voulu

aussi lui donner une épée de diamants; mais il n'a pas voulu la recevoir; et le Czar, de son côté, a distribué de l'argent aux domestiques du Roi qui l'ont servi. On compte que ce qu'il leur a donné monte à vingt mille écus. Il a donné au duc d'Antin, au maréchal de Tessé, au maréchal d'Estrées, son portrait enrichi de diamants, cinq médailles d'or et onze médailles d'argent, qui représentent les principales actions de sa vie.

Jeudi 17, à Paris.

Le Czar alla l'après-dînée à l'Observatoire, et puis chez le maréchal de Villars, où il soupa. Il viendra demain aux Tuileries prendre congé du Roi, sans cérémonie; et après demain le Roi ira à l'hôtel de Lesdiguières aussi. Il part toujours dimanche, et va coucher à Livry ce jour-là. Il va s'embarquer à Charleville.

M. le duc de Montbazon a la petite-vérole, on prétend même qu'il est en assez grand danger. Madame sa femme, qui la craint prodigieusement, n'a pas laissé de s'enfermer avec lui.

Vendredi 18, à Paris.

M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée de bonne heure à l'hôtel de Lesdiguières, dire adieu au Czar, et le Czar vint, sur les quatre heures après midi aux Tuileries, dire adieu au Roi, et tout se passa sans aucune cérémonie; le Czar témoignant toujours de plus en plus son attachement et sa tendresse pour le Roi.

Samedi 19, à Paris.

Le Roi alla à l'hôtel de Lesdiguières dire adieu au Czar, et il n'y eut point de cérémonie, comme il n'y en eut point aux Tuileries hier.

M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse allèrent au Parlement, et firent leurs protestations contre tout ce qui seroit réglé dans l'affaire qu'ils ont avec les Princes du sang; ils ont fort assuré M. le duc d'Orléans qu'ils n'avoient aucune part à tout ce qu'avoit fait la noblesse.

Le Czar étoit venu au Parlement, et après qu'il en fut sorti, le Parlement résolut de se rassembler lundi matin pour répondre à la

protestation des princes légitimés, et qu'en attendant ils enverront recevoir les ordres de M le duc d'Orléans là-dessus.

Dimanche 20, à Paris.

Le Czar partit de Paris, et alla coucher à Livry; il ne veut être accompagné par personne jusqu'à la frontière, et va droit à Spa, où il trouvera la Czarine. Il avoit promis ici à M. le duc d'Orléans, qu'il feroit sortir ses troupes du pays de Meckelbourg, le roi Georges ayant instamment prié M. le duc d'Orléans de presser fort le Czar sur cela. On apprend aussi par toutes les nouvelles qu'on a de Pologne que toutes les troupes russiennes qui sont en ce royaume n'en veulent point sortir. Ainsi le Czar a des troupes en différents pays, qui donnent beaucoup d'inquiétude dans les lieux où elles sont. Son fils est brouillé avec lui, et n'est pas dans ses états; et cependant le Czar voyage tranquillement, et dit qu'il n'a à craindre nulle révolution dans son pays. Il fait fortifier Pétersbourg, et il a même dit ici qu'il y fait faire trente-six bastions; ce sera la plus grande place du monde.

Lundi 21, à Paris.

M. le Duc et M. le prince de Conti allèrent au Parlement; ils demandèrent que la protestation de MM. les princes légitimés ne soit pas reçue : M. le prince de Conti lut un petit mémoire lui-même.

Vendredi 25, à Paris.

La plupart des femmes de MM. les gentilshommes prisonniers ont permission de les voir.

Jeudi, 1er juillet, à Paris.

On n'a pas encore publié le jugement qui a été rendu; mais l'on sait seulement les deux articles les plus considérables, qui est que l'édit de 1714, et la déclaration de 1715, ont été cassés; on laisse quelques honneurs aux princes légitimés; mais ces honneurs-là ne sont pas encore entièrement réglés.

Dimanche 18, à Paris.

L'Académie des sciences examine un secret qu'on prétend avoir trouvé, de rendre l'eau de

la mer aussi bonne à boire que l'eau de fontaine, et sans beaucoup de dépense.

Vendredi 30, à Paris.

La nuit, au Cours, il y eut une affaire entre madame la princesse de Rohan et M. de Pont, qui est attaché à madame la Duchesse. M. le duc d'Orléans, qui revenoit de la Meute, où il avoit soupé, arriva dans ce moment. La princesse de Rohan fit arrêter son carrosse, et se plaignit à lui. M. de Pont a fait quelques excuses à madame la princesse de Rohan, et l'affaire, je crois, en demeurera là.

Mardi, 3 Août, à Paris.

Il y a chez M. Blouin, à Versailles, un médecin qui prétend avoir cent ans passés, et qui n'en paroît pas cinquante; il prétend avoir un remède universel, et dit que c'est la pierre philosophale. Il se dit Rose-croix, et qu'il attend un de ses camarades qui a quatre cents ans passés; ces fables-là trouvent peu de créance, mais il y a des gens qui ne laissent pas de l'écouter. Cela finira apparemment par reconnoître que c'est un fripon.

Samedi 7, à Paris.

On a accordé deux grâces à MM. les Conseillers du grand-conseil, dont ils avoient joui autrefois : la première, est qu'ils feront souche de noblesse ; et la seconde, qu'ils ne payeront point de lods et ventes des terres et des maisons qui relèvent du Roi ; il y a déjà quelques jours que cette grâce leur est accordée.

Mercredi, 1er septembre, à Paris.

Mesdames les princesses du sang se plaignent de ce que les filles de madame la duchesse d'Orléans ont signé le contrat de mademoiselle de Beuvron avant elle, et elles doivent venir jeudi après dîner au Palais-Royal, où cette affaire-là se règlera.

Lundi 27, à Paris.

M. de Ventadour est mort.

Le Roi se mit à pleurer quand on lui dit la mort de M. de Ventadour, croyant que madame de Ventadour seroit fort affligée ; il ne savoit pas qu'il y a long-temps qu'il n'y avoit nul commerce entre M. et madame de Ventadour.

Mercredi 29, à Paris.

On avoit proposé à Mademoiselle, qui est à Chelles, de lui donner l'abbaye de Montmartre, après qu'elle auroit fait ses vœux ; mais elle répondit qu'avant que de songer à commander, il falloit qu'elle apprît à obéir (1).

Samedi, 30 octobre, à Paris.

Le maréchal de Villeroy a rendu un don que le feu Roi lui fait de cinquante mille francs par an, payés par la ville de Lyon. Le feu Roi d'abord le lui avoit accordé pour six ans, et au bout des six ans, le Roi conti-

(1) La piété de cette princesse étoit d'autant plus exemplaire, qu'elle avoit une beauté remarquable. Elle fut depuis abbesse de Chelles, et elle fit constamment le bonheur et l'édification de cette grande abbaye. Elle avoit appris à saigner et à panser les plaies, afin d'être doublement utile à ses religieuses, aux pensionnaires du couvent et aux pauvres des environs de Chelles. Sa charité étoit sans bornes, comme celle que prescrit l'Evangile. La mère de l'auteur de ces notes passa toute son enfance dans l'abbaye de Chelles ; et durant une grande maladie qu'elle y eut, elle fut saignée deux fois par cette illustre abbesse.

nua pour six autres années, et même, en 1712, il voulut qu'il les eût pour toujours ; mais le maréchal ne voulut les recevoir que pour six ans : ces six ans-là alloient finir à la fin de cette année, et M. le duc d'Orléans vouloit les lui continuer, et même les lui donner pour toujours, comme le feu Roi avoit voulu faire; mais le Maréchal a non-seulement refusé pour toujours, mais même il les refuse pour les six ans, disant à M. le duc d'Orléans qu'il est assez riche présentement pour pouvoir se passer de cette grâce-là, et que quand il les avoit demandées au feu Roi, il étoit mal dans ses affaires; mais que depuis il avoit eu beaucoup de bienfaits et de grandes successions, et qu'il n'étoit pas juste que, dans un temps comme celui-ci, où tant de gens souffroient, il abusât des bontés qu'on avoit pour lui.

Mardi, 23 novembre, à Paris.

M. Dacier, garde du cabinet des livres du Roi, ce qui lui donne un logement dans le Louvre, a obtenu un brevet de retenue de dix mille écus sur sa charge, pour sa femme, illustre par l'esprit et la science. Elle est fille du fameux Tannegui Lefèvre, qui étoit le plus savant homme de son temps.

Jeudi 30 décembre, à Paris.

On a arrêté ici un laquais de madame du Guesclin, chanoinesse, lequel avoit voulu tuer sa maîtresse d'un coup d'épée. Elle eut le courage de lui arrêter l'épée, et lui dit ensuite: « Malheureux! sauve-toi ». Il étoit de concert avec la femme de chambre, qui est prise. Madame du Guesclin est chanoinesse à Poueé.

FIN DE L'ANNÉE 1717.

ANNÉE 1718.

Jeudi, 13 janvier, à Paris.

Madame la Duchesse la mère veut avoir à l'Opéra la loge de la maréchale d'Estrées, et cela afflige fort la maréchale, qui la vouloit bien prêter à madame la Duchesse quand elle auroit voulu, mais qui voudroit bien ne pas la céder pour toujours, et madame la Duchesse en veut être tout-à-fait la maîtresse (1).

Dimanche 16, à Paris.

Il y avoit une dispute sur une loge à l'Opéra, que madame la Duchesse vouloit avoir, et que

(1) Si Louis XIV eût vécu, il n'auroit pas souffert cette injustice. Les princes manquent non-seulement d'équité, mais de dignité, quand ils abusent ainsi de leur supériorité, parce qu'ils s'exposent à trouver des résistances qui, sans ce despotisme, ne seroient même pas supposées possibles.

la maréchale d'Estrées ne vouloit pas céder pour toujours ; elle avoit voulu que M. le Régent en décidât, et il n'a pas jugé à propos d'en décider : le public, naturellement fort curieux des petites choses comme des grandes, en attendoit l'événement, et étoit venu en plus grand nombre à l'Opéra pour voir qui occuperoit la loge ; on a conseillé à la maréchale d'Estrées de ne pas se commettre avec madame la Duchesse, qui y est venue avec mademoiselle de Charolois sa fille.

Mercredi 19, à Paris.

Beaucoup de personnes de la famille de la maréchale d'Estrées ne vont plus chez madame la Duchesse; trois ou quatre de ses sœurs ou belles-sœurs y étoient tous les jours avant l'affaire de la loge.

Vendredi 28, à Paris.

M. de La Vrillière alla à sept heures du matin chez M. le Chancelier lui redemander les sceaux et lui conseiller, de la part de ce Prince, de s'en aller à sa terre de Frêne jusqu'à nouvel ordre. M. le Chancelier fut un peu surpris; il lui demanda s'il ne pouvoit pas

voir M. le duc d'Orléans, ou au moins lui écrire; M. de La Vrillière répondit que, pour le voir, cela ne se pouvoit pas demander présentement, mais que, pour écrire, il se chargeoit de lui porter la lettre. M. le Chancelier alla l'écrire, et la lut à M. de La Vrillière avant que de la lui donner, et lui dit: « Votre nom est » bien fatal aux chanceliers ». Le Chancelier alla porter cette nouvelle à sa femme, qui étoit en couches, et aima mieux qu'elle l'apprit par lui que par quelque autre qui auroit pu lui rendre la chose encore plus fâcheuse. Il paroît que l'un et l'autre ont reçu cette nouvelle avec beaucoup de fermeté. Le Chancelier partira demain matin pour s'en aller à Frêne. M. de La Vrillière porta les sceaux à M. le duc d'Orléans, qui les a donnés à M. d'Argenson. Le duc de Noailles, qui venoit de recevoir une lettre du Chancelier, qui lui mandoit que M. de La Vrillière lui avoit redemandé les sceaux, monta en carrosse, et s'en alla au Palais-Royal, et voyant les sceaux qui étoient sur la table de M. le duc d'Orléans, parce que M. d'Argenson n'étoit pas encore arrivé, demanda à M. le duc d'Orléans : Que veulent dire ces sceaux que je vois là ? M. le duc d'Orléans lui répondit : « Je les ai envoyés redemander au Chan-

» celier. — Et à qui les donnez-vous, Monsei-» gueur ? repartit le duc de Noailles. — Je les » donne, lui répondit-il, à M. d'Argenson ». Le duc de Noailles lui dit : « Monseigneur, je vois » bien que la cabale l'emporte ; et puisqu'on » attaque un aussi honnête homme que M. le » Chancelier, et mon meilleur ami, je vois » bien qu'on m'attaque aussi, et que je ne puis » mieux faire que de rendre ma commission » (qui est celle de président au conseil des » finances). Je vous la remets, Monseigneur ». M. le duc d'Orléans lui dit : « Ne demandez-» vous rien ? — Non, Monseigneur, répondit le » Duc ». Le Régent lui dit : « Je vous avois des-» tiné une place dans le conseil de régence ». M. le duc de Noailles lui dit : « J'en ferai peu » d'usage » ; et sortit, en voyant entrer M. d'Argenson, que l'on met aussi à la tête des finances.

Dimanche 30, à Paris.

M. le duc d'Orléans mena M. le duc de Chartres au conseil de régence, où il prit sa place. Il n'opinera point encore. MM. du conseil de régence ne savoient point que M. le duc de Chartres y dût venir. Il n'a pas encore quinze

ans. Il demeura pendant tout le conseil : il y viendra toujours. M. le duc d'Orléans le mènera demain au conseil de guerre.

Mercredi, 16 février, à Paris.

La thèse de M. l'abbé de Saint-Albin à la Sorbonne fait juger que M. le duc d'Orléans le reconnoîtra bientôt; car Madame alla à la Sorbonne, où jamais femme n'étoit entrée; elle eut un fauteuil sur une estrade, et le cardinal de Noailles alla au-devant d'elle avec la croix, et la descendit de son carrosse, et la reconduisit quand elle sortit de même jusqu'à son carrosse.

Jeudi 17, à Paris.

Madame, M. le duc d'Orléans, madame la duchesse d'Orléans, M. le duc de Chartres et mademoiselle de Valois, iront demain audevant de la cour de Lorraine, qui vient dîner à Bondi, et en revenant, mettront dans leurs carrosses M. et madame de Lorraine. Pour éviter quelques difficultés sur le cérémonial, M. de Lorraine prendra le nom de comte de Blammont. On lui a donné cent mille francs sur ce qui lui est dû par le traité, et on lui

donnera encore deux autres cent mille francs pendant qu'il sera à Paris.

Vendredi 18, à Paris.

La cour de Lorraine arriva ici sur les quatre heures. Madame, M. le Régent, madame la duchesse d'Orléans, M. le duc de Chartres et mademoiselle de Valois, qui étoient allés au-devant d'eux, les trouvèrent en-deçà de Bondi, et les firent monter dans leur carrosse; on fit mettre madame de Lorraine à côté de Madame, au fond du carrosse; M. le duc d'Orléans et M. le duc de Lorraine étoient aux portières, madame la duchesse d'Orléans, M. de Chartres et mademoiselle de Valois sur le devant. En arrivant ici, madame de Lorraine trouva dans sa chambre une commode pleine de très-belles étoffes, d'écharpes magnifiques, de rubans, et de tout ce qui peut servir à la parure des dames. C'est madame de Berri qui lui fait ce présent-là. Madame la duchesse d'Orléans donne aussi à madame de Lorraine beaucoup de belles dentelles.

Dimanche 20, à Paris.

Madame mena madame de Lorraine chez

le Roi, où elle le vit dîner. Quand Sa Majesté vit entrer madame de Lorraine, il se leva de table et la vint recevoir en l'embrassant, et se remit à table ensuite. M. et madame de Lorraine dînèrent chez Madame; et après dîner, Madame mena madame de Lorraine aux Carmelites. Madame la duchesse de Berri y alla aussi de son côté.

Mardi, 1er mars, à Paris.

Les ambassadeurs avoient été conviés à la fête de madame de Berri; mais ils n'y allèrent point, à cause de quelques difficultés du cérémonial.

M. de Magni, introducteur des ambassadeurs, qui s'étoit mis au souper des courtisans, chez madame de Berri, sans être prié, reçut, après souper, une grande réprimande de M. de Saumeri, premier maître d'hôtel, qui la lui fit de la part de madame la duchesse de Berri. M. de Magni reçut mal la réprimande, et il répondit à M. de Saumeri si durement, que M. de Saumeri le prit à la cravate pour le mener à madame la duchesse de Berri. M. de Magni s'échappa et sortit du Luxembourg. Madame la duchesse de Berri est fort en colère

contre lui, et surtout de la manière dont il a parlé (1).

Vendredi 4, à Paris.

M. de Magni a été mis à la Bastille. Madame la duchesse de Berri en parla à Madame avant que de demander à M. le duc d'Orléans qu'il fût puni, parce que Madame a beaucoup d'amitié et de considération pour M. Foucaut, qui est à la tête de ses affaires, et qui est père de M. de Magni.

Samedi 12, à Paris.

M. de Magni est sorti de la Bastille, à la prière de madame la duchesse de Berri.

Lundi 14, à Paris.

Madame et M. le duc d'Orléans ont fait un très-agréable et magnifique présent à madame de Lorraine.

---

(1) On n'eût pas fait de telles impertinences sous le règne de Louis XIV; ce grand roi savoit faire respecter les princes de son sang, et ces princes savoient se respecter eux-mêmes.

Mercredi 30, à Paris.

M. Poirier, premier médecin du Roi, mourut le matin presque subitement. La charge vaut près de quarante mille livres de rente. Il y a bien des médecins qui sollicitent. M. le duc d'Orléans a déclaré qu'il ne s'en mêleroit point; il laisse à M. le duc du Maine et au maréchal de Villeroy le soin de remplir cette place par celui qu'ils en croiront le plus digne. Le maréchal de Villeroy étoit allé à Villeroy, et n'en est revenu que ce soir; ainsi l'affaire ne sera décidée que demain.

Samedi, 2 avril, à Paris.

Il y eut un assez grand désordre auprès de la place des Victoires, pour un cocher qu'on avoit mis au carcan; beaucoup de gens de livrée de ce quartier-là s'ameutèrent, jetèrent des pierres aux archers et dans la maison du maître de ce cocher, dont même ils enfoncèrent la porte, firent un grand dégât dans les appartements, et brûlèrent un carrosse qu'ils tirèrent dans la rue; les archers tirèrent et tuèrent deux ou trois de ces malheureux, en blessèrent et en prirent trois ou quatre.

Jeudi 14, à Paris.

Le Roi assista à toutes les dévotions de la journée.

A la grand'messe, il y eut une dispute entre le cardinal de Polignac et l'évêque de Metz, à qui présenteroit l'Evangile au Roi. On croit que cela sera jugé en faveur de M. de Metz, comme premier aumônier et évêque; mais comme M. le duc d'Orléans n'étoit point à la messe pour décider cette affaire, le Roi voulut qu'on ne lui présentât pas l'Evangile ce jour-là, pour empêcher la dispute dans l'église.

Samedi 16, à Paris.

On a jugé la dispute qu'il y avoit entre M. le cardinal de Polignac et l'évêque de Metz en faveur de l'évêque.

Lundi 18, à Paris

Le Roi se promena le matin dans son petit chariot et dans la grande allée des Tuileries; il trouva des dames à qui il fit beaucoup d'honnêtetés.

Mardi 19, à Paris.

Le Roi fit la revue des régiments des Gardes-françoises et suisses dans la grande allée des Tuileries, et il y fut toujours debout malgré la pluie.

Vendredi 22, à Paris.

Le Roi alla l'après-dînée à la volerie, où il y avoit plus de deux mille carrosses, tant on désire de voir le Roi, dont la santé se fortifie tous les jours, et qui devient encore plus aimable.

Lundi 25, à Paris.

Les spectacles recommencèrent, et on rejoue l'opéra d'*Amadis*; Madame y alla. Madame la duchesse de Berri vint de la Meute à l'Opéra, et voyant madame de Clermont dans la loge de M. le comte de Toulouse, qui est vis-à-vis de la sienne, elle lui envoya M. de Brassac, qui est exempt de ses gardes, pour lui dire qu'elle souhaitoit qu'elle ne se trouvât jamais dans les lieux où elle seroit. Madame de Clermont sortit de la loge et de l'Opéra; et madame

d'Estampes la jeune, qui y étoit aussi, en sortit avec elle.

On a imprimé un livre de M. l'abbé de Saint-Pierre, qu'il appelle *la Polycynodie;* ce livre fait du bruit : on y a trouvé beaucoup de choses offensantes pour la mémoire du feu Roi.

Mercredi 27, à Paris.

Le feu prit au Petit-Pont, par un bateau de foin embrasé qui s'accrocha à un arche du pont ; toutes les maisons qui étoient sur ce pont ont été brûlées, et le feu n'est pas encore éteint; on y a fait marcher un détachement des Gardes-françoises et suisses, et l'on craignoit que le feu ne passât jusqu'à l'Hôtel-Dieu, dont il étoit fort proche. M. le cardinal de Noailles et le Duc, son neveu, passèrent une partie de la nuit à l'Hôtel-Dieu, pour en faire transporter les malades qui étoient dans une salle plus exposée aux dangers du feu.

Jeudi 28, à Paris.

Le feu dure encore, mais il n'y a plus à craindre qu'il s'étende plus loin ; les soldats des régiments des gardes y ont très-bien servi,

et il y en a eu quelques-uns de blessés. Le Roi a témoigné beaucoup d'inquiétude sur ce feu; on lui en a su très-bon gré, et tout le monde l'en a fort loué.

Il y a une grande rumeur contre le livre de l'abbé de Saint-Pierre; il a été résolu que l'Académie s'assembleroit jeudi, et on avertira les académiciens de s'y trouver pour voir quelle résolution on prendra sur cette affaire.

Vendredi 29, à Paris.

Le feu dure encore un peu, et il y a eu plus de trente maisons brûlées ou abattus. Le duc de Guiche y étoit à la tête des Gardes-françoises, qui ont très-bien travaillé. Le duc de Chaulnes y mena les chevau-légers qui sont de quartier, et qui gardent fort bien les effets que les marchands dont les maisons brûloient, tiroient de chez eux, et qu'ils ont transportés ensuite. Les chevau-légers étoient à cheval, les Cordeliers et les Capucins y ont travaillé avec beaucoup de zèle; il y en a même quelques-uns qui y ont péri. Le maréchal de Villars y passa la nuit à cheval, et y avoit fait venir quelques petites pièces de canon en cas qu'il fallût s'en servir pour abattre quelques maisons. Le car-

dinal de Noailles et son neveu, donnèrent de bons ordres, et surtout pour sauver l'Hôtel-Dieu, où il y eut fort peu de dommage. Le Prevôt des marchands et tous les officiers de la Ville y ont été très-utiles; mais on n'est pas content de celui qui a soin des pompes, qui n'ont pas été d'un si grand secours qu'elles le devoient. Le curé de Saint-Sulpice s'y est fort distingué, en répandant de l'argent aux ouvriers, et par les bons ordres qu'il y a donnés; il a même exposé sa personne, et y a passé des nuits.

Le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, qui étoit à la campagne, y vint dès qu'il fut averti du feu, et y passa la nuit.

Samedi 30, à Paris.

Les trois officiers de l'Académie, qui sont l'abbé de Dangeau, directeur, M. l'évêque de Fréjus, chancelier, et Dacier secrétaire perpétuel, parlèrent hier à M. le duc d'Orléans, de la part de l'Académie, au sujet du livre de l'abbé de Saint-Pierre. Le maréchal d'Estrées et le premier Président qui étoit au Palais-Royal, et qui sont de l'Académie, se joignirent à eux. M. le duc d'Orléans leur dit, qu'il avoit fait

mettre le libraire en prison, et supprimer les exemplaires qui en restoient; mais il y en a déjà beaucoup de répandus dans le public; on attend toujours à voir quelle résolution l'Académie prendra jeudi sur cette affaire.

Jeudi, 5 mai, à Paris.

L'abbé de Saint-Pierre fut dépossédé à l'Académie, d'un consentement général, pour avoir fait un livre qu'il appelle *la Polycynodie*, injurieux à la mémoire du feu Roi (1).

Samedi 7, à Paris.

On apprit ce matin, chez le Roi, que la reine d'Angleterre étoit morte à Saint-Germain. Elle est morte comme une sainte, et comme

(1) Les philosophes modernes ont beaucoup déclamé contre cette *dépossession*, qui ne fut qu'un acte de justice. Ce mauvais ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre fut à la fois une insolence et une lâcheté; car l'auteur croyoit plaire au gouvernement actuel en déprisant celui du feu roi. M. le Régent fit une action digne de lui en montrant dans cette affaire une généreuse sévérité, et l'Académie fit son devoir en bannissant de son sein l'homme qui outrageoit la mémoire de ce grand roi leur bienfaiteur.

elle a toujours vécu. C'est une furieuse désolation à Saint-Germain, où elle nourrissoit une infinité de pauvres anglois. Le Roi lui donnoit 200,000 écus par an; il lui étoit dû six ou sept mois, qu'on va faire payer, pour acquitter les dettes qu'elle avoit faites pour exister.

Vendredi 13, à Paris.

M. le cardinal de Noailles travailla longtemps avec M. le duc d'Orléans, comme il fait tous les vendredis. Ce prélat a fait un fort beau mandement sur l'incendie arrivé il y a huit jours. Toutes les paroisses de Paris font faire des quêtes, et on a nommé par paroisse plusieurs dames considérables. On croit même que ces quêtes produiront une somme assez forte pour réparer une partie du dommage qu'a fait le feu. Le Roi, les Magistrats et la Ville songent aux moyens de rétablir le Petit-Pont qui a été brûlé.

Samedi 14, à Paris.

Il y eut hier un petit combat dans la forêt de Saint-Germain : trente faux-sauniers y étoient entrés avec plusieurs chevaux chargés de sel;

on avoit été averti de leur marche, et on y avoit envoyé des archers, et commandés soixante-dix soldats suisses, qui ont leurs quartiers aux environs de Saint-Germain. Les archers, qui étoient arrivés les premiers, allèrent les attaquer; mais ils n'auroient pas été les plus forts, si les Suisses ne fussent arrivés. Le combat dura assez long-temps; les faux-sauniers se défendirent fort bien, tuèrent quelques archers, et blessèrent quelques Suisses; mais enfin, ils furent forcés dans un espèce de retranchement qu'ils avoient fait avec des branches d'arbres. Il y eut sept ou huit de ces malheureux de tués, et on en a pris dix ou douze, et la plupart de leurs chevaux, qu'on a donnés à vendre aux archers et aux Suisses.

Mardi 24, à Paris.

Le Roi a fait ces jours passés plusieurs chevaliers de Saint-Louis à différentes reprises. Il fait ces petites cérémonies-là de très-bonne grâce, et prend plaisir à les faire.

Dimanche 29, à Paris.

Le Roi alla se promener dans le jardin des

Tuileries ; il salue toutes les dames en passant, et s'arrête même à quelques-unes des plus considérables. Il devient toujours plus aimable, et gagne tous les cœurs.

Vendredi, 3 juin, à Paris.

Madame la duchesse de Berri a dit à M. le duc d'Orléans qu'elle vouloit se raccommoder avec mesdames de Clermont et de Beauveau, et qu'elle ne vouloit point avoir de haine dans le cœur contre personne.

Samedi 4, à Paris.

Madame la duchesse de Saint-Simon, par l'ordre qu'elle en avoit reçu de madame la duchesse de Berri, mena madame de Beauveau aux Carmelites, où madame la duchesse de Berri la fit entrer et la reçut très-bien ; M. de Beauveau et M. de Clermont y vinrent aussi ; madame la duchesse de Berri les fit entrer et les reçut aussi très-bien. Ils n'y demeurèrent pas long-temps, car les hommes n'entrent pas d'ordinaire aux Carmelites ; mais elle y retint après eux madame de Beauveau, à qui elle a rendu de bon cœur l'honneur

de ses bonnes grâces. Madame de Clermont n'y vint point, parce qu'elle est à la Rivière avec M. le comte de Toulouse, mais elle en va revenir, et elle aura l'honneur de la voir incessamment.

Lundi 6, à Paris.

Madame la duchesse de Berri reçut fort bien madame de Clermont, qui alla lui faire sa cour sur les six heures. Cette princesse alla se promener au Cours et au Tuileries avec sept de ses dames, toutes vêtues de la même étoffe et des mêmes écharpes; ce sont des habits que madame la duchesse de Berri leur a donnés.

Dimanche 26, à Paris.

Les six Corps des marchands sont venus trouver M. le duc d'Orléans, et lui ont dit qu'ils ne se plaignoient point du tout du changement fait aux monnoies, et qu'ils prieroient seulement son Altesse Royale que, quand on diminueroit le prix des espèces, cela se fît peu à peu.

Vendredi, 1er juillet, à Paris.

M. le duc d'Orléans régla que les officiers inférieurs des chevau-légers salueroient le duc de Chaulnes leur capitaine-lieutenant; la brigade monta à cheval, parce que c'est leur coutume le 1er jour des mois. M. de Nouville-Briset salua le duc de Chaulnes; mais Imecourt, sous-lieutenant de cette compagnie, ne s'y trouva pas, quoique M. le duc d'Orléans lui en eût parlé le matin, et lui eût dit qu'il vouloit que tous les officiers saluassent M. le duc de Chaulnes, comme tous les officiers des gendarmes saluent le prince de Rohan leur capitaine-lieutenant.

Samedi 2, à Paris.

Le Parlement alla chez le Roi, reçut la réponse aux remontrances qu'il avoit faites. M. le Garde-des-sceaux la lut, et a fort bien soutenu les droits du Roi et l'honneur de sa charge. M. le duc d'Orléans, tous les princes y étoient, et une infinité d'autres gens. Le Roi veut que son édit sur les monnoies demeure tout entier, sans aucun changement; et on leur expliqua fort nettement l'autorité du Roi, et quel étoit

le pouvoir qu'il avoit donné au Parlement, qu'on ne veut pas qui sorte de ses bornes.

Mercredi 6, à Paris.

Le maréchal d'Uxelles n'a point voulu signer jusqu'ici un traité qu'on fait avec l'Angleterre pour empêcher la guerre en Italie. S'il persiste à ne le vouloir point signer, on le fera signer par M. de Chiverne, qui est du conseil des affaires étrangères : mais M. le duc d'Orléans espère que ce maréchal le signera dans quelques jours; ce qui sera de meilleure grâce pour le traité, le maréchal d'Uxelles étant à la tête des affaires étrangères.

Le prince de Carignan est arrivé ici. Il est parti de Piémont à l'insu du roi de Sicile, avec qui il est assez brouillé. Les ministres de ce roi ne le verront point; et s'il voit M. le duc d'Orléans, ce sera *incognito*.

Mardi 12, à Paris.

Les gens du Roi vinrent au Palais-Royal, le matin, demander qu'on permît au Parlement de faire des remontrances au Roi. Sur la réponse qu'a faite M. le Garde-des-sceaux à leurs

premières remontrances, on croit que ces remontrances ne seront que par écrit, et que le premier Président les laissera sur la table du Roi. On leur a permis de venir pour cela lundi, après dîner, chez le Roi.

Mercredi 13, à Paris.

On a envoyé les compagnies des gendarmes des chevau-légers et des mousquetaires jusqu'à l'année qui vient, et on n'a retenu que le quartier. Tous les officiers des chevau-légers saluèrent M. de Chaulnes : mais ce duc a encore une autre affaire pour cette compagnie; car on veut qu'il salue les Princesses du sang. M. de Rohan, qui commande la compagnie des gendarmes, et lui, prétendent qu'il n'y a que les officiers subalternes qui les doivent saluer.

Samedi 16, à Paris.

M. le duc d'Orléans envoya chercher les gens du Roi, pour leur dire que le Parlement ne pouvoit pas faire ses remontrances au Roi lundi; on les a remis à mardi en huit jours; et jeudi, à dix heures du matin, on répondra aux remontrances de la Chambre des Comptes,

et ensuite aux remontrances de la Cour des Aides.

Mercredi 20, à Paris.

Le comte de Provana étoit à une heure chez M. le duc d'Orléans, attendant que ce prince sortît de son cabinet pour voir les courtisans; et pendant qu'il étoit là, on vint l'avertir qu'on le demandoit, et qu'on avoit des lettres à lui donner. Ces lettres étoient du roi de Sicile, son maître. Il rentra dans le cabinet de M. le duc d'Orléans, où étoient les courtisans, et fit dire à M. le duc d'Orléans qu'il avoit une affaire d'importance à lui communiquer. Il lui donna une lettre que le Roi son maître écrit au Régent, dans laquelle il lui apprend que les Espagnols sont entrés par force dans la ville de Palerme, que les habitans ont crié *vive le roi Philippe!* qu'ils ont chassé de la ville la garnison du roi de Sicile, et qu'ils vont encore attaquer le château et d'autres places dans ce royaume. Dès que M. de Provana fut sorti, M. le Régent montra cette lettre à quelques courtisans qui l'attendoient. Cette nouvelle surprit M. le duc d'Orléans et tout le monde, et fait faire beaucoup de raisonnements.

Jeudi 21, à Paris.

Le Roi a bien voulu écouter les remontrances de sa Cour des Aides, quoique faites sur un édit qui n'a aucun rapport à la juridiction dont Sa Majesté l'a rendue dépositaire.

Vendredi 22, à Paris.

Il y a quelques jours que M. de Machault, étant averti qu'on joue au pharaon chez madame de Pean, y envoya des archers pour prendre le nom de tous ceux qui y jouoient, et leur faire payer ce à quoi ils sont condamnés par l'édit. M. de Marolles, capitaine de cavalerie, qui y tailloit ce jour-là, voulut sortir de la maison, un des archers l'arrêta et lui donna un coup de baïonnette, dont on croit qu'il mourra.

Dimanche 24, à Paris.

Madame la duchesse de Berri vint dîner aux Carmelites; et la dévotion de cette Princesse continue et augmente.

Dimanche 31, à Paris.

On n'a point encore déterminé si l'on feroit réponse aux remontrances que le Parlement fit le 26 de ce mois ; mais, soit qu'on la leur fasse, soit qu'on ne la leur fasse point, il n'y aura rien de changé sur le dernier édit des monnoies.

Lundi, 1er août, à Paris.

La ferme du tabac est adjugée à quatre millions quatre-vingt mille livres; M. Minon n'en donnoit que deux millions deux cents mille livres; c'est à M. Law que cette ferme est adjugée, pour la compagnie d'occident.

Mercredi 3, à Paris.

La nouvelle de la mort du Czarowitz fera fort discourir, et le Czar qui l'a prévue, songe à en effacer tous soupçons. Le Czarowitz laisse deux enfants, un fils et une fille qu'il avoit eus de son mariage avec la princesse de Volfembutel, sœur de l'Impératrice.

Jeudi 4, à Paris.

L'envoyé du Czar donna part le matin, à M. le duc d'Orléans de la mort du Czarowitz, qui avoit été condamné par huit archevêques, huit archimandrites, quelques autres ecclésiastiques, qui l'avoient déclaré coupable de haute trahison, et par six vingt knés ou boyars, qui tous l'avoient condamné à mort. On lui lut sa sentence le 4 du mois passé, et il tomba, dès le soir même, en apoplexie, et mourut le 7. Le Czar mande à son envoyé que le jugement qu'on avoit rendu contre son fils l'avoit jeté dans un grand embarras; qu'il avoit peine à le faire mourir, parce que la nature s'y opposoit; qu'il avoit peine aussi à lui faire grâce, parce qu'il avoit tout lieu d'en craindre de nouvelles conspirations. Cette lettre étoit du 4, et par la lettre du 7, il lui mande : « Dieu m'a délivré de l'inquiétude où j'étois, car mon fils.... est mort au bout de trois jours, de son apoplexie ». Il veut faire ouvrir son corps, pour éviter le soupçon du poison.

Lundi 15, jour de l'Assomption, à Paris.

Il y eut un grand bal au village d'Auteuil; il y alla une infinité de dames de la Cour et de Paris. Il y avoit beaucoup de lampions dans la prairie, à ce qu'on dit, ce qui rendit le spectacle fort agréable.

Samedi 20, à Paris.

Madame la duchesse du Maine a eu une conversation très-vive avec M. le duc d'Orléans, et où elle entra en éclaircissement de choses qu'on lui imputoit, se plaignant à lui de ce qu'il la soupçonnoit de vouloir se servir de moyens bas pour lui nuire.

Mardi 23, à Paris.

Mademoiselle fit sa profession à Chelles, et édifia tout le monde par la dévotion, le courage et par la joie qu'elle témoigna dans cette occasion-là. Elle a résisté, et aux lettres de Madame, et aux prières que M. Terrat lui fit encore le matin, de la part M. le duc d'Orléans. Beaucoup de dames de Paris étoient venues à cette cérémonie; mais il n'y avoit

ni princes ni princesses. Le cardinal de Noailles fit la cérémonie.

Vendredi, 26, à Paris.

Il y eut un conseil de régence qui commença à huit heures du matin, et M. du Maine, qui étoit venu pour être dans ce conseil, sortit de la salle avant qu'il fût assemblé, avec M. son frère, qui l'avertit qu'on alloit faire des choses qui lui seroient très-désagréables. On envoya ordre au Parlement de se rendre en corps aux Tuileries, et en robes rouges, sa Majesté voulant tenir son lit de justice: on avoit envoyé toute la nuit, aux pairs, aux maréchaux de France, aux gouverneurs de provinces, et aux chevaliers de l'Ordre, afin qu'ils s'y rendissent. Le Garde-des-sceaux avoit mandé aussi à quatre conseillers d'état, et à quatre maîtres des requêtes d'y venir en robes. Ces quatre conseillers d'état étoient MM. Pelletier, Caumartin, Nointel, et l'abbé Dubois; les maîtres de requêtes étoient Boissi, Tuisi, Bernage le fils, et Lafond. Le premier Président, qui a un peu de goutte, vint en carrosse avec le président d'Aligre, et arrivèrent long-temps avant le reste du Parlement, qui vint à pied et en si

grand nombre (car ils étoient plus de 160), que les places qu'on leur avoit destinées ne suffisoient pas ; on fut obligé de mettre des bancs nouveaux, et d'en placer même quelques-uns sur les mêmes bancs que les maréchaux de France.

Quand tout fut arrangé, le Roi vint se mettre sur son trône, ayant à ses pieds deux marches ; au-dessous de lui, le duc d'Albret, comme grand-chambellan ; et au-dessous de la dernière, marche le Garde-des-sceaux, sur un siége, avec une petite table devant lui.

La séance commença par la lecture que fit le Garde-des-sceaux, de l'édit de création, de sa charge, dont l'enregistrement fut fait sur l'heure; ensuite il lut l'arrêté rendu au conseil de régence dimanche dernier, qui casse l'arrêt du Parlement, et réduit ce corps dans des bornes bien plus étroites qu'il ne le prétendoit : il en demanda l'enregistrement; le premier Président supplia le Roi qu'on pût voir plus à loisir l'arrêt du conseil de Sa Majesté. Le Garde-des-sceaux retourna parler au Roi, et puis leur dit : « Le Roi veut être obéi, et obéi sur-le-champ ». Après cela, il lut un édit qui ôte à M. du Maine le rang qu'on lui

avoit laissé l'année passée, quand on ôta aux princes légitimés le nom de Princes du sang, et le pouvoir de succéder à la couronne, et on les réduisit au simple rang que leur donne l'ancienneté de leur pairie; ensuite, par un nouvel acte, on donna à M. le comte de Toulouse, pour sa personne seulement, les honneurs dont il jouissoit avant ce dernier changement, et il fut énoncé que c'étoit à cause de son grand mérite et de ses grands services. Quand cela fut fini, M. le Duc se leva et présenta une requête pour demander la surintendance de l'éducation du Roi, qui lui étoit due par sa naissance; M. le duc d'Orléans ajouta à cela que M. du Maine n'étant plus que pair dans son rang de pairie, et par conséquent après le maréchal de Villeroy, il ne pouvoit pas avoir une autorité au-dessus de ce Maréchal. La requête de M. le Duc lui fut accordée, et tout fut enregistré avant que le lit de justice finît. Au sortir de cette assemblée, M. le duc d'Orléans ordonna au duc de Saint-Simon d'aller à Saint-Cloud rendre compte à madame la duchesse d'Orléans, qui y étoit depuis quelques jours, de tout ce qui venoit de se passer, nouvelle qui la surprit et l'affligea

beaucoup (1). Le régiment des gardes étoit sous les armes dès le matin, en trois endroits différents de Paris; dix compagnies au bout de la rue de Richelieu, près de la rue Grange-Batelière; et douze compagnies dans le préau de la foire-Saint-Germain; les gendarmes, les chevau-légers et les mousquetaires avoient ordre de se tenir prêts, leurs chevaux sellés et bridés, et chaque officier et cavalier à sa troupe, il leur étoit enjoint d'envoyer d'heure en heure aux Tuileries, pour savoir si on n'avoit nul ordre à leur donner.

L'après-dînée, le maréchal de Villeroy alla chez M. le Duc, qui n'étoit point à l'hôtel de Condé; mais il vit madame la Duchesse, sa mère. Il lui présenta le précepteur, le sous-précepteur du Roi et les gentilshommes de la manche, et il lui demanda pour eux ses bons offices. Il plaignit ensuite devant elle la destinée de M. du Maine; elle s'attendrit et pleura, et

(1) Elle étoit fille naturelle du feu roi; elle s'affligeoit de la déchéance de ses frères. M. le duc du Maine, par son mérite et ses vertus, étoit bien digne de présider à l'éducation du Roi. Toute la conduite qu'on eut avec lui fut remplie de despotisme et d'injustice.

envoya chez madame la princesse de Conti, fille du Roi, qui est à Choisi, pour la prier de venir le lendemain matin parler à M. le comte de Toulouse, avec qui elle est dans une grande liaison d'amitié, pour le porter à prendre dans cette occasion tous les partis de sagesse à quoi il étoit engagé par la distinction qu'on fait de lui, et par toutes les louanges qu'on lui donne.

Madame la duchesse d'Orléans revint le soir de Saint-Cloud, et M. le duc d'Orléans chercha fort à la consoler.

Samedi 27, à Paris.

Le Roi alla se promener au Cours; M. le Duc étoit à côté de lui dans son carrosse.

Le Parlement s'assembla, et ils ont remis à lundi à délibérer sur ce qu'ils ont à faire.

M. et madame du Maine dînèrent chez M. le comte de Toulouse, où madame la duchesse d'Orléans alla; et l'après-dînée elle emmena M. le comte de Toulouse avec elle à Bagnolet.

On travailla, dès hier au soir, à démeubler l'appartement de M. et madame du Maine aux Tuileries, où M. le Duc ira s'établir incessamment.

Madame la princesse de Conti, fille du Roi,

vint de Choisi, et parla fort sagement à M. le comte de Toulouse. Il prendra tous les partis de sagesse, de l'avis même de M. du Maine, son frère.

Dimanche 28, à Paris.

Madame la duchesse d'Orléans est toujours fort affligée; il n'y a plus de jeu chez elle.

Lundi 29, à Paris.

On a arrêté ce matin, de bonne heure, M. le président de Blammont et deux conseillers, qui sont MM. de Saint-Martin et Feydeau de Calande, fils du président Feydeau. Ils ont été arrêtés par des mousquetaires du Roi, et on les a mis chacun dans un carrosse à six chevaux. On mène le président de Blammont aux îles Sainte-Marguerite, et les deux autres, l'un à l'île de Ré, et l'autre à l'île d'Oleron. Dès que le Parlement sut cela, il envoya les gens du Roi à M. le duc d'Orléans, pour le prier qu'il trouvât bon qu'on envoyât des députés au Roi; ce qu'on leur permit de faire l'après-midi, à trois heures. Voici ce que dit le premier Président au Roi, et ce que le

Garde-des-sceaux répondit par ordre de Sa Majesté.

« Sire,

» Votre Parlement, occupé de sa juste douleur d'avoir ressenti aussi sévèrement les effets de la colère de Votre Majesté au lit de justice qu'elle tint, le 26 de ce mois, dans son palais des Tuileries, n'auroit pas cru que rien pût augmenter sa consternation.

» Nous avons été assommés ce matin [illegible] la nouvelle que nous avons reçue de l'enlèvement violent qui a été fait, cette nuit, de trois magistrats que nous avons toujours vus se conduire avec beaucoup d'amour pour la justice et un grand zèle pour le service de Votre Majesté. La porte de l'un d'entre eux a été enfoncée, comme l'on auroit pu faire pour se saisir d'un scélérat convaincu des plus grands crimes.

» Nous venons aujourd'hui, Sire, avec le plus profond respect, vous supplier en toute humilité d'accorder à nos larmes la liberté de nos confrères. Nous ne la demandons que parce que nous les croyons innocents.

» Nous sommes assurés que Votre Majesté

les a crus coupables quand elle les a fait arrêter; en ce cas-là, Sire, laissez-nous l'honneur d'en faire la justice la plus exacte. Le privilége de juger nos confrères ne nous a jamais été contesté; et Votre Majesté verra, par la sévérité de son Parlement, s'ils se trouvoient coupables, qu'il sait que les fautes commises par ses membres sont moins pardonnables que celles de vos autres sujets. Nous n'avons l'honneur d'être tous officiers de Votre Majesté que pour délibérer en toute liberté sur les affaires qui se présentent, ou pour dire nos avis suivant les mouvements de nos consciences.

» Ce seroit un grand malheur pour le service de Votre Majesté que cette liberté nous fût ôtée: nous lui serions absolument inutiles; la vérité a tant de peine à parvenir jusqu'au trône, que ce seroit en fermer absolument l'accès.

» Si notre conduite vous avoit été exposée, et à M. le Régent, dans l'exacte vérité, jamais Votre Majesté n'auroit consenti qu'on eût exercé de pareilles rigueurs contre une compagnie dont la fermeté et le zèle inviolable pour le service de Votre Majesté et des rois vos prédécesseurs ont été si souvent utiles à l'état.

» Nous renfermons dans le fond de nos cœurs

l'amertume de notre douleur, dans l'espérance de fléchir votre colère par le silence respectueux; et au lieu de la voir diminuer, nous essuyons de nouveaux coups encore plus rudes, s'il est possible, que les premiers.

» Nous prenons la liberté de renouveler à Votre Majesté les plus vives et les plus respectueuses instances pour qu'il lui plaise de nous rendre nos confrères. Nous la supplions de faire réflexion que la clémence est une vertu qui a toujours fait le caractère marqué des plus grands princes; que votre Parlement est le corps de l'état le plus soumis à vos ordres, et le plus fidèlement attaché à la personne sacrée de Votre Majesté ».

Réponse du Roi au Parlement.

« Les affaires qui attirent au Roi cette députation de son Parlement, ce sont des affaires d'état qui demandent le silence et le secret. Le Roi se réserve de faire respecter son autorité; et la conduite que tiendra son Parlement déterminera les sentiments et la disposition de Sa Majesté à cet égard ».

M. et madame du Maine sont à Sceaux, où ils ne veulent voir personne.

Mardi 30, à Paris.

Les gens du Roi vinrent encore chez M. le duc d'Orléans, pour redemander la liberté de trois officiers de ce corps, voulant, disent-ils, leur faire leur procès, s'ils sont criminels. M. le duc d'Orléans leur fit réponse que la nuit n'avoit apporté aucun changement à ce qu'il leur avoit fait dire là-dessus.

Mercredi 31.

Le Parlement a été fermé, et quelques gens avoient proposé de ne plus le rouvrir; mais les avis sages l'ont emporté, et ils recommencent à juger les affaires des particuliers.

Jeudi, 1er septembre, à Paris.

On commence à dire que M. le duc d'Orléans ne veut point donner d'audience à M. du Maine, qui la demande instamment, et qui prétend n'avoir rien fait ni rien dit qui lui puisse attirer son malheur. M. le duc d'Orléans dit à ceux qui lui en parlent qu'il a eu des raisons essentielles de faire ce qu'il a fait; et c'est sur cela que M. du Maine veut se justifier.

Samedi 3, à Paris.

La duchesse de Mortemart la jeune mourut à Paris, après une longue et cruelle maladie. Elle est morte comme une sainte.

Dimanche 4, à Paris.

Madame la duchesse d'Orléans alla, l'après-dînée, à Sceaux, voir M. et madame du Maine. Elle est toujours aussi touchée de leur malheur qu'eux-mêmes, et ne s'en cache pas à M. le duc d'Orléans même.

Mardi 6, à Paris.

Le premier Président, le président de Novion, et huit conseillers, furent députés par le Parlement pour aller parler à M. le duc d'Orléans. Le Parlement n'avoit point accoutumé de faire de députation au Régent; il ne les faisoit qu'au Roi : ils ont cru lui en devoir faire en cette occasion pour demander la liberté de leurs trois confrères prisonniers. Le premier Président fit un très-beau discours. M. le duc d'Orléans répondit que la conduite que tiendroit le Parlement détermineroit la sienne

pour les prisonniers. Ils s'étoient attendus à une réponse plus décisive.

Le Parlement de Bretagne a écrit aussi à M. le Régent une fort belle lettre, à ce qu'on dit, pour redemander la liberté de ces trois mêmes prisonniers; et il a écrit au Parlement de Paris une lettre pleine de grandes louanges et d'approbation sur toute sa conduite.

Mercredi 7, à Paris.

Madame la Princesse, qui étoit à Anet, en est revenue, et ira faire un tour à Sceaux pour voir Monsieur et madame du Maine.

Jeudi 8, à Paris.

Le Roi, après avoir entendu vêpres, se promena au Cours. Le maréchal de Villeroy avoit eu la politesse de l'amener, après son dîner, un moment dans son appartement à lui, pour lui faire voir mesdames de Dangeau, de Caylus, de Seignelay et de Courcillon, qui alloient dîner, et qu'il baisa toutes. Il leur parut en très-bonne santé, et devenant plus aimable tous les jours.

Dimanche 11, à Paris.

M. le duc d'Orléans marie une fille qu'il a eue de la Desmares, mais qu'il n'a point reconnue(1). Il lui donne deux cents mille francs,

(1) Elle fut, depuis sa première enfance, élevée dans un couvent de Pontoise, et dans une complète ignorance de sa naissance jusqu'à l'âge de seize ans. A cette époque, une femme inconnue vint un jour la prendre dans un carrosse attelé de six chevaux, avec des gens vêtus de gris, et la conduisit à Paris, sans vouloir répondre à ses questions. On la fit entrer au Palais-Royal par une porte dérobée qui donnoit dans la rue de Richelieu; elle monte un escalier très-étroit qui conduisoit aux *petits appartements* de M. le Régent. Après avoir traversé quelques pièces, sa conductrice s'arrête à une porte et lui dit : « Je » vous quitte ici pour quelques instants; celui qui va vous » recevoir est votre père ».... Elle entre seule dans un cabinet où elle ne trouve que M. le Régent, qui lui déclara sa naissance, et qui lui donna le choix d'une abbaye de cent mille livres de rente ou d'un mariage avec un homme de qualité, mais qui n'auroit qu'une fortune médiocre. Il lui donna quinze jours pour faire ses réflexions : elle préféra le mariage. L'éditeur de ce journal tient ce détail de la bouche même de madame de Ségur qui a vécu jusqu'à quatre-vingt-dix ans, et qu'elle a beaucoup vue dans sa jeunesse. M. le Régent ne la reconnut jamais; mais depuis, M. le duc d'Orléans, son petit-fils, lui permit de signer Bourbon.

et M. de Ségur, qui l'épouse, aura la survivance du gouvernement du pays de Foix et de la lieutenance-générale de Brie, qui est une des quatre lieutenances-générales de Champagne dont M. son père est pourvu.

M. le premier Président vit ces jours passés M. le duc d'Orléans, et lui montra la réponse que le Parlement fait à la lettre du Parlement de Rennes, qui est fort sage. M. le duc d'Orléans en parut fort content.

Mercredi 21, à Paris.

Le Roi alla faire la revue du régiment-colonel, mit pied à terre; et il paroît qu'il se divertit fort à voir des troupes, et fait même beaucoup de questions pour s'instruire.

Mardi, 8 novembre, à Paris.

Mademoiselle de Blanzac, sœur de la comtesse de Tonnerre, se marie à M. de Comadeu, qui n'a que seize ans, et qui a père et mère qui sont d'une richesse immense; ce qui a fait ce mariage, c'est que M. de Comadeu, le père, a l'obligation à M. de Blanzac, père de la mariée, de l'avoir fait sortir de prison, où

il étoit dans le château de Saumur, il y a déjà près de trois ans ; par reconnoissance il a fait ce mariage. Il n'a signé le contrat de mariage que cette après-dînée.

Vendredi 18, à Paris.

Les comédiens jouèrent sur leur théâtre la nouvelle tragédie d'*OEdipe*, faite par Arouet, qui a changé de nom parce qu'on étoit fort prévenu contre lui, à cause qu'il a offensé beaucoup de gens dans ses vers; cependant malgré la prévention, la tragédie a fort bien réussi et a été fort louée.

Jeudi 24, à Paris.

M. le duc d'Orléans permettra aux évêques qui n'ont point d'imprimeurs dans leurs diocèses, de faire imprimer leurs mandements ou leurs appels à Paris.

Mercredi, 7 décembre, à Paris.

On joua l'opéra nouveau de *Sémiramis;* madame la duchesse de Berri étoit dans l'amphithéâtre, où l'on avoit fait mettre un fauteuil,

et il y avoit trente places pour les dames qui étoient avec elle ; il y avoit une estrade sous le fauteuil de madame de Berri, et on avoit mis une barrière à la moitié de l'amphithéâtre, afin que le reste des places ne fût point mêlé avec celles qu'elle avoit retenues.

Vendredi 9, à Paris.

Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, alla à une heure après midi, chez M. Le Blanc, redemander un paquet de lettres qu'il envoyoit en Espagne, par l'abbé Portocarrero, qui avoit avec lui le fils de Montéléon, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, qui est présentement à La Haye. Ces deux jeunes gens, qui n'étoient que depuis fort peu de jours à Paris, avoient obtenu des passeports pour retourner en Espagne ; ils ont été arrêtés à Poitiers, parce que, dit-on, ils avoient avec eux un banquier espagnol établi en Angleterre, qui avoit fait une furieuse banqueroute à Londres : des Anglois avoient obtenu ici permission et ordre de faire arrêter ce banquier où ils le trouveroient; et en arrêtant ce banquier, on a pris tous les papiers qu'ils avoient tous trois, et parmi ces papiers, on a trouvé un paquet

du prince Cellamare, qu'il envoyoit en Espagne. C'est ce paquet que cet ambassadeur redemandoit; M. Le Blanc lui a répondu, que le paquet avoit été vu, qu'il y avoit des choses importantes dans ses lettres, et que loin de lui rendre son paquet, il avoit ordre de M. l'abbé Dubois, de le remener à son hôtel. Il monta dans le carrosse de M. Le Blanc, et quand ils furent arrivés, un détachement des mousquetaires qui avoit été commandé pour cela, s'empara des portes. M. l'abbé Dubois et M. Le Blanc, furent long-temps avec l'ambassadeur; on mit le scellé sur tous les papiers qui se trouvèrent dans la maison, et on y fit mettre le sceau du Roi, et le cachet de l'ambassadeur. On a laissé M. Libois, gentilhomme ordinaire du Roi, avec lui et les mousquetaires qui y étoient entrés. M. le Régent fit assembler le conseil de régence à cinq heures, et à ce conseil, on lut deux lettres de cet ambassadeur au cardinal Alberoni, que tous les gens de ce conseil trouvèrent fort injurieuses à M. le duc d'Orléans, et dangereuses pour l'état. On ne lut point les noms de ceux qui sont accusés d'être entrés dans cette affaire; on dit qu'il y a soixante-deux nouveaux dans le mémoire de l'ambassadeur, et M. le duc d'Or-

léans dit qu'il ne vouloit point faire lire leurs noms pour leur donner loisir de se repentir.

Samedi 10, à Paris.

M. de Pompadour fut arrêté à huit heures du matin; madame de Pompadour et madame de Courcillon, allèrent une heure après au Palais-Royal, pour parler à M. le duc d'Orléans, et savoir les causes de sa détention. M. d'Orléans sachant qu'elles étoient venues pour lui parler, leur fit dire par le maréchal de Villeroy qui étoit avec lui, qu'il avoit cru être obligé de faire ce qu'il avoit fait, qu'il avoit toujours aimé et estimé M. de Pompadour, et qu'il souhaitoit fort qu'il se trouvât innocent.

On va faire partir le prince de Cellamare, pour le renvoyer en Espagne, et M. de Libois le conduira jusqu'à la frontière.

Les députés du Parlement vinrent l'aprèsdînée au Palais-Royal, pour demander encore la liberté du président de Blamont. M. le duc d'Orléans leur dit qu'il avoit fait arrêter l'ambassadeur d'Espagne, pour une conspiration, qu'il vouloit être éclairci de ceux qui y seroient entrés, et qu'il ne pouvoit leur ré-

pondre présentement sur ce qu'ils lui demandoient, qu'il renvoyoit l'ambassadeur à Madrid, et qu'il prioit le roi d'Espagne de lui en faire justice.

On va faire imprimer les deux lettres qui furent lues hier au conseil de régence.

Mardi 13, à Paris.

Le prince de Cellamare partit de Paris sur les quatre heures, dans son carrosse, avec M. de Libois, un capitaine des dragons, et un capitaine de cavalerie, qui ont ordre de l'accompagner. Il demeurera à Blois jusqu'à ce qu'on ait la nouvelle que M. de Saint-Aignan soit rentré en France.

Vendredi 16, à Paris.

M. le premier Président alla le matin chez M. le duc d'Orléans; il étoit chargé, par le Parlement, de dire à son Altesse Royale, qu'il le supplioit très-humblement de révoquer l'édit de la Banque royale, qu'ils ne le pouvoient pas enregistrer, quoique M. le duc d'Orléans fût fâché de ce qu'ils s'opposoient à l'enregistrement. Il ne laissa pas de répondre à M. le premier Président, avec sa bonté et sa

douceur ordinaires, qu'il songeroit à ce qu'il venoit de lui représenter, et qu'aux premiers jours, il lui feroit savoir sa volonté.

Samedi 17, à Paris.

Le prince de Cellamare, avant que de partir, a écrit aux autres ambassadeurs, pour les intéresser, eux et leurs maîtres, dans sa détention.

Mercredi 21, à Paris.

* Le père Massillon fut sacré évêque de Clermont dans la chapelle du Roi; Sa Majesté étoit dans sa tribune, où le cardinal de Rohan, grand-aumônier, étoit avec lui : il n'y avoit point d'autres cardinaux à cette cérémonie. Il y eut douze ou quinze évêques. M. de Fréjus le sacra, assisté des évêques de Nantes et de Vannes. Il n'y a, je crois, point d'exemple qu'aucun évêque ait été sacré dans la chapelle du Roi (1). Le feu Roi avoit été au sacre d'un évêque, mais c'étoit par curiosité et dans une église ordinaire.

---

(1) Cette distinction étoit bien due à celui qui avoit prêché devant le jeune roi ces admirables sermons dont la collection est intitulée *le Petit Carême*.

Jeudi 22, à Paris.

Le nouvel évêque de Clermont fut élu à l'Académie, à la place de M. l'abbé de Louvois, comme M. de La Force fut élu samedi à l'Académie des sciences, à la place de ce même abbé.

Les vieux bâtiments de Chantilly sont déjà abattus, et la chapelle qui étoit dans la cour. Dans les fondements de cette chapelle, on a trouvé un cercueil, où on prétend qu'est l'amiral Coligny, que le connétable de Montmorency, son oncle, y fit porter après le massacre de la Saint-Barthélemy.

Vendredi 23, à Paris.

On mande de Venise, du 10, que la nuit du 24 novembre, la foudre étoit tombée sur la vieille forteresse de Corfou, qu'elle avoit mis le feu à 400 barils de poudre, qui avoient fait sauter en l'air une partie de la forteresse, endommagé plusieurs bâtiments, renversé des maisons voisines, et entre autres le palais du général Pisani, dont le corps s'est trouvé dans son lit sous les ruines, et plus de quinze cents personnes ont péri. Ce général est extrême-

ment regretté par les grands services qu'il a rendus à sa patrie.

Samedi 24, à Paris.

On va faire accommoder, dans l'église des Grands-Augustins, où se font les cérémonies de l'Ordre du Saint-Esprit, trois grandes salles où l'on mettra les portraits de tous les Chevaliers qui ont été reçus dans cet ordre depuis la création, en 1578. Il y a déjà quelques fonds dans l'Ordre, qui seront employés à cela, et M. de Cotte en a déjà fait des dessins qui sont fort beaux, à ce qu'on dit (1).

Mardi 27, à Paris.

Les mousquetaires ont ordre de se tenir prêts, et de coucher toujours à l'hôtel, et cela fortifie les bruits qui courent depuis quelques jours, qu'on veut arrêter des gens fort considérables.

(1) Cette collection, continuée jusqu'à la révolution, a été anéantie dans la funeste année 1793.

Mercredi 28, à Paris.

On eut nouvelle que M. de Saint-Aignan étoit arrivé à Saint-Jean-Pied-de-Port, et qu'il avoit évité de passer à Pampelune, où on prétend qu'il y avoit ordre de l'arrêter, parce que, depuis son départ de Madrid, le roi d'Espagne avoit appris que le prince de Cellamare avoit été arrêté ici.

Jeudi 29, à Paris.

M. le duc du Maine fut arrêté à Sceaux, par La Billarderie, lieutenant des gardes-du-corps, et on le mènera dans la citadelle de Dourlens. Madame la duchesse du Maine fut arrêtée ici par M. Dancenis, capitaine des gardes-du-corps. Il la conduira jusqu'à Essone, d'où il reviendra demain; on la mènera ensuite dans le château de Dijon, où elle sera conduite par un lieutenant des gardes-du-corps. On la mène dans un carrosse de louage sortant de sa maison; on l'a menée par le rempart, pour éviter la plus grande partie des rues de Paris, et du rempart on la fera sortir par la porte Saint-Bernard, en traversant la rue Saint-Antoine et

l'île Notre-Dame. On a arrêté plusieurs domestiques considérables de leur maison, et même quelques laquais qui avoient porté de ces lettres, mademoiselle de Montauban, sa fille d'honneur, et mademoiselle de Launay, une de ses femmes de chambre (1), connue par son bel esprit, sont à la Bastille; Malézieux, père et fils, y sont aussi.

D'Avivat, avocat-général du parlement de Toulouse, qui avoit travaillé à des mémoires pour M. du Maine, est à la Bastille, et deux fameux avocats de Paris qui avoient travaillé à la même affaire, y sont aussi; il y en a un qui s'appelle Barjetton; je ne sais pas le nom de l'autre.

On envoie M. le prince de Dombes à Moulin, M. le comte d'Eu à Gien, et mademoiselle du Maine à Maubuisson.

Vendredi 30, à Paris.

M. Dancenis revint d'Essone, où il condui-

(1) Si célèbre sous le nom de madame de Staal, auteur de Mémoires remplis d'esprit, et d'une comédie fort agréable intitulée *l'Engoûment*. Elle montra dans cette triste circonstance beaucoup de fermeté, de présence d'esprit et d'attachement pour madame la duchesse du Maine.

sit hier madame du Maine; elle va coucher aujourd'hui à Fontainebleau. Elle se plaint beaucoup de la voiture, qui est fort rude pour elle. M. Dancenis étoit à côté d'elle dans le carrosse, et au-devant étoit un lieutenant des gardes et un exempt; elle avoit deux femmes de chambre dans le second carrosse (1). M. le Duc prie M. le duc d'Orléans de vouloir bien permettre qu'elle ne demeure point à Dijon (2).

Samedi 31, à Paris.

Madame de Chambonas, dame d'honneur de madame la duchesse du Maine, demande qu'on lui permette d'aller joindre cette princesse à Dijon, pour s'enfermer avec elle.

---

(1) Il étoit bien peu convenable d'emmener cette princesse dans une *voiture de louage*, et surtout de ne pas lui donner une dame dans sa voiture, du moins pour le temps du voyage.

(2) Parce que M. le Duc, neveu de madame la duchesse du Maine, étoit gouverneur de Dijon, et il étoit bien peu convenable qu'un neveu fût en quelque sorte geôlier de sa tante.

FIN DE L'ANNÉE 1718.

ANNÉE 1719.

Lundi, 2 janvier, à Paris.

MADAME la Princesse a obtenu de M. le duc d'Orléans la permission que demandoit madame du Maine. On loue fort le procédé de cette dame (1), qui ne s'est mêlée en rien des affaires, et qui ne songe qu'à s'aller enfermer avec sa maîtresse.

Samedi 7, à Paris.

Le jeune La Billarderie, qui conduit madame du Maine à Dijon, mande qu'elle s'est trouvée fort mal à Auxerre.

Lundi 9, à Paris.

On a envoyé à madame du Maine mademoi-

(1) Madame de Chambonas.

selle des Forges et une femme de chambre encore pour la servir. Mademoiselle des Forges est parente de Malézieu; elle a beaucoup d'esprit ; ce sera une consolation pour cette princesse, qui souffre de grandes incommodités dans son voyage. On a été contraint de la laisser reposer à Auxerre.

Samedi 14, à Paris.

On a publié ici deux ordonnances : l'une, qui enjoint aux François qui sont en Espagne d'en revenir; mais qui leur laisse six mois pour y terminer leurs affaires, et une autre pour les Espagnols qui sont en France, et qui leur laisse six mois aussi pour achever d'y régler tout ce qui regarde leurs intérêts.

Lundi 16, à Paris.

Le Parlement a donné un arrêt qui ordonne la suppression d'un imprimé qui porte pour titre : *Déclaration faite par le Roi catholique, le 25 décembre* 1710. Les gens du Roi représentèrent que cet écrit, qui porte un nom si respectable, étant rempli non-seulement de traits et d'expressions les plus injurieuses, mais

encore de maximes les plus opposées aux principes du gouvernement, on étoit bien éloigné de penser que ce fût l'ouvrage d'un prince instruit des droits des souverains et élevé dans le royaume; que les auteurs sembloient avoir en vue d'inspirer la division et la révolte, ayant porté leur témérité jusque sur les lois les plus sacrées de l'état, et jusqu'à méconnoître l'autorité légitime qui nous gouverne. La cour du Parlement a ordonné que cet écrit seroit supprimé comme séditieux, tendant à la révolte et contraire à l'autorité royale, enjoignant à tous ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au greffe, et faisant défense à toutes personnes de l'imprimer, vendre et débiter, sous peine d'être poursuivies comme perturbateurs du repos public et criminelles de lèze-majesté.

Mercredi 18, à Paris.

Madame la duchesse du Maine arriva samedi à Dijon; les deux femmes qu'on lui envoyoit en poste l'ont jointe vendredi. Il y a une de ces femmes qui a beaucoup d'esprit et de vertu, et qu'on appelle mademoiselle des Forges.

Lundi 23, à Paris.

On a permis à M. de Pompadour de se promener dans la Bastille, sans que sa famille eût demandé cette grâce, qui leur a pourtant fait plaisir.

Vendredi 27, à Paris.

Le président de Blamont a permission de venir à une de ses terres. M. le Président obtint cette grâce-là pour lui il y a quelques jours, et la présidente de Blamont est venue aujourd'hui remercier M. le duc d'Orléans.

Jeudi, 2 février, à Paris.

On a envoyé à madame du Maine son médecin; et elle a redonné à La Billarderie, pour les rendre à sa famille, toutes ses pierreries, qu'elle avoit emportées avec elle. La Billarderie avoit eu ordre de les lui demander, et on les estime environ à un million.

Samedi 11, à Paris.

On joua la comédie d'*Œdipe* chez le Roi

madame la duchesse de Berri y étoit à côté de lui en grand habit, et toutes les dames, qui étoient sous les yeux du Roi, étoient en grand habit aussi; mais sur les gradins, derrière le Roi, et dans les tribunes, elles étoient dans leurs habits ordinaires. La pièce fut fort applaudie; les ambassadeurs de l'Empereur, du roi de Portugal et du roi de Sardaigne, y étoient; quoique le lieu soit assez petit, et qu'il y eut beaucoup de monde, l'ordre y fut très-grand.

Dimanche 12, à Paris.

M. le duc d'Orléans ne veut point aller aux Tuileries à cause que mademoiselle de Chartres, la cadette de ses filles, a la petite-vérole; elle est dans une cour du Palais-Royal, que l'on a fait murailler; mais malgré cette précaution, M. le duc d'Orléans croit devoir avoir encore celle de ne point aller chez le Roi.

Vendredi 17, à Paris.

Le marquis de Benac fut attaqué l'après-dînée, sortant de la foire, et fut blessé de deux coups d'épée dans le ventre, qu'on croit mortels. Il n'a point voulu dire qui l'avoit

blessé. Il étoit fort grand joueur, et on croit que c'est une querelle qu'il a eue au jeu.

Samedi 18, à Paris.

Le Roi entendit la messe, et le *De Profundis* chanté par la musique, pour l'anniversaire de la mort du Dauphin son père.

Il n'y eut point de comédie chez Sa Majesté.

Mardi-Gras 21, à Paris.

M. le duc de Chartres alla hier rendre la visite à milord Stairs, qui avoit été le voir samedi. Voici comment se passa la visite de milord Stairs, et celle que lui a rendue depuis M. le duc de Chartres. Les Princes du sang reçoivent les ambassadeurs auprès du degré ; ils leur donnent la main. M. le duc de Chartres reçut milord Stairs sur le haut du degré, et après l'audience, le reconduisit jusque-là, et lui dit : « Je suis bien fâché que ce ne soit pas ici ma maison pour suivre Votre Excellence jusqu'au bas du degré «. Il lui donna toujours la main, et dans le lieu où il lui donna audience, il y avoit deux fauteuils,

un pour l'ambassadeur, et un pour lui; celui de l'Ambassadeur à la droite. Hier, quand M. le duc de Chartres rendit sa visite à l'ambassadeur, celui-ci vint le recevoir au bas du degré, et après la visite, en le reconduisant, il fit même quelques pas dans la cour pour le voir monter en carrosse, et puis il se mit sur la dernière marche du degré, jusqu'à ce que ce prince fût sorti de la cour (1).

Mercredi des Cendres 22, à Paris.

On joua au Palais-Royal la tragédie d'*Électre*, qui avoit été représentée il y a quelques années à Versailles.

Madame la princesse de Conti, fille du feu Roi, madame et M. le duc d'Orléans, étoient à cette tragédie, et protégèrent fort Longepierre qui en est l'auteur. On prétend qu'il y a de grandes cabales contre, et qui empêchent qu'elle n'ait tout le succès qu'elle avoit eu à Versailles.

---

(1) Après la régence, il y eut beaucoup de discussions entre les ambassadeurs et les princes, et les ambassadeurs cessèrent entièrement d'aller chez les princes.

Jeudi 23, à Paris.

La comtesse de Fontaine et Ferrand ont travaillé à un petit opéra, qui n'est qu'un centon de différents poètes français qui ne sont plus en vie. Le prologue et le premier acte sont déjà faits, et Colin en a fait la musique. M. et madame la princesse de Conti allèrent l'après-dînée chez madame de Fontaine, et on répéta ce divertissement, qui réussit à merveille. Il y avoit beaucoup de monde.

Dimanche 26, à Paris.

M. le prince de Conti alla chez milord Stairs, qui l'étoit venu voir le samedi en cérémonie; mais milord Stairs ne vint point recevoir M. le prince de Conti au bas du degré, comme ce prince le prétendoit, et que cela s'est toujours pratiqué. M. le prince de Conti ne le voyant point paroître, ressortit de la maison sans descendre, et alla d'abord au Palais-Royal en faire sa plainte à M. le Régent. Cet ambassadeur avoit, avant ce temps-là, envoyé demander audience à mesdames les princesses de Conti; et M. le duc d'Orléans manda à ces princesses

de ne point donner d'audience à cet ambassadeur qu'il ne se fût mis à son devoir avec M. le prince de Conti. L'ambassadeur, de son côté, soutient que dans son protocole ce que M. le prince de Conti prétend de lui n'est pas porté.

Mardi 28, à Paris.

M. le Duc ne rendra point sa visite à milord Stairs, jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction à M. le prince de Conti.

Samedi, 4 mars, à Paris.

M. le duc d'Orléans a fait un don au Grand-Prieur sur les loteries qui se tirent tous les mois à Paris. On croit que cela lui vaudra vingt ou trente mille écus par an.

Mardi 7, à Paris.

Le marquis de Benac, qui se battit il y a quelques jours, est mort de ses blessures. On prétendoit que la poudre de sympathie l'avoit guéri, et effectivement sa plaie étoit fermée et il se levoit; mais tout d'un coup il a perdu tout son sang (1). Celui contre qui il s'est

(1) Ce fut le chevalier Digby, un Irlandois, qui inventa

battu, et qu'il n'avoit jamais voulu nommer, sortit de Paris dès le jour même du combat, et il s'est sauvé en Lorraine. Ainsi, c'étoit un duel, et non un assassinat.

Le marquis de Rothelin s'étant plaint à M. le duc d'Orléans de n'avoir point été fait brigadier, M. le duc d'Orléans lui répondit : « Ne » vous en prenez qu'à vous-même : je vous » avois mis sur la liste; mais vous m'écrivîtes » une lettre dont je ne fus pas content; et dès » que je l'eus reçue, je fis rayer votre nom sur » la liste (1) ».

---

et répandit en France cette prétendue poudre de sympathie. Montfleuri joua cette folie sur le théâtre; et comme les François ne croient plus aux choses dont ils se sont moqués, que la moquerie soit fondée ou non, il ne fut plus question de ce merveilleux remède si vanté d'abord.

(1) Une lettre déplacée pouvoit attirer la disgrâce personnelle du Prince; mais elle n'autorisoit nullement à *rayer* de cette liste un militaire qu'on avoit jugé digne d'y être inscrit. On voit déjà en toutes choses combien la raison, les principes et les bienséances s'altèrent depuis la mort de Louis XIV; on verra continuellement du caprice dans les actions, de l'incertitude ou de la témérité dans les desseins, et quelquefois le plus funeste oubli des convenances; une décadence se prépare !....

Lundi 20, à Paris.

Madame la duchesse de Berri alla à l'Opéra, sur l'amphithéâtre où elle avoit un fauteuil. M. le duc d'Orléans et mademoiselle de Valois étoient à ses côtés sur des siéges.

Samedi 25, à Paris.

M. le duc d'Orléans alla entendre la messe à Notre-Dame durant ce carême. Il a entendu la messe tous les jours.

Mardi, 4 avril, à Paris.

Madame de Maintenon, qui étoit fort sujette à avoir de petites fièvres de temps en temps, qui n'avoient jamais eu aucune suite dangereuse, a depuis quelques jours une fièvre assez violente, et même quelquefois des redoublements; ce qui, joint à son grand âge, fait craindre pour sa vie. Elle est tranquille dans son mal, et n'en paroît point du tout alarmée.

Vendredi-Saint, 7 avril, à Paris.

Madame la duchesse de Berri s'est vouée au blanc pour six mois; elle compte passer ce temps-là à Meudon, où elle doit aller mercredi.

Lundi 10, à Paris.

Madame la maréchale de Rochefort, dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, qui, depuis quelque temps songeoit à se retirer de la cour, y est entièrement déterminée, et elle prend le temps que madame la duchesse d'Orléans est à Montmartre, pour éviter la peine que la séparation pourroit faire à cette princesse et à elle dans la résolution qu'elle a prise. Elle a fait demander audience à M. le duc d'Orléans, qui a pris la peine de venir dans son appartement, et qui lui a parlé avec une bonté dont elle est charmée; il lui assure ses appointements et ses pensions, ce qui formera des revenus qui rendront sa vie heureuse par l'usage pieux qu'elle en fera.

Mardi 11, à Paris.

La maréchale de Rochefort partit du Palais-Royal, et alla dans le couvent de Sainte-Élisabeth, où il y a long-temps qu'elle a un appartement; elle a écrit à madame la duchesse d'Orléans, qui étoit encore le matin à Montmartre, et qui n'en est revenue que ce soir. Cette princesse, en revenant de Montmartre, a été droit descendre à Sainte-Élisabeth, où elle a tant témoigné d'amitié à la maréchale, et tant d'envie qu'elle demeurât auprès d'elle dans sa charge, que la maréchale n'a pas pu s'en défendre : elle lui a fait promettre de retourner lundi ou mardi au Palais-Royal, et de continuer les fonctions de sa charge, ce qui réjouira extrêmement toute la maison de cette princesse, qui regrettoit au dernier point la maréchale.

Samedi 15, à Paris.

Madame de Maintenon mourut à Saint-Cyr, le soir, après une fièvre continue qui avoit duré un mois; elle avoit quatre-vingt-trois ans. C'étoit une femme d'un si grand mérite, qui

a tant fait de bien et tant empêché de mal durant sa faveur, qu'on n'en sauroit rien dire de trop; les pauvres familles surtout de la noblesse y perdent furieusement, car elle faisoit des charités infinies, et elle ne faisoit aucune autre dépense au monde. Durant sa maladie, elle communioit quasi tous les deux jours, dès que minuit avoit sonné (1).

Mercredi 26, à Paris.

Madame alla aux Tuileries dire adieu au Roi, parce qu'elle s'en va à Saint-Cloud pour tout l'été, et elle y alla en manteau. Le feu Roi avoit réglé que la veille des départs, les dames pourroient paroître devant lui sans être en grand habit, et Madame, en allant dire adieu au Roi, a pratiqué ce que le feu Roi avoit permis.

(1) L'arrestation de M. le duc du Maine, son élève, qu'elle aimoit avec la plus vive tendresse, lui porta un coup mortel. Aussitôt qu'elle apprit cette nouvelle, elle se mit au lit avec le frisson et la fièvre, et mourut au bout d'un mois.

Lundi, 1er mai, à Paris.

M. le duc d'Orléans alla dîner à Meudon avec madame de Berri. Il dîne seul ce jour-là de la semaine, parce qu'il ne soupe point le soir, et se couche de bonne heure, ayant beaucoup à travailler avant six heures du matin.

Jendi 4, à Paris.

On a fait partir depuis quelques jours deux carrosses de madame la duchesse du Maine, pour la transférer de Dijon à Châlons-sur-Saône; et La Billarderie le cadet, qui l'y doit conduire, est parti aussi avec le détachement des gardes. Il y a dans son carrosse deux femmes de chambre, et un chirurgien dont elle a besoin; mais on ne sait pas encore si sa santé lui permettra de faire ce petit voyage, quoiqu'elle ait grande envie de sortir du château de Dijon. La Billarderie a obtenu, depuis quelques jours, une pension de mille écus.

Mercredi 5, à Paris.

M. le Duc et le prince de Conti ont rendu

visite séparément, depuis quelques jours, à milord Stairs, qui les reçut avec les honneurs qu'ils prétendoient et qui leur étoient dus, sans quoi ils ne lui auroient pas rendu sa visite.

On va faire une nouvelle place devant le Palais-Royal; on y travaille, et il y a déjà beaucoup de maisons démolies de celles qu'on doit abattre. On dit qu'au bout de cette place on construira un réservoir pour les eaux, et qui sera fort orné : cet embellissement se fait aux dépens de la Ville, qui fait aussi élargir le quai devant.

Dimanche 7, à Paris.

Au conseil de régence, de l'après-dînée, on approuva la résolution qu'on a prise de diminuer les louis d'or de vingt sous : ils ne vaudront plus que trente-cinq livres; mais on ne diminue rien sur l'argent.

Mardi 9, à Paris.

La marquise d'Arpajon est accouchée d'un second fils : je marque ceci par une circonstance singulière; c'est que les seconds fils de

l'aîné de cette maison naissent chevaliers de Malte après qu'ils ont été baptisés. L'ambassadeur de la Religion leur met lui-même l'ordre au cou, et à quinze ans ils sont grand'croix. L'enfant qui naît n'a rien à payer à la Religion pour cela; c'est un privilége que le duc d'Arpajon avoit obtenu de Malte, pour y avoir mené, à ses dépens, un secours dans le temps qu'on croyoit que l'île seroit attaquée.

Il est permis à l'aîné de la maison d'Arpajon de choisir lequel de ses enfants il veut, quand ils viennent au monde, pour le faire chevalier. J'ai dit que c'étoit le second, parce que d'ordinaire ils ne choisissent pas les aînés pour cela : ce privilége-là même s'étend jusqu'à un enfant d'une fille de la maison d'Arpajon; mais pour une fois seulement. J'en ai voulu voir l'acte de concession faite par le grand-maître, et tous les chevaliers qui étoient à Malte unanimement.

Vendredi 19, à Paris.

M. le duc d'Orléans alla le matin chez le Roi, et lui dit qu'il y avoit une abbaye vacante, de onze ou douze mille livres de rente, qu'il

croyoit qu'on ne la pouvoit mieux donner qu'à l'abbé Vittemant, sous-précepteur de Sa Majesté, et que, si le Roi vouloit bien apprendre lui-même à cet abbé la grâce qu'il lui faisoit, elle lui feroit encore plus de plaisir. Le Roi en fut très-aise, et envoya en même temps chercher l'abbé Vittemant à qui il dit : « Je vous donne cette abbaye considérable, et vous la donne avec plaisir ». L'abbé remercia fort le Roi; mais il refusa l'abbaye, disant qu'il avoit assez de biens pour subsister. Le maréchal de Villeroy, qui étoit présent, prit la parole, et lui dit : « M. l'abbé, le Roi vous ordonne de la prendre ». L'abbé persista à la refuser, disant toujours qu'il avoit plus de biens qu'il ne lui en falloit pour vivre. Le maréchal lui dit encore : « Eh bien, M. Vittemant, vous en ferez des charités aux pauvres! » L'abbé repliqua : « Ce n'est pas la peine de recevoir la charité pour la faire ». Ce procédé n'a je crois point d'exemple, et a été fort loué.

Jeudi 25, à Paris.

On a nouvelle que la princesse Sobieski, qui s'est sauvée d'Inspruck, arrivera le 2 de

ce mois à Boulogne; et on dit que, le 7, le fils de milord Mourey, chargé de la procuration du roi Jacques, l'avoit épousée; que, le 9, elle étoit partie pour Rome. On ne doute plus qu'elle ne s'embarque bientôt en ce pays-là pour aller trouver le roi Jacques en Espagne; voyage qui ne laissera pas d'être encore difficile et dangereux pour elle.

Samedi 27, à Paris.

Madame la duchesse du Maine doit être arrivée à Châlons, où on assure qu'elle sera beaucoup mieux qu'elle n'étoit à Dijon. On lui envoie même une calèche dans laquelle elle pourra se promener.

Dimanche 28, jour de la Pentecôte, à Paris.

Le cardinal de Noailles, à la tête de son chapitre, reçut le Roi à la porte de Notre-Dame, et fit un fort beau compliment au Roi, qui alla se placer dans le nouveau chœur, où il entendit chanter le *Te Deum*. La musique étoit dans les voûtes de l'église.

Samedi 3 juin, à Paris.

Le marquis d'Effiat a nommé pour son exécuteur testamentaire le marquis Du Palais, à qui il laisse un fort beau diamant et mille pistoles. Il donnoit, par son testament, la terre et la belle maison de Chilly à M. le duc d'Orléans, qui ne l'a point voulu accepter et l'a rendue à sa famille. Il fait des legs considérables dans ses terres, pour y élever de jeunes gentilshommes, et y entretenir des invalides du pays. Il fait encore beaucoup d'autres dispositions que nous saurons demain (1)..

Mercredi 7, à Paris.

La princesse Sobiesky est arrivée à Rome; elle y a été reçue et y est traitée en reine; il est

(1) Depuis trente ans on a vu d'immenses fortunes s'élever, mais on n'a point vu de fondations nouvelles. La philosophie moderne a beaucoup disserté sur la *bienfaisance*, mais la seule charité chrétienne a fait en France des établissements *bienfaisants*. Depuis trente ans les proscriptions et la guerre ont mis en deuil toutes les familles, et nous ne voyons pas un seul beau monument élevé à la mémoire d'une de ces victimes!

sûr que son mariage a été fait à Bologne comme on l'avoit dit.

Samedi 10, à Paris.

M. de La Vieuville mourut hier à Paris; les enfants de ses deux premiers mariages ont prié sa veuve de demeurer dans sa maison, et lui ont dit qu'ils la regarderoient toujours comme une véritable mère.

Jeudi 15, à Paris

Madame la Duchesse la jeune se porte considérablement mieux ; elle se promène en carrosse. On fait chanter un *Te Deum* pour sa guérison, aux Grands-Cordeliers.

Vendredi 23, à Paris.

Le Roi alla à la Maison de Ville voir le feu qui fut fort magnifique. Il soupa seul dans une chambre separée, et fut servi à table par le Prevôt des marchands, à qui on fit donner un écrit que cela ne pouvoit tirer à conséquence.

M. le Duc, qui ne put pas se trouver à cette fête, prétendoit que ce devoit être au premier

maître-d'hôtel à servir le Roi; et il avoit recommandé à Livry d'être ferme là-dessus. On a décidé que le billet que donne le Prevôt des marchands suffisoit pour mettre les intérêts du premier maître-d'hôtel à couvert.

Mardi 18 juillet, à Paris.

Madame la duchesse de Berri reçut le Viatique et l'Extrême-Onction des mains de l'abbé de Castres, archevêque de Tours, son premier aumônier. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres allèrent au-devant du Saint-Sacrement, et l'accompagnèrent au retour jusqu'à l'église de Passy. Cette princesse a perdu toute connoissance; il y a pourtant quelques moments où sa raison lui revient, mais ces moments-là sont rares.

Vendredi 21, à Paris.

Madame la duchesse de Berri mourut un peu après minuit.

Le Roi alla à l'Académie de peinture et de sculpture, et y vit tous les beaux tableaux. M. Coypel les lui expliquoit. Depuis que Sa

Majesté est au Louvre, elle va souvent voir le cabinet de M. Hermand.

Samedi 22, à Paris.

Le Roi alla à trois heures et demie à l'Académie françoise, et ensuite monta à l'Académie des Sciences. Le maréchal de Villeroy qui l'accompagnoit, parla le premier dans ces deux Académies, et parla avec beaucoup de grâce et de noblesse. Valincour, directeur de l'Académie françoise, fit au Roi une espèce de harangue; et ensuite, La Mothe demanda permission de lire des vers; la harangue et les vers furent fort approuvés. Après cela, le Roi voulut voir comment on élisoit les officiers; et on lui apporta une petite boîte à ressorts destinée à cela, et que Dacier, secrétaire de l'Académie, fit jouer.

A l'Académie des Sciences, M. de Torcy, qui en est le sous-président, (l'abbé Bignon, président, est absent), harangua le Roi, après que le maréchal de Villeroy eut parlé; et sa harangue qui fut fort courte, fut fort applaudie: ensuite on fit voir au Roi quelques expériences qui l'amusèrent fort. Au sortir de ces deux Aca-

démies, Sa Majesté alla au Palais-Royal voir M. et madame d'Orléans.

Dimanche 23, à Paris.

Le Roi, sur les six heures, alla à Saint-Cloud voir Madame. Sa Majesté portera le deuil de madame de Berri six semaines, et M. le duc d'Orléans le portera trois mois. Il n'y eut point de conseil de régence, et M. le duc d'Orléans est toujours fort affligé.

Lundi 24, à Paris.

Le Roi alla, entre quatre et cinq heures, à l'Académie des Belles-Lettres, qu'on appeloit auparavant l'Académie des Inscriptions; et ce fut M. de Boze, secrétaire de cette compagnie, qui porta la parole au Roi en l'absence des principaux officiers.

Lundi 31, à Paris.

La Billarderie est parti pour Châlons, où il porte à madame du Maine la permission d'aller à un château dans le voisinage, où elle aura

plus de domestiques et où elle se pourra promener. On a envoyé aussi à M. du Maine des chevaux et des chiens pour qu'il puisse chasser : on l'oblige seulement à revenir le soir à Dourlens, où il est.

Mercredi, 12 août, à Paris.

Le Roi alla le matin à l'Académie d'Architecture, et le soir, avant que de rentrer aux Tuileries, il alla à la Monnoie des médailles; et Launay, qui en est directeur, frappa une médaille devant lui, ayant d'un côté le portrait de Sa Majesté, et au revers la partie du zodiaque qui contient les trois signes d'été, avec ces mots autour : *Lustrando fovet et recreat.*

Dimanche 6, à Paris.

On donna à mademoiselle d'Aumale, qui étoit à Saint-Cyr auprès de madame de Maintenon, un logement dans le Luxembourg.

Mercredi 9, à Paris.

On a donné à madame de Sabran un logement dans le Luxembourg. Toutes les portes

du jardin sont ouvertes depuis la mort de madame de Berri, ce qui fait une grande commodité et un grand agrément pour ce quartier-là, et renchérit les maisons.

Lundi 14, à Paris.

Mademoiselle de la Roche-sur-Yon avoit demandé plusieurs fois à madame la princesse de Conti, sa mère, permission d'aller à Chelles voir madame l'Abbesse. On le lui a permis; elle y a mené madame de Châtillon, qui est auprès d'elle, et la renvoya sur-le-champ, disant qu'elle étoit résolue de demeurer dans la maison. Elle a écrit à madame sa mère qu'elle vouloit s'y faire religieuse.

Vendredi 18, à Paris.

Mademoiselle de La Roche-sur-Yon, sur les instantes prières de madame la princesse de Conti, sa mère, est revenue ici.

Dimanche, 10 septembre, à Paris.

On a nouvelle que le roi Jacques, qu'on appelle toujours en Angleterre le *prétendant*,

est arrivé en Italie, où il va consommer son mariage avec la princesse Sobiesky. Il y a déjà quelques jours qu'on sait son départ d'Espagne, et présentement on apprend qu'il est arrivé en Italie.

Vendredi, 20 octobre, à Paris.

Il y a quelques jours que le Roi étant allé voir mademoiselle de Chausserais à sa petite maison de Madrid, elle lui fit présent d'une jolie vache fort ornée, pour entrer dans la ménagerie qu'il établit à la Meute; et M. le duc d'Orléans, qui s'y trouva, donna au Roi beaucoup de vases de porcelaine fort ornés, d'argent et de bronze doré pour le service de la vache. Ceux qui ont vu le présent disent que rien n'est plus agréable et plus magnifique. Il paroît que cela avoit fait grand plaisir au Roi.

Dimanche 22, à Paris.

Le Roi appeloit toujours M. le duc d'Orléans Monsieur, en lui parlant; M. le duc d'Orléans l'a supplié de l'appeler mon oncle, comme le feu Roi l'appeloit toujours mon

neveu ; et le Roi, présentement, l'appelle mon oncle.

Lundi, 6 novembre, à Paris.

Mademoiselle de Valois étant à cheval dans le bois de Boulogne, et voulant sortir par la porte Maillot, ne se baissa pas assez dessus son cheval ; elle se blessa à la tête; on la saigna le soir; on rasa ses cheveux; on trouva qu'il n'y avoit aucun danger à sa blessure.

Vendredi 17, à Paris.

Le marquis de Dangeau, auteur de ces Mémoires, fut taillé par Thibaut, qui est le chirurgien qui travaille à l'Hôtel-Dieu à ces opérations-là; et l'opération se fit fort heureusement.

Mercredi 22, à Paris.

L'opération qu'on fit le 17 au marquis de Dangeau, a été si heureuse, qu'il n'a pas eu depuis le moindre accès de fièvre.

Jeudi 30, à Paris.

La plaie du marquis de Dangeau est entièrement fermée, et il commence à sortir. Il y a peu d'exemples d'une opération si heureuse, car il n'a plus besoin d'être pansé (1).

Vendredi, 1er décembre, à Paris.

On a donné huit cent mille livres à madame de Châteautiers, dame d'atour de Madame : c'est une personne d'un très-grand mérite.

Jeudi 7, à Paris.

On prépare un ballet pour le Roi, qu'on dansera les premiers jours de l'année. Les entrées de ballet seront dans les entr'actes de la comédie de l'*Inconnu*. Le Roi y dansera, M. le duc de Chartres, et beaucoup de jeunes courtisans.

---

(1) Cette partie du journal fut écrite par un de ses secrétaires.

Lundi 11, à Paris.

M. l'archevêque de Bourges, qu'on appellera le cardinal de Gesvres, porta au Roi la calotte qu'il venoit de recevoir; il la mit à ses pieds, et le Roi la lui remit sur la tête.

Mardi 12, à Paris.

On publia un arrêt qui ordonne que les pièces de vingt sous seront réduites, au 1er de janvier, à dix-huit sous, et les pièces de dix sous à neuf.

Il y a un autre arrêt qui ordonne que la compagnie des Indes jouira du bénéfice des monnoies jusqu'en 1728.

Lundi 18, à Paris.

Sur les bruits qui ont couru qu'il y avoit des gens qui vouloient attenter à la vie de M. Law, on lui a donné seize Suisses du régiment des gardes pour coucher dans sa maison, et on en a mis huit aussi dans la maison de son frère.

Samedi 23, à Paris.

M. le duc d'Orléans a donné pour cent mille écus d'actions à la maréchale de Rochefort, et outre cela, il a avancé les dix premiers mille écus pour la souscription. Il a donné aussi cent mille francs d'actions à Blanzac, gendre de la maréchale, qui en avoit grand besoin.

Dimanche 24, à Paris.

M. Law a donné de l'argent à l'Opéra pour qu'il n'y eût plus que des bougies au lieu de chandelles : cela s'exécute présentement.

Mercredi 27, à Paris.

M. le duc d'Orléans a donné au duc de Tresmes pour cent mille écus d'actions; il en a donné aussi pour cent mille écus à M. de La Châtre, pour deux cent mille livres à M. Rouillé de Coudray, et au chevalier de Marcieu pour cent cinquante mille livres; il en avoit donné il y a déjà quelques jours pour cent mille livres à madame de Tonnerre.

Vendredi 29, à Paris.

On envoie demain un courrier à M. du Maine, qui lui porte la permission de venir à Clagny. On envoie aussi à madame du Maine la permission de venir à Sceaux. Madame la Princesse a souhaité que La Billarderie allât à Chamlay pour l'accompagner dans son voyage, parce qu'il lui a été fort utile et qu'il a eu toujours beaucoup de soin d'elle; mais ce n'est point comme officier des gardes qu'on l'envoie : car elle est en pleine liberté, hormis qu'elle ne pourra pas venir à Paris, non plus que M. du Maine, et que le mari et la femme seront en lieux différents. On ne dit rien encore du cardinal de Polignac ni des prisonniers de la Bastille; mais cela donne bonne espérance pour eux.

Dimanche 31, à Paris.

Outre ceux que j'ai déjà nommés à qui M. le duc d'Orléans a donné des actions depuis peu, il en a encore donné beaucoup d'autres que je ne sais pas. Je sais seulement que M. de Cour-

tenay le fils en a pour deux cent mille francs, le marquis de Varennes pour cent, et Marton pour cinquante.

FIN DE L'ANNÉE 1719.

ANNÉE 1720.

Jeudi, 4 janvier, à Paris.

M. le duc d'Orléans a donné pour deux cent mille livres d'actions à madame de Fontaine-Martel, qui en avoit déjà des anciennes.

Samedi 6, à Paris.

M. le duc d'Orléans mena, le matin, M. Law au Roi. Il est déclaré Contrôleur-général des finances.

Mercredi 10, à Paris.

M. le duc d'Orléans a donné, depuis quelques jours la valeur de deux cent mille écus à La Fare, son capitaine des gardes; et cela en effets dont il est très-content (1).

(1) La Fare, si connu par des vers agréables et faciles, et par ses liaisons intimes avec Chaulieu et madame de

Jeudi 11, à Paris.

Bien des gens vont voir M. du Maine à Clagny. On en demande la permission à M. le duc d'Orléans, qui le trouve très-bon : mais M. du Maine n'aime à y voir que ses amis et serviteurs particuliers.

Lundi 15, à Paris

M. le duc d'Orléans donna encore, le matin, une audience à milord Stanhope, et milord Stairs assista à cette audience dans le conseil de régence. On a lu toutes les dépositions de ceux qui sont sortis et de ceux qui sont encore à la Bastille, et ensuite on lut celle de madame la duchesse du Maine.

Jeudi 18, à Paris.

Il est permis à tout le monde d'aller voir M. le duc du Maine : mais, pour madame du

---

La Sablière, protectrice de La Fontaine. On sait que cette dernière, jeune et belle encore, se retira aux Incurables, pour y consacrer sa vie à Dieu et aux malades.

Maine, M. le duc d'Orléans a réglé qu'on demanderoit à madame la Princesse la permission d'aller à Sceaux; et madame la Princesse n'aime pas que beaucoup de gens lui demandent cette permission-là.

Mardi 23, à Paris.

Il y a un arrêt qui remet les louis ordinaires à trente-six livres, et les écus à six livres, et les louis qu'on appelle *Noailles* à quarante-cinq livres, et les écus à sept livres dix sols. Toutes les autres monnoies sont aussi augmentées; mais cela jusqu'au dernier jour de février seulement; et durant ce temps-là, il est permis aux François et aux étrangers de faire sortir l'argent du royaume.

Vendredi 26, à Paris.

Madame la duchesse de Villars est la duchesse nommée pour accompagner mademoiselle de Valois en Italie; et on dit qu'elle aura un cadenas à table comme la Princesse (1).

---

(1) On appeloit un *cadenas* de table un petit plateau sur lequel on mettoit du sel, du poivre et plusieurs autres

Les parents de M. le comte de Laval ont eu de M. le duc d'Orléans l'audience qu'ils avoient demandée pour solliciter la liberté du prisonnier. Son Altesse Royale répondit que quand les choses ne regardoient que sa personne, il étoit toujours prêt à faire grâce et à pardonner; mais que quand cela pouvoit regarder le Roi ou l'état, on ne pouvoit y apporter trop d'attention et trop examiner; et qu'il souhaitoit que M. de Laval se trouvât innocent. On dit que depuis quelques jours il est encore plus resserré dans la Bastille qu'il n'étoit.

Samedi 27, à Paris.

Il y a une chose extraordinaire dans la gazette de France; c'est qu'il y a une page et demie qui n'est pas écrite. On croit que c'est quelque article qu'on a fait retrancher.

---

choses, et que l'on plaçoit sur la table devant le prince ou la princesse, seulement dans les jours de cérémonie. Le cadenas donné à la maréchale de Villars est une chose si extraordinaire, qu'il est probable que cela n'eut pas lieu : cette espèce de distinction ne s'accordoit jamais aux particuliers à la table des princes.

Lundi 29, à Paris.

Quand on lut au conseil de régence les dispositions qu'avoient faites madame du Maine et quelques-uns des prisonniers, on lut aussi ce qui avoit rapport à M. de Richelieu, quoiqu'il y eût déjà plusieurs mois qu'il fût sorti de la Bastille.

Mardi 30, à Paris.

Madame du Maine vint voir madame la Princesse, qui est encore assez incommodée; elle vit aussi mesdames les princesses de Conti mère et fille. Elle a la permission de venir à Paris quand madame la Princesse l'y mande; mais il faut qu'elle aille coucher à Sceaux.

Mercredi 31, à Paris.

On va faire sortir Malezieu de la Bastille, avec ordre de se retirer à quarante lieues de Paris.

Jeudi, 1er février, à Paris.

Le cardinal Alberoni a écrit, de Marseille, à M. le Régent, une lettre encore plus forte

que celle qu'il lui avoit écrite à Montpellier, s'offrant toujours de lui donner les lumières nécessaires pour réduire le roi d'Espagne. Il y a, dans une de ses lettres, que le Pape, l'Empereur et le roi d'Espagne, rendront compte à Dieu de ce qu'il n'a pas eu les bulles de l'archevêché de Séville. Beaucoup de gens ont vu ces lettres.

Juedi 8, à Paris.

Il va paroître un arrêt qui défend à tout le monde généralement de porter des pierreries; mais on donnera des permissions particulières à beaucoup de gens qui demanderont à en porter. On veut par-là empêcher que l'on n'en achète autant qu'on a fait depuis quelques mois, et on prétend que les étrangers en ont vendu ici pour plus de cent millions, et qu'ils se préparoient encore à en faire venir beaucoup, qu'ils vendroient très-chèrement (1).

(1) C'étoit un luxe peut-être poussé trop loin; mais il étoit plus noble et moins ruineux que celui des verreries et des grains d'acier : du moins il en restoit des choses précieuses dans les familles. Une mère, en achetant une pa-

Samedi 10, à Paris.

On publia l'arrêt pour les pierreries. Il n'y aura que les évêques qui puissent porter des bagues.

Dimanche 11, à Paris.

Aux fiançailles de mademoiselle de Valois, M. le duc de Chartres tenoit la place du prince de Modène. Après les fiançailles, le Roi alla au Palais-Royal dire adieu à cette princesse. Il lui a fait un présent magnifique d'un collier

rure, songeoit que sa fille la porteroit un jour : cette idée ennoblissoit une fantaisie. La véritable magnificence ne corrompt point les mœurs : peu de personnes peuvent l'avoir; mais le faux or, les faux camées, les pierres de composition, le tulle imitant la dentelle, etc., voilà le luxe corrupteur; il n'en reste rien : il ruine, confond tous les états; il nuit essentiellement aux artistes, en faisant préférer souvent l'apparence à la réalité. Au lieu de lois somptuaires, qui ont toujours quelque chose de tyrannique, il seroit à désirer que l'on mît sur toutes ces choses fragiles et trompeuses des impôts assez forts pour empêcher le peuple d'y atteindre : si l'on pouvoit rendre aux classes inférieures et aux gens dénués de fortune le goût de la simplicité, on leur rendroit la raison, la décence et de bonnes mœurs.

de diamants et de perles. Il y avoit beaucoup de monde aux fiançailles, mais peu de dames considérables. On n'y avoit convié personne, mais on croyoit qu'il s'y en trouveroit davantage. Le cardinal de Rohan fit la cérémonie. Mademoiselle de Montpensier portoit la queue de la mante de mademoiselle sa sœur.

Lundi 12, à Paris.

Le mariage de la Princesse se fit à midi dans la chapelle des Tuileries, et après la cérémonie le Roi la conduisit à son carrosse, et dit au cocher : *à Modène*. C'est un usage toujours pratiqué ; et quand la Princesse, sœur de M. le duc d'Orléans, fut mariée au roi d'Espagne, à Fontainebleau, le Roi, en la conduisant à son carrosse, dit au cocher : *à Madrid*. L'officier des gardes, et les gardes qui la doivent conduire, eurent ordre de suivre le carrosse comme si elle eût dû partir dans le moment. On fit partir en même temps M. de Sabran pour porter à Modène la nouvelle que le mariage étoit célébré. Il n'y eut, à la cérémonie du mariage, que les mêmes gens qui étoient aux fiançailles, excepté la duchesse de Villars qui doit conduire cette princesse, et qui a

fait un effort pour assister à la cérémonie. On compte toujours qu'elle partira lundi.

Jeudi 15, à Paris.

On joua la nouvelle tragédie d'Arouet, qui ne réussit point. Il avoue lui-même qu'elle n'est pas bonne, et se plaint de ses amis à qui il l'avoit montrée, qu'ils l'avoient flatté là-dessus. Il l'a retirée des comédiens.

Samedi 17, à Paris.

Le roi assistera demain au conseil de régence. Il étoit porté, dans le testament du feu Roi, que, dès qu'il auroit dix ans, il y assisteroit pour le former aux affaires; mais il n'opinera point.

Dimanche 18, à Paris.

Conseil de régence où le Roi alla pour la première fois. Après qu'il y eut demeuré quelque temps, et qu'on y eut parlé des affaires les plus considérables, on lui proposa d'en sortir s'il aimoit mieux aller jouer ou se divertir à quelque autre chose, qu'il fît tout ce qui lui seroit de plus agréable. Il répondit

que ce qu'il aimoit le mieux, c'étoit de demeurer aux conseil, et il s'y tint. Il avoit fait en entrant un petit compliment qui fut très-bien, et qu'il fit de la meilleure grâce du monde. Durant le conseil même, il fit quelques questions fort à propos.

Vendredi 23, à Paris.

On rejoua sur le théâtre de la comédie, la tragédie faite par Arouet. Elle avoit été trouvée très-mauvaise la première fois qu'on la joua, et l'auteur même l'avoit retirée des comédiens. Depuis, des gens considérables ont souhaité de la voir. Il y a changé quelques vers, et la pièce a mieux réussi.

Samedi 24, à Paris.

On a publié un arrêt pour la vaisselle d'argent, par lequel il est défendu aux orfévres de travailler, excepté pour ceux qui auront des permissions, et qui règle pour la vaisselle plate, que les plats n'excéderont pas le poids de dix marcs, et que la douzaine d'assiettes n'en excédera pas trente. On ne pourra employer à aucun ouvrage d'or plus d'une once.

Dimanche 25, à Paris.

Il y a un arrêt qui remet les louis d'aujourd'hui à trente-six livres; ceux qu'on appelle les *Noailles* à quarante-cinq, et les écus à proportion.

Il y eut quelques petits désordres à la comédie. Les comédiens voulurent jouer la tragédie d'Arouet malgré lui, et la jouèrent, quoiqu'il s'y opposât violemment.

Mercredi 28, à Paris.

On a publié une ordonnance pour faire sortir des étrangers rebelles dans huit jours, de toutes les terres de l'obéissance du Roi. Cela a été publié à son de trompe, et cela a fait d'abord une nouvelle à laquelle on donnoit différents motifs; mais ce n'est qu'une convention faite dans la quadruple alliance, et on fit l'année passée une pareille proclamation; ainsi cela regarde fort peu de gens; mais on ne veut manquer à rien de ce qui est dans les traités.

Vendredi, 1er mars, à Paris.

Le Roi alla dîner à la Meute, et en revint à cinq heures pour être à son étude; car il n'y manque jamais, et étudie tous les jours le matin et l'après-dînée, et même les fêtes et les dimanches.

On a commencé à visiter dans quelques maisons, pour voir s'il n'y a point d'argent qui excédât la somme qu'on peut avoir chez soi. On prétend que bien des gens en ont caché de grosses sommes, et qu'il y a déjà eu des délateurs qui en ont averti.

Mercredi 6, à Paris.

Madame fit jouer au Palais-Royal la tragédie d'*Artémire.*

Dimanche 10, à Paris.

On a fait des visites en beaucoup de maisons pour chercher de l'argent, et on a déjà rendu un arrêt contre M. Adine, qui étoit un des directeurs de la Banque, et qui passe même pour être très-habile dans sa profession. Il avoit des louis de *Noailles*, et des pistoles d'Espagne,

pour huit ou dix mille écus; on les a confisqués : il a été condamné à dix mille livres d'amende, et on lui ôte son emploi. On croit pourtant que ces visites-là ne se feront pas souvent, et qu'on se contentera de quelques petits exemples (1).

Mardi 12, à Paris.

On publia une déclaration du Roi, pour abolir l'usage des espèces d'or au 1er mai prochain, et pour indiquer les diminutions sur lesdites espèces, à commencer du 20 du présent mois pour Paris, et du 1er avril pour les provinces.

Pour abolir pareillement au 1er août prochain l'usage de toutes les espèces d'argent, à l'exception des sixièmes et douzièmes d'écus et livres d'argent.

Pour indiquer les diminutions sur lesdites espèces à commencer du 1er avril prochain, et pour ordonner qu'à commencer du 1er mai prochain les sixièmes et douzièmes d'écus,

---

(1) On n'avoit point vu de ces *visites domiciliaires* sous Louis XIV, et devenues depuis si fréquentes sous l'*empire de la liberté !*

ensemble les livres d'argent, diminueront de prix chaque mois jusqu'au 1er décembre, auquel jour elles demeureront fixées; savoir, les sixièmes d'écus et livres d'argent à dix sous, et les douzièmes d'écus à cinq sous.

Jeudi 14, à Paris.

On permet aux chevaliers des Ordres du Saint-Esprit, de Malte, et de Saint-Lazare, d'avoir des diamants à leurs croix.

Lundi 18, à Paris.

Il y a un arrêt qui permet aux gentilshommes d'être fermiers des princes du sang, sans déroger.

Mardi 19, à Paris.

Il y a un arrêt qui augmente les droits pour la sortie des blés du royaume, et qui ôte les deux tiers sur l'entrée du pied fourchu dans Paris et dans les autres villes du royaume.

Il y a un arrêt pour défendre, pendant le cours de la présente année, l'entrée des espèces et matières d'or et d'argent dans le royaume.

Jeudi 21, à Paris.

M. le duc d'Orléans fit embrasser tous les Cardinaux dans son cabinet, et ils s'embrassèrent de bonne grâce et d'un air de sincérité.

Il y a dans toutes les gazettes une chose extraordinaire, que je crois devoir écrire, qui est que dans le comté d'Essex en Angleterre, il y est mort une femme nommée madame Bonywood, dans sa quatre-vingt-treizième année, qui a laissé trois cent soixante et seize de ses descendants; savoir: seize fils ou filles, cent quatorze petits fils ou petites-filles, deux cent vingt-huit de la troisième génération, et neuf de la quatrième.

Vendredi 22, à Paris.

Le comte de Horn alla dans la rue Quincampoix, voulant, disoit-il, acheter pour cent mille écus d'actions. Il donna rendez-vous dans un cabinet à un agioteur, qui lui apporta des actions dans un porte-feuille. Le comte de Horn, qui avoit deux de ses amis avec lui, se jeta sur ce malheureux et lui donna plusieurs

coups de poignard, et prit son porte-feuille. Un des deux brigands qu'il avoit avec lui, voyant que l'agioteur n'étoit pas encore mort, acheva de le tuer. Ces deux-là ont été pris, et le troisième s'est sauvé. On ne doute pas que justice n'en soit faite promptement et sévèrement, l'action étant si abominable; et plus celui qui l'a commise est homme de condition, plus il est nécessaire d'en faire exemple. Il est frère du prince de Horn-Horn. Il y a beaucoup de gens de qualité ici de ses parens proches. Il n'y a plus de Horn-Montmorency.

Samedi 23, à Paris.

M. le duc d'Orléans alla le matin à Saint-Cloud, où M. le duc du Maine l'alla trouver. On ne sait rien de ce qui s'est passé entre eux; mais il paroît que M. le duc du Maine en est content.

La famille du comte de Horn s'agite fort pour tâcher d'obtenir grâce pour lui. M. le duc d'Orléans évite de leur parler, et on ne croit pas qu'ils en obtiennent rien.

Dimanche 24, à Paris.

M. le duc d'Orléans persiste à ne vouloir faire aucune grâce au comte de Horn. Quelques gens de sa famille à qui Son Altesse Royale n'a pas pu éviter de parler, lui demandoient qu'on traitât le comte de Horn comme un fou, et qu'on l'enfermât aux Petites-Maisons, lui disant même qu'il avoit une mère et un oncle enfermés. M. le duc d'Orléans répondit qu'on ne pouvoit se défaire trop tôt des fous qui portoient la folie jusqu'à la fureur; et ensuite les gens qui vouloient servir ce comte lui représentèrent quelle infamie ce seroit pour une famille illustre, et qui appartenoit à tant de souverains de l'Europe. Il répondit que l'infamie étoit dans le crime, et non pas dans le supplice. Ils le pressèrent encore davantage, lui disant : « Mais, Monseigneur, il a l'hon» neur de vous appartenir à vous-même! — Eh » bien, Messieurs, leur répliqua-t-il, j'en par» tagerai la honte avec vous ».

Lundi 25, à Paris.

Le comte de Horn devoit être exécuté aujourd'hui; mais on a fait une procédure qui au-

roit allongé l'affaire de quelques jours, à cause de la semaine sainte, et il a fallu anéantir toute procédure, ce qu'on a fait ce soir; et il sera exécuté demain en plein jour, malgré toutes les instances que des gens considérables ont faites à Son Altesse Royale.

Mardi 26, à Paris.

Le comte de Horn, et *Mille*, son complice, qui est Piémontois, furent roués vifs à la Grève, sur les quatre heures après midi, à la grande satisfaction du peuple et du public, qui a fort loué la sévérité de M. le duc d'Orléans. Le troisième complice, qui se nomme *Destamps*, est en fuite : il sortit de la chambre au moment que l'assassinat fut achevé; c'est lui qui gardoit la porte. On croit avoir des indices de sa retraite, et on espère s'en saisir incessamment. On dit que les suppliciés ont accusé beaucoup de monde à la question, et qu'ils ont avoué beaucoup d'autres crimes.

Vendredi-Saint 29, à Paris.

Mademoiselle de Bauveau a eu une pension de deux mille francs. C'est un bien que l'on

fait aux pauvres ; car elle donne tout ce qu'elle a.

Samedi 30, à Paris.

On enverra le cordon bleu à l'Infant qui vient de naître. Tous les Infants ses frères, du premier lit et du second, le portent; mais l'Infant qui vient de mourir ne l'avoit point.

Lundi, 1er avril, à Paris.

Le Roi alla à Montmartre voir madame la duchesse d'Orléans. Les religieuses le vinrent recevoir à la porte, et le conduisirent dans le chœur, où elles chantèrent le *Te Deum*; après quoi Sa Majesté se promena dans la maison.

Vendredi 5, à Paris.

L'après-dînée, madame la duchesse du Maine alla au Palais-Royal, et fut quelque temps avec son Altesse Royale. Madame la princesse de Conti la jeune étoit avec madame du Maine. Cette princesse est sortie fort contente de cette conversation : elle a permission de rester à Paris, et partout où il lui plaira; mais elle ne sera point contente qu'elle n'ait vu M. du

Maine. Elle espère le voir bientôt, et qu'il se rendra à toutes les instances qu'elle fait pour cela. Elle a parlé à son Altesse Royale pour la liberté de mademoiselle de Launay, qu'on lui avoit fait espérer.

Mardi 9, à Paris.

On a fait partir un courrier pour Nantes, qui porte l'amnistie pour tous les Bretons qui sont en prison ou accusés, et qui n'ont point encore été jugés.

Samedi 13, à Paris.

Le Roi alla l'après-dînée à la Volerie, dans le parc de Vincennes; en revenant, il trouva dans la rue Saint-Antoine le Saint-Sacrement, qu'on portoit à un malade. Il fit arrêter son carrosse, en descendit et se mit à genoux dans la rue, quoiqu'elle fût fort crottée. Cela a fort édifié tous ceux qui l'ont vu en cet état; et il auroit suivi le Saint-Sacrement jusque chez le malade, sans la crainte qu'il y eût du mauvais air (1).

(1) Jusqu'à la révolution, tous les princes qui rencontroient le Saint-Sacrement descendoient de voiture et se mettoient à genoux dans la rue.

Vendredi 26, à Paris.

On a commencé depuis deux jours à prendre les mendiants dans les rues, hommes et femmes; on enferme dans les hôpitaux ceux qui ne sont point en état de travailler et de gagner leur vie, et ceux qui sont en état de pouvoir travailler, soit hommes, soit femmes, on les enverra aux colonies. On prendra aussi tous les vagabonds et gens sans aveu. Il y avoit beaucoup de ces gens-là qui commettoient des désordres dans Paris, et on y veut remédier.

Mardi 30, à Paris.

Il y eut hier quelques petits désordres à la Grève et dans la rue Saint-Antoine. Des archers, qui vouloient arrêter des hommes et des femmes comme s'ils eussent été des vagabonds et gens sans aveu, et qui se trouvèrent des gens établis à Paris, en faveur de qui le peuple se souleva, et il y eut quelques archers de tués et plusieurs de blessés (1). Les ordres qu'on leur a donnés sont fort bons et fort sages; mais ces archers ne les ont pas bien exécutés.

(1) Ce ne sont pas là de *petits désordres.*

Dimanche, 5 mai, à Paris.

Le duc de Duras étant chez le comte d'Evreux, à la campagne, voulut donner à manger à un petit cerf qui étoit enchaîné dans l'écurie. Le duc de Duras étoit seul : le cerf rompit sa chaîne et vint à lui pour l'attaquer ; il culbuta le duc de Duras, qui, par les cris qu'il fit, attira du monde à son secours. Il en fut quitte pour quelques coups d'andouillée dans la cuisse ; les chirurgiens assurent qu'ils ne sont point dangereux.

Jeudi 9, à Paris.

Le mariage de M. de Montauban avec mademoiselle de Meuve, fille d'un fameux banquier, est rompu, malgré tous les millions qu'on lui donnoit en mariage (1). La maison de Rohan n'a pas pu consentir à cette alliance. M. le duc d'Orléans est entré dans leurs raisons ; il a donné une pension de deux mille écus à M. de Montauban ; et le prince de Rohan s'est chargé de lui faire donner quatre mille

(1) Voilà un trait bien gothique. Les *millions* ont bien augmenté de valeur depuis ce temps !....

francs par sa famille, et en est garant. Cela le mettra en état de subsister plus honnêtement.

Samedi 11, à Paris.

Le marquis d'Oise, frère du cadet du duc de Villars, se marie à la fille d'André, fameux Mississipien. La fille n'a pas trois ans; et le contrat de mariage est passé, par lequel on lui donne cent mille écus présentement, et on lui fait une pension de vingt mille francs jusqu'à jour du mariage, dont il ne rendra point compte; et si la fille meurt auparavant, il conservera tout ce qu'il aura reçu. Quand le mariage se consommera, on donnera un bien immense à la fille; et il la doit épouser dès qu'elle aura douze ans. André fait aussi de grands avantages à M. le duc de Villars, frère de M. le marquis d'Oise.

Lundi 13, à Paris.

La vieille comtesse du Roure est morte saintement; elle avoit été fille d'honneur de feu Madame, et la compagne et la grande amie de mademoiselle de La Vallière, depuis duchesse de La Vallière.

Mardi 14, à Paris.

Le Roi fit porter son dîner dans l'appartement de M. de Fréjus, pour voir de là la procession des Mathurins, qui ont racheté, suivant leur pieuse institution, beaucoup de captifs. Cette belle procession passoit sur le Pont-Royal.

Lundi 20, à Paris.

Le prince de Montbelliard, qui est ici, demande que les enfants qu'il a de trois femmes soient tous reconnus princes. De ces trois femmes, il y en a deux qui sont encore en vie et qui sont ensemble chez lui. Il veut que l'on en appelle une la douairière, et l'autre la régnante. Il prétend que la religion dont il est, et que par les lois de l'empire, il a pu faire tout ce qu'il a fait. M. le duc d'Orléans a chargé le comte de La Marck et M. d'Armenonville d'examiner son affaire.

Jeudi 23, à Paris.

La désolation est grande dans Paris sur l'arrêt d'hier; on a jeté dans plusieurs mai-

sons des billets fort séditieux ; on fait une infinité de raisonnements sur cela, tous plus incertains les uns que les autres, et cela suspend toutes les autres nouvelles.

Dimanche 26, à Paris.

Le Roi se mit un peu en colère contre un de ses gentilshommes de la manche, à qui jusque-là il avoit témoigné plus d'amitié qu'à personne; on dit même qu'il le frappa, et qu'il lui défendit de se présenter jamais devant lui (1).

Lundi 27, à Paris.

Le Parlement fut assemblé ce matin, et ils nommèrent des députés pour aller faire des remontrances. Ces députés étoient M. le premier Président, les présidents d'Aligre, Por-

(1) L'auteur appelle cela se mettre *un peu* en colère ! On se flatte que le Prince eut une pénitence *un peu* sévère pour cette *petite colère*. Au reste, on voit que le Roi fut très-bien élevé tant que le maréchal de Villeroy fut son gouverneur ; mais les rois sont *majeurs* de si bonne heure, que les meilleurs instituteurs ne peuvent qu'ébaucher leur éducation.

tail, et deux conseillers, qui sont l'abbé *Pucelle* et l'abbé Magni. A midi, M. le duc d'Orléans envoya M. de La Vrillière pour dire au Parlement qu'il révoquoit l'arrêt du Conseil de mercredi; que les billets de banque demeureroient comme ils étoient avant l'arrêt. M. de La Vrillière trouva que le Parlement étoit levé pour se rassembler l'après-dînée, et il alla chez le premier Président pour lui dire la commission dont M. le duc d'Orléans l'avoit chargé. L'après-dînée, les cinq commissaires allèrent au Palais-Royal; furent très-bien reçus de M. le duc d'Orléans, qui leur confirma ce qu'avoit dit M. de La Vrillière au premier Président, et qui leur dit, de plus, qu'il vouloit rétablir des rentes sur la Maison-de-Ville à deux et demi pour cent. Les députés représentèrent à M. le duc d'Orléans qu'il étoit de sa bonté et de sa justice de mettre au moins ces rentes à trois pour cent. M. le duc d'Orléans leur répondit qu'il voudroit les pouvoir mettre non-seulement à trois, mais à quatre et à cinq; mais que les affaires ne permettoient pas qu'on pût passer présentement les deux et demi.

Mercredi 29, à Paris.

M. Le Blanc alla le soir chez M. Law, lui dire que M. le duc d'Orléans le remercioit des soins qu'il s'étoit donné dans sa charge de contrôleur-général, et qu'il le déchargeoit de cet emploi; et que, comme bien des gens ne l'aimoient pas dans Paris, il croyoit devoir mettre auprès de lui un officier de mérite et connu, pour empêcher qu'il ne lui arrivât quelque malheur. Il a choisi pour cela Besenval, major des Gardes-Suisses; il aura seize soldats suisses qui coucheront dans la maison. M. Law ne s'attendoit à rien moins et parut fort tranquille.

Vendredi 31, à Paris.

Le bruit est fort répandu aujourd'hui qu'on a trouvé les affaires de la banque en bien meilleur état qu'on ne disoit, et qu'il y a beaucoup d'argent; que le nombre des billets de banque n'outre-passe pas ce qui en avoit été créé par les arrêts (1). M. de Sassenage mena M. Law chez M. le duc d'Orléans; il y entra

(1) Ce qui malheureusement n'étoit pas.

par les derrières de son appartement, et fut une demi-heure avec lui. On assure que ses comptes sont forts nets, et on ne le regarde plus comme un homme disgracié. On parle même de lui donner des postes d'honneur; mais tout cela est fort incertain. M. Law est protégé par un grand prince, et plusieurs gens considérables s'intéressent pour lui et le croyent nécessaire aux affaires en l'état où elles sont.

Samedi, 1er juin, à Paris.

Il y a toujours beaucoup d'incertitudes sur ce qui regarde M. Law; mais ses amis, qui sont en plus grand nombre qu'on ne croyoit, espèrent, puisqu'il a vu M. le duc d'Orléans, qu'il sera pleinement justifié. Cette affaire a donné beaucoup d'embarras à M. le duc d'Orléans, qui se trouva fort incommodé; le soir, il eut de grands vomissements.

Lundi 3, à Paris.

M. Law travailla long-temps avec M. le duc d'Orléans, et l'on réduit le nombre des actions. Il n'en restera plus qu'un tiers; l'arrêt en doit paroître demain.

Mercredi 5, à Paris.

Mademoiselle de Launay est sortie de la Bastille, et est à Sceaux auprès de madame du Maine.

Vendredi 7, à Paris.

M. le duc d'Orléans envoya M. le chevalier de Conflans à Fresne, pour en ramener le Chancelier.

M. d'Argenson, sachant qu'on faisoit revenir M. le Chancelier, reporta le soir à M. le duc d'Orléans les sceaux, qu'on ne donne d'ordinaire que par commission. Ils lui avoient été donnés en charge le jour que le Roi tint le lit de justice. En rendant les sceaux, il a aussi donné sa démission, et a paru fort tranquille au Palais-Royal.

M. l'abbé Dubois avoit été chez M. d'Argenson lui redemander les sceaux de la part de M. le duc d'Orléans.

Samedi 8, à Paris.

M. le Chancelier, qui étoit arrivé la nuit, alla le matin au Palais-Royal, et M. le duc d'Or-

léans lui redonna les sceaux, que M. d'Argenson avoit rapportés hier au soir. M. le duc d'Orléans mena ensuite M. le Chancelier chez le Roi; et après avoir vu Sa Majesté, il retourna au Palais-Royal, où il vit madame la duchesse d'Orléans et M. le duc de Chartres.

Lundi 10, à Paris.

M. Law paroît être mieux que jamais avec M. le duc d'Orléans.

Dimanche 30, à Paris.

L'abbé de Chaulieu mourut ces jours passés. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, et qui avoit fait quantité de jolis vers; on espère qu'on en trouvera des copies pour les faire imprimer. Il étoit fort attaché à la maison Vendôme; et M. Le Grand-Prieur de ce nom lui avoit donné un benéfice considérable qui dépendoit d'une de ses abbayes.

Mardi, 2 juillet, à Paris.

Le Roi apprend à tirer depuis quelques jours, et paroît déjà y être fort adroit.

Le Parlement fait une députation à M. le duc d'Orléans, pour lui représenter les inconvénients qu'il y a dans l'agiotage public qui se fait dans la place de Vendôme, et sur l'argent dont on manque dans Paris. On en donne très-peu à la Banque, et le peu qui s'en distribue aussi chez les commissaires y attire une foule de gens qui se plaignent, et dont les commissaires eux-mêmes sont accablés.

Quoique le maréchal de Villeroy n'ait eu que la goutte, le peuple avoit été fort alarmé le sachant au lit, et les harangères même ont député deux d'entre elles avec ordre de demander à ses gens la permission de le voir. Jamais le peuple n'a témoigné autant d'amitié à un particulier (1).

Jeudi 4, à Paris.

M. le duc d'Orléans a fort bien reçu les députés du Parlement, et a écouté les remontrances fort doucement. Il leur a répondu

(1) C'étoit l'amour que l'on avoit pour le jeune Roi qui donnoit à son gouverneur cette popularité. Ce fut ce fut ce maréchal de Villeroy qui, par la suite, prit cette jolie devise, une clé de montre avec ces mots : *J'ai réglé qui nous règle.*

qu'il avoit des arrangements dont eux et le public se loueroient, et que cela paroîtroit dans peu de jours; qu'ils vissent M. le Chancelier, et qu'ils s'entretinssent avec lui sur toutes les choses où ils croyoient qu'il fallût donner ordre; que le Chancelier lui en rendroit compte, et qu'il espéroit qu'ils seroient contents de sa réponse.

Vendredi 5, à Paris.

Il y eut conseil des finances, et un arrêt sur les pierreries, dont on n'est pas content, et qu'on ne croit pas qui puisse produire aucun bon effet; car il est ordonné non-seulement de n'en pas porter, mais de n'en pas garder, et de ne les vendre qu'en pays étrangers.

Dimanche 7, à Paris.

Il y a quelques jours qu'une partie du manége de la grande écurie tomba. Le Roi y avoit été voir monter à cheval M. le duc de Chartres la semaine auparavant. Sa Majesté tire tous les jours, et y prend grand plaisir. Il a déjà tué quelques oiseaux (1). Il monte à cheval assez

(1) On ne devroit jamais faire chasser les princes durant

souvent, et se réjouit fort de ce qu'il a des brides de cuir à ses chevaux, car jusqu'ici il n'en avoit eu que de soie. Il trouve que les brides de soie ne se donnent qu'aux chevaux que les dames montent.

Mardi 9, à Paris.

Le roi Jacques a donné part aux Anglois de la grossesse de la reine, sa femme, les conviant de se trouver à ses couches.

Mercredi 17, à Paris.

Il y eut une grande foule à la Banque et dans les rues voisines, où il y eut dix ou douze personnes étouffées. On porta trois de ces corps morts à la porte du Palais-Royal, où on vouloit les faire entrer. Les clameurs furent grandes: on prétend même que le peuple avoit été assemblé dès les quatre heures du matin.

---

leur éducation. Le proverbe chinois, *empereur chasseur, dynastie perdue*, est sans doute une exagération; mais il est certain que la passion de la chasse est bien dangereuse dans les souverains: elle leur fait perdre un temps précieux; et c'est elle qui composa l'affreux *code des chasses*, qui existoit avant la révolution.

M. Law alla au Palais-Royal sur les dix heures : on vomit beaucoup d'imprécations contre lui dans les rues. M. le duc d'Orléans ne jugea pas à propos de le laisser sortir du Palais-Royal dans ces mouvements-là. Il renvoya son carrosse, dont on cassa les glaces à coups de pierres. On alla à sa maison, où on jeta beaucoup de pierres aussi, et dont on cassa les vîtres. Quand on sut aux Tuileries l'émotion du peuple qui étoit autour du Palais-Royal, qui s'accrut encore, on fit un détachement des compagnies qui étoient en garde chez le Roi, qu'on envoya au Palais-Royal, où ils demeurèrent quelque temps. M. le duc d'Orléans jugea à propos de les renvoyer. Le duc de Tresme, gouverneur de Paris, M. de la Vrillière et M. Le Blanc, vinrent séparément, et parlèrent au peuple. On fit emporter les trois corps morts. Au lieu des soldats et des gardes qu'on avoit envoyés des Tuileries, on fit venir quelques brigades des archers du guet, et par douceur et par prières, le peuple se dissipa peu à peu. Le nouveau Lieutenant de police vint aussi au Palais-Royal, et tâcha de son côté à dissiper le peuple.

On porta le matin, au Parlement, l'édit par

lequel la Compagnie des Indes s'obligeoit à rembourser pour six cents millions de billets de banque dans un an, en payant cinquante millions par mois, moyennant qu'on la déclarât Compagnie de commerce. Le Chancelier avoit proposé cela dès le jour de devant aux députés du Parlement; et c'est pour cet édit que le conseil de régence avoit été assemblé le mardi extraordinairement. Le Parlement refusa d'enregistrer l'édit, et envoya l'après-dînée les Gens du Roi à M. le duc d'Orléans, pour expliquer les raisons qu'ils avoient eues. M. le Régent paroît fort piqué de ce refus, et on craint que cela n'ait de fâcheuses suites.

Jeudi 18, à Paris.

On publia une ordonnance du Roi, qui défend les assemblées du peuple sous de grandes peines, et porte qu'à cause des inconvénients qui sont arrivés à la Banque, on n'y donneroit point d'argent, et qu'elle seroit fermée jusqu'à nouvel ordre. On fit venir des troupes qui étoient à Montargis pour travailler au canal, et on leur a marqué un camp auprès de Charenton. On dit aussi qu'on fait venir le régiment du Roi sur les hauteurs de Chaillot, et

quelques régiments de cavalerie et de dragons à Saint-Denis : tout cela marque que la Cour veut être obéie ; et on ne doute pas que ce ne soit contre le Parlement qu'on prend ces précautions. Cependant le premier Président et le Procureur-général ont encore travaillé avec M. le Chancelier ; et il seroit bien à souhaiter que cette affaire-là pût s'accommoder.

Vendredi 19, à Paris.

Tout fut asez tranquille ce jour-là, mais on craignoit pour le lendemain qui est jour du marché. Les régiments des gardes ont ordre de se tenir prêt, et les Mousquetaires de tenir leurs chevaux bridés, et de ne pas s'éloigner. Il ne paroît pas que les conférences du Chancelier avec le premier Président ayent produit aucune décision. Le Parlement veut soutenir ce qu'il a fait, et M. le duc d'Orléans veut être obéi.

Les troupes qu'on fait venir arriveront demain, et l'on s'attend à quelque chose de considérable dimanche.

On a envoyé de l'argent à Gonesse pour faire venir les boulangers comme à l'ordinaire, de peur qu'ils ne refusent de prendre des

billets, comme font presque tous les marchands et tous les ouvriers dans Paris.

Samedi 20, à Paris.

Les régiments des Gardes furent dispersés dans les marchés, ayant quelques officiers à leur tête. Tout s'y passa tranquillement; mais du côté du Parlement, il n'y a nulle apparence d'accommodement. Les Mousquetaires et les régiments des Gardes françaises et suisses, ont ordre de se tenir prêts; et même, on ne doute pas que ce soir ils n'ayent su une partie de ce qu'ils auront à faire demain.

On fit encore le matin quelque désordre à la maison de M. Law, et quelques gens qui en sortoient furent insultés par le peuple.

Dimanche 21, à Paris.

Le Roi alla l'après-dînée se promener à la Meute et au bois de Boulogne, où il tira quinze ou seize coups, et tua trois lapins en courant, deux tourterelles sur des arbres, et cinq faisans d'eau à qui on avoit coupé les ailes, et qui couraient dans les allées du bois.

Dès les quatre heures du matin quelques Mousquetaires, ayant des officiers à leur tête, allèrent entourer la maison du premier Président, et les autres allèrent à la grand'chambre pour empêcher que personne n'y entrât. Toutes les portes du Palais furent gardées par des soldats aux Gardes, ayant des officiers à leur tête, et les Mousquetaires, quatre à quatre, allèrent séparément chez tous les présidents, conseillers et officiers du Parlement, pour leur porter l'ordre de se rendre à Pontoise. Dans deux fois vingt-quatre heures, et dès le jour même, beaucoup de présidents et de conseillers obéirent, et partirent pour Pontoise.

On ne s'est plaint d'aucun Mousquetaires, quoiqu'ils fussent chargés d'une commission désagréable, et il n'y eut nulle émeute dans Paris.

Sur le soir, on envoya, à M. le Procureur-général, cent mille francs en argent, et cent mille francs en billets de banque, de cent livres et de dix livres, pour les distribuer à ceux du Parlement qui en auroient le plus de besoin pour partir.

Lundi 22, à Paris.

Quelques gens considérables du Parlement voulurent voir M. le duc d'Orléans avant que de partir : il ne jugea pas à propos de les voir, et ils partirent presque tous le matin ou le soir.

On ne fait point venir à Chaillot le régiment du Roi, ni à Saint-Denis, ni des régiments de cavalerie et de dragons, comme on l'avoit dit.

Les avocats, qui sont gens libres, ont résolu tous de ne point aller à Pontoise ; ainsi les affaires des particuliers, même celles qui sont commencées, n'y seront pas jugées, s'il n'y a quelque changement.

Mardi 23, à Paris.

Le Roi envoya au maréchal de Villeroy, à son diner, un oiseau qu'il venoit de tuer à balle seule.

Mardi 30, à Paris.

Il y a un arrêt qui n'est pas encore publié pour l'augmentation des monnoies qui va

presqu'à la moitié; mais on indique des diminutions qui commenceront au 1er septembre et puis au 15ème, ensuite au 1er octobre, et en dernier lieu, au 15ème de ce mois-là; et alors les petits écus qui au 1er d'août sont mis à quatre livres seront réduits à quarante sous, en diminuant de dix sous à chacun des quatre termes qui sont portés dans l'arrêt; l'or et les gros écus augmentent et diminuent à proportion.

Jeudi 1er août, à Paris.

Madame la Princesse avoit donné hier rendez-vous à M. du Maine, dans la maison de Landais, à Vaugirard. M. du Maine y vint, madame la Princesse y mena madame du Maine; et quand elle fut seule avec M. du Maine, elle lui dit : « J'ai amené une dame avec moi, qui a grand envie de vous voir ». Elle lui nomma madame du Maine, ce dont M. du Maine se doutoit bien; elle la fit entrer. Ils se virent et furent assez long-temps ensemble. Madame la Princesse, avant d'avoir fait cette démarche-là, en avoit parlé à M. le duc d'Orléans, qui lui avoit témoigné qu'il approuvoit fort son dessein; et aujourd'hui elle lui a rendu compte de ce qui s'étoit passé

hier, et M. le duc d'Orléans l'en a fort loué. Il y a apparence qu'au retour d'Anet, où va madame la Princesse pour un mois, elle tâchera d'achever ce raccommodement.

Vendredi 2, à Paris.

Beaucoup de choses sont renchéries dans Paris; mais le pain, le vin et la viande ne le sont point. On craint toujours que ces denrées n'augmentent.

Samedi 3, à Paris.

M. le duc d'Orléans a donné un logement dans le Palais-Royal, à M. Law.

Nota. Le 22 août, M. de Dangeau tomba malade d'une jaunisse avec la fièvre, et il mourut le 9 septembre à huit heures et demie du soir, âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans. C'est lui qui a écrit tous ces Mémoires (1).

(1) Note d'une autre main, qui se trouve sans signature à la fin de cet ouvrage.

FIN DES MÉMOIRES DE DANGEAU.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DE LA RÉGENCE,

POUR COMPLÉTER

LES MÉMOIRES DU MARQUIS DE DANGEAU.

AVERTISSEMENT.

Le Journal du marquis de Dangeau finit à l'année 1720. — J'ai pensé que, pour compléter cet ouvrage, il falloit le conduire jusqu'à la fin de la régence. J'ai écrit ce petit Abrégé d'après les *Mémoires de Saint-Simon*, et les *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, de Duclos, qui contiennent la régence toute entière. Il paroît qu'en général Duclos a été bien informé : les faits principaux sont exacts, à quelques erreurs près de peu d'importance, que j'ai rectifiées. L'auteur de ces *Mémoires secrets* est ingénieux et spirituel ; il pense en honnête homme; ses écrits et sa vie l'ont également prouvé : mais il avoit *la manie des anecdotes* (devenue depuis lui si commune); il les recueilloit sans choix, et les prodiguoit sans mesure : c'est donner à l'histoire le ton et l'apparence de la satire et du libelle. D'ailleurs, Duclos avoit le malheur de croire qu'un historien est un excellent observateur lorsqu'il voit tout en noir, et qu'il est profond lorsqu'il fait des épigrammes, et qu'il trouve des motifs d'intérêt personnel dans les

plus belles actions. Dans ce malheureux système, on s'expose sans cesse à calomnier la vertu par des interprétations injurieuses; on exerce la finesse de son esprit aux dépens de la candeur et de l'élévation de l'âme; on ôte à l'histoire sa majestueuse simplicité, on la dépouille des nobles traits qui peuvent seuls faire supporter le triste récit de tant d'égarements et de crimes incontestables. La sagacité d'un historien n'est jamais dans *des saillies* piquantes ou dans *la malignité;* elle ne se montre que dans un jugement toujours équitable, toujours juste et frappant, sur les causes des événements, sur les actions publiques et les hommes. Telle est la sagacité de Bossuet dans son Discours sur l'Histoire universelle; telle est celle de l'abbé de Vertot dans la Révolution de Portugal.

Je n'ai donc pris, dans les *Mémoires secrets*, que la suite des faits, auxquels j'ai joint quelques idées et quelques traits particuliers qui n'y sont pas : mais je n'ai adopté ni les jugements, ni la manière de voir de l'auteur, du moins en général; car on trouve dans son ouvrage plusieurs réflexions judicieuses qui méritoient d'être rapportées, que je n'ai pas dû omettre, et dont je cite toujours l'auteur quand je les copie.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DE LA RÉGENCE,

POUR COMPLÉTER

LES MÉMOIRES DU MARQUIS DE DANGEAU.

Il seroit injuste d'attribuer le testament de Louis XIV à sa seule affection pour ses enfants légitimés; ses dernières volontés eurent surtout pour but d'affermir la religion et de maintenir la morale. Il connoissoit la vie licencieuse du duc d'Orléans, qu'il appeloit *un fanfaron de vice.* En effet, ce prince, dans un temps où l'hypocrisie pouvoit mener à la faveur, avoit tant d'horreur d'un moyen si vil, qu'il étoit souvent scandaleux à dessein, par bravade et par air (1). Le duc du Maine, au

(1) On doit dire à la gloire des talents éminents et du

contraire, avoit de l'instruction, du mérite, une piété sincère, et les mœurs les plus pures; mais il manquoit également de caractère et d'activité : il ne sut ni faire valoir les droits qui lui furent donnés, ni même y renoncer lorsqu'il eut perdu tout espoir de les soutenir avec succès. Cependant si le duc du Maine eût conservé sur le gouvernement et sur l'éduca-

---

discernement de Louis-le-Grand, que toutes les personnes qu'il honora d'une estime particulière eurent une piété véritable. Madame de Maintenon, les ducs de Montausier, de Beauvilliers, Bossuet, La Bruyère, Racine, etc., ne furent pas des hypocrites. Ceux qui levèrent le masque d'une fausse piété après la mort du Roi, n'avoient jamais approché ce prince. Par exemple, Fontenelle, dans les derniers temps de la vie du Roi, fit le discours *le plus dévot* sur la patience chrétienne, dans lequel il parle avec une piété exemplaire *du Verbe incarné* (j'ai lu ce discours imprimé dans ses œuvres); et dans la seconde année de la régence, il donna son *Histoire des Oracles!!!...* Il faut l'avouer, voilà un hypocrite! Si l'on veut encore d'autres exemples de l'hypocrisie philosophique, on en trouvera sans nombre dans les ouvrages modernes, entre autres dans les œuvres de d'Alembert et dans les lettres de Voltaire au roi de Pologne Stanislas.

tion du jeune Roi une puissante influence, il est certain que Louis XV auroit eu des idées, des principes et une conduite plus sages; Paris, des exemples vertueux; et la France, de bonnes mœurs.

Le duc d'Orléans avoit une figure agréable; sa physionomie étoit ouverte et spirituelle; il s'exprimoit avec grâce et facilité; il étoit doué d'une pénétration et d'une sagacité rares. Il avoit plus que des demi-connoissances en peinture, en musique, en chimie, en mécanique. Il protégea, avec discernement et avec éclat, les arts et les sciences (1). Il forma, dans son palais, deux admirables collections, l'une de tableaux, et l'autre de pierres gravées (2). Il

(1) Il donna des pensions à plusieurs savants, entre autres au célèbre Homberg qu'il fit son premier médecin, et qu'il retint près de lui en qualité de physicien. Homberg acquit une grande célébrité par *ses phosphores, son pyrophore, ses microscopes*, une machine pneumatique plus parfaite que celle de *Guérike*, et plusieurs découvertes en chimie. Il fut reçu à l'Académie des Sciences. Voy. *Éloges de Fontenelle*, dans lesquels se trouve celui de ce savant.

(2) Il est étonnant qu'avec des goûts si nobles, il n'ait

eut un courage brillant et des talents militaires. Enfin, il avoit de la grandeur d'âme, de l'humanité; jamais prince ne fut plus accessible, et ne montra plus de clémence. Tant de qualités éminentes et tant d'esprit auroient dû faire un grand homme; mais le plus vil des flatteurs corrompit ce beau naturel : le jeune prince fut imbu des principes les plus pernicieux avant même d'avoir atteint les années de la première jeunesse. Il eut successivement quatre gouverneurs (1), qui moururent à peu de distance les uns des autres; ce qui fit dire à Benserade que l'on *ne pouvoit pas élever de gouverneur* à ce prince. Saint-Laurent, homme du plus grand mérite, fut son précepteur; mais, par une étrange fatalité, il mourut aussi, et

---

pas eu celui de former une belle bibliothèque. Cette collection si intéressante manquoit au Palais-Royal. Il n'en est point cependant, lorsqu'elle est bien composée, qui puisse faire plus d'honneur à un prince.

(1) Le maréchal de Noailles, le maréchal d'Estrades, le duc de La Vieuville, et le marquis d'Arcy, chevalier des ordres et conseiller-d'état d'épée. Les sous-gouverneurs furent La Bertière et Fontenay.

trop tôt pour son élève. Il avoit pris, pour copier les thêmes du jeune prince l'abbé Dubois (depuis Cardinal) : ce dernier, par la souplesse de son caractère, gagna la bienveillance des sous-gouverneurs; et lorsque Saint-Laurent mourut, Dubois fut autorisé à continuer les fonctions de précepteur. Dubois avoit un tour d'esprit et une sorte de gaîté maligne qui amusoient le prince ; et plaire est, avec les princes surtout, un commencement d'ascendant.

On ne s'empare point des princes dans leur intérieur à force ouverte. L'éclat du génie, de l'esprit, des lumières, les effarouche tête-à-tête : là le prince, sans représentation, n'est qu'un homme; il ne veut pas jouer un rôle secondaire avec l'ami qui, dans son cabinet, cause avec lui, ce seroit décheoir ; les princes veulent toujours sentir ou pouvoir croire qu'ils dominent. Là, pour les conquérir, il ne faut que du temps ; il faut les attaquer non par *des assauts* brillants qui échoueroient, mais par *un blocus* bien combiné, en les entourant adroitement, et en s'armant de persévérance.

Lorsqu'un homme vicieux veut maîtriser un

prince, son premier soin est de tâcher de le corrompre : c'est ce que fit Dubois. Il savoit d'avance qu'il n'obtiendroit pas un jour les confidences de l'estime ; mais celles du mépris sont plus fréquentes et beaucoup plus enviées par la cupidité.

Dubois commença par donner au jeune prince l'opinion la plus fausse et la plus funeste dans les personnes de ce rang. Il n'admit parmi les hommes que deux classes : l'une, de gens adroits et spirituels ; l'autre, composée de sots et de dupes. D'après cette division, il soutenoit que l'honnête homme n'étoit que celui qui avoit l'art de dissimuler ce qu'il faut cacher au vulgaire. On ne débite pas d'abord ouvertement ces odieuses maximes ; tantôt on les insinue artificieusement, tantôt on les hasarde comme des jeux d'esprit et des saillies originales ; on accoutume ainsi à les entendre sans indignation, c'est déjà beaucoup, et peu à peu elles passent de l'imagination dans le cœur. Dubois ne parvint pas à rendre hypocrite et faux le caractère naturellement loyal du duc d'Orléans; mais il lui inspira un profond mé-

pris pour les hommes, et la franchise de ce prince ne servit qu'à lui donner un cynisme effronté, qui perdit les mœurs publiques.

Louis XIV, dans son testament, avoit nommé, au lieu d'un régent, un conseil de régence, dont le duc d'Orléans ne devoit être que le chef, tandis que le duc du Maine devoit avoir le commandement des troupes de la maison du Roi. Il est surprenant que Louis XIV n'eût pas senti le danger de séparer ainsi l'autorité militaire de l'administration politique.

Le lendemain de la mort du Roi, le duc d'Orléans et le duc du Maine se rendirent au Parlement. Le dernier n'y porta que les dispositions les plus funestes dans une grande et publique concurrence; c'est-à-dire, l'embarras et la timidité (1). Le duc d'Orléans parla avec assurance, raison et noblesse, la régence lui fut aussitôt déférée. Il y eut ensuite (dit

---

(1) Il est vrai qu'une cause bien naturelle de cette timidité étoit d'avoir à soutenir, contre un prince légitime, les droits si peu solides aux yeux de la morale et des lois, d'un prince légitimé.

Duclos) sur le commandement des troupes de la maison du jeune Roi, « quelques discussions » qui donnaient au Régent et au duc du Maine » un air de cliens aux pieds de la cour. Les » amis du premier sentant que la seule égalité » de rôle le dégradoit, lui conseillèrent de » remettre le reste de la séance à l'après-midi, » pour régler le reste. Ce conseil fut un coup » de partie ; le Régent leva la séance, et se ren- » dit chez lui. Il fit venir le procureur-général » d'Aguesseau, et le premier avocat-général Joly » de Fleury, les deux magistrats les plus éclai- » rés du Parlement (1), et qui sentirent que le » Régent, appuyé des princes et des pairs contre » les légitimés, se seroit bientôt servi de l'au- » torité qu'il avoit déjà obtenue pour s'em- » parer de celle qui lui seroit refusée, ce qui » ne pouroit se faire sans troubler l'État, au » lieu que le duc du Maine, dépouillé de tout, » sa timidité répondoit de la paix. Tout fut » décidé à l'avantage du Régent dans cette con- » férence. Le Parlement accorda sans hésiter

(1) Et aussi vertueux qu'éclairés.

» tout ce que désiroit ce prince..... (*Mémoires* » *secrets de la Régence*) ».

Les commencemens de la régence firent le plus grand honneur aux lumières et au caractère du Régent, qui fit d'abord d'utiles réformes dans la maison, les bâtimens et les équipages du Roi.

Le respect que le marquis de Dangeau devoit à la mémoire de son Roi et de son bienfaiteur, ne lui a pas permis de parler d'une action de justice très-remarquable du duc d'Orléans, et d'inscrire sur son journal les détails suivants:

Le Régent dans son premier travail avec les secrétaires-d'état, se fit présenter la liste de toutes les lettres de cachet, et *il y en eut beaucoup dont ils ne purent lui dirent les motifs* (1).

(1) Et qu'il fut impossible de découvrir autrement qu'en questionnant les prisonniers, et parmi ceux-là un grand nombre ignoroit la cause de l'arrestation. Ces infortunés gémissoient dans des cachots pour des crimes peut-être imaginaires, mais qui du moins leur étoient inconnus, et que le gouvernement avoit totalement oubliés, ainsi que les victimes de cette tyrannie extravagante autant qu'odieuse, dont la cruauté survit à la mémoire et par con-

Il fit rendre la liberté à tous ceux qui n'étoient pas détenus pour crime réel, c'est-à-dire, à presque tous. Il sortit entre autres un chevalier d'Aremberg, qui étoit au cachot depuis onze ans, pour avoir procuré l'évasion du père Quesnel des prisons de Malines. Quoiqu'il fût jeune encore, une si longue souffrance lui avoit donné toutes les apparences de la décrépitude. On trouva encore à la Bastille un Italien enfermé depuis trente-cinq ans, sans qu'il sût pourquoi, et qui avoit été arrêté le jour de son arrivée à Paris. L'habitude l'avoit tellement attaché à sa prison, où il n'avoit jamais été maltraité, qu'il la regardoit comme sa patrie. Il représenta qu'il réclameroit vaine-

---

séquent au ressentiment, et qui éternise un châtiment affreux par *indolence*, par *distraction*, par *oubli!!!*... Il est certain que Louis XIV n'auroit jamais permis de telles horreurs, et qu'il n'en eut jamais connoissance; mais c'est une foible excuse; car, comme le dit si bien M. de La Baumelle, en parlant des violences exercées dans quelques provinces lors de la révocation de l'édit de Nantes, *les rois doivent savoir ce que font leurs ministres, et ce qui se passe chez eux.*

ment des parens et des amis, qui sans doute n'exitoient plus, ou dont il seroit méconnu; et il demanda comme une grâce de rester à la Bastille. Le Régent ordonna qu'il y fût toujours bien traité, avec liberté entière de sortir et de rentrer.

Le Régent, en délivrant tous ces malheureux prisonniers, fit une action digne d'un prince équitable et humain; mais il n'abolit point les lettres de cachet; et par la suite, le libérateur même des victimes du règne précédent, fit mettre beaucoup de personnes par lettres de cachet à la Bastille. Il est vrai qu'il ne les y oublia pas, qu'il ne les y retint jamais longtemps, et qu'il accorda aux plus coupables un généreux pardon. Mais ses maîtresses, et Dubois, firent à son insu le plus déplorable abus de ces actes arbitraires, et tant qu'il y a eu des lettres de cachet, c'est ce qui est arrivée sous les règnes des meilleurs princes (1).

(1) Voilà les crimes que produisoient les lettres de cachet; et l'on n'a jamais pu alléguer en leur faveur que cette phrase : qu'*elles sauvoient l'honneur des familles en*

On doit aussi louer le Régent d'avoir rendu au Parlement le droit de remontrances, que

---

punissant un mauvais sujet, sans éclat flétrissant. De quelles familles *sauvoient-elles l'honneur ?* ce n'étoient pas les familles des gentilshommes qui n'avoient ni un nom éclatant, ni des places à la cour, et qui, sans fortune, vivoient obscurément en province. Le gouvernement ne s'inquiétoit guère de *l'honneur* de ceux-là. La haine et la vengeance, excitées communément par des délations calomnieuses, distribuoient à pleines mains les lettres de cachet; mais il falloit du crédit ou de l'argent quand on vouloit en obtenir *pour ses proches.* Ce n'étoit pas non plus *l'honneur* des familles bourgeoises que sauvoient les lettres de cachet: cette classe qui, pendant si long-temps, a été si respectable, ne demandoit point de lettres de cachet, et n'en avoit pas besoin. Enfin ce n'étoit pas *l'honneur* du peuple, a-t-on jamais compté celui-là? Cependant l'honneur est surtout nécessaire au peuple: un individu de cette classe dont le frère auroit été pendu ou seroit aux galères, n'obtiendroit pas une place de marmiton; et le comte de Horn, qui, pour vol et assassinat prémédité, fut roué vif, ne fit aucun tort à ses parents: son illustre famille n'en fut ni moins brillante ni moins honorée. Le crime d'un seul déshonore tout une famille villageoise, et l'oblige à déserter des lieux qui l'ont vu naître, pour aller au loin cacher sa honte; mais les pré-

les succès de Louis XIV avoient depuis long-temps fait tomber en désuétude; car le bonheur et la gloire conduisent naturellement les souverains au despotisme, indépendamment de tout dessein de leur part. Quand une nation est enivrée par d'éclatants triomphes, des *remontrances* seroient sans doute plus sages que dans aucun autre temps; néanmoins l'enthousiasme public les rendroient certainement inutiles dans un tel moment; ce n'est pas une raison de n'avoir pas rempli son devoir, mais c'est une excuse de l'avoir différé.

Le Régent, comme il l'avoit annoncé, nomma différents conseils; celui de régence auquel tous les autres devoient être subordonnés, fut composé en grande partie des membres nommés par le testament du feu Roi (1).

---

jugés qui feroient abandonner des honneurs et de grands emplois, ont toujours été méprisés à la cour : cette espèce de force d'esprit appartient à tous les courtisans. Il faut donc convenir que la démolition de la Bastille fut un beau spectacle, et l'abolition des lettres de cachet un grand bienfait.

(1) Cependant le maréchal de Villars ne fut d'aucun,

Quelques troubles excités par les protestans en Poitou, en Languedoc et en Guyenne, causèrent de vives inquiétudes au Régent qui s'en exagéra les conséquences; il eut quelque envie d'annuler la révocation de l'édit de Nantes; il consulta d'Aguesseau et les autres bonnes têtes de ce temps; on considéra l'affaire sous tous les rapports politiques, et après de mûres délibérations, il renonça à ce dessein. Voici à ce sujet les réflexions d'un homme de beaucoup d'esprit qui non-seulement n'étoit pas dévot, mais qui n'avoit même pas le bonheur d'être religieux (1).

---

et c'étoit une injustice. Il disoit à ce sujet qu'il seroit obligé, pour son honneur, de porter écrit sur son dos le testament du feu roi. Il fut par la suite admis au conseil de régence.

(1) Il étoit lié avec le parti encyclopédique; mais en désapprouvant ses excès, on sait qu'il s'écrioit souvent : *Ils en feront tant, qu'ils me rendront dévot.* Voici un passage remarquable de son ouvrage intitulé *Considérations sur les Mœurs :*

« Je ne puis me dispenser de blâmer les écrivains qui, » sous prétexte d'attaquer la superstition, cherchent à

« Il est indubitable que les consciences doi-
» vent être libres; mais la tranquillité de l'état
» permet-elle que le culte le soit? L'exemple
» de l'Angleterre et de la Hollande n'est pas
» exactement applicable à la France dans son
» état actuel. 1°. Les deux états allégués ont
» comme nous, leur culte national; les autres

» saper les fondemens de la morale, et donnent atteinte
» aux liens de la société; d'autant plus insensés, qu'il se-
» roit dangereux pour eux-mêmes de faire des prosélytes.
» Le funeste effet qu'ils produisent sur les lecteurs, est
» d'en faire dans la jeunesse de mauvais citoyens, des cri-
» minels scandaleux, et des malheureux dans l'âge avancé;
» car il y en a peu qui aient alors le triste avantage d'être
» assez pervertis pour être tranquilles. L'empressement
» avec lequel on lit ces sortes d'ouvrages ne doit pas flatter
» les auteurs qui d'ailleurs auroient du mérite. Ils ne doi-
» vent pas ignorer que les plus misérables écrivains en ce
» genre partagent presque également cet honneur avec
» eux. La satire, la licence et l'impiété n'ont jamais seules
» prouvé d'esprit. Les plus misérables, par ces endroits,
» peuvent être lus une fois; sans leurs excès, on ne les eût
» jamais nommés : semblables à ces malheureux que leur
» état condamnoit aux ténèbres, et dont le public n'ap-
» prend les noms que par le crime et le supplice ».

» religions n'y sont que tolérées. 2°. Elles y
» sont multipliées, et il est plus facile d'entre-
» tenir la paix entre quatre ou cinq religions,
» qu'entre deux également puissantes, parce
» que la haine partagée s'affoiblit, et qu'on
» peut alors se borner à une émulation de bonnes
» mœurs. 3°. En Angleterre et en Hollande,
» les hétérodoxes sont aussi nombreux que les
» ortodoxes; l'expérience de leurs malheurs
» passés leur fait craindre de voir leur nation
» armée contre elle-même.

» En France, les Protestans sont en petit
» nombre relativement aux Catholiques. Si l'on
» l'on accorde aux Protestans un culte public,
» et en tout les mêmes avantages qu'aux autres
» citoyens, leur nombre croîtra; l'attrait de la
» nouveauté leur fera des prosélites parmi les
» Catholiques mêmes. La dissension naîtra
» dans les familles; le zèle religieux deviendra
» fanatisme; les esprits s'enflammeront; une
» émeute populaire sera le signal de la guerre
» civile: nous nous trouverons replongés dans
» les horreurs que nous ne pouvons nous rap-
» peler qu'avec effroi.

» L'uniformité de religion seroit le plus » grand bonheur de l'État ; mais ce n'est pas » l'ouvrage des hommes. Bornons-nous aux ef- » forts d'une prudence humaine, que sans an- » nuler formellement l'édit de révocation, ni » remettre les Protestans dans le même état où » ils étoient auparavant, on leur assure celui » de citoyen par une déclaration dûment en- » registrée.

» Qu'ils soient libres de leurs sentiments : » n'exigeons plus que, par une complaisance » criminelle à leurs yeux, ils viennent partager » notre culte ; mais ne leur en permettons » point d'extérieur. Que l'exercice de leur reli- » gion se renferme dans l'intérieur de chaque » famille, qu'ils jouissent de tous les droits de » citoyens, dont ils supportent les charges ; » mais qu'ils ne puissent aspirer à aucunes » places ni emplois publics. Châtions sévère- » ment quiconque troublera leur tranquil- » lité. etc. ».

Vers ce temps, le chancelier Voisin mourut subitement. Le Régent, de premier mouvement, donna sur-le-champ cette grande place

au célèbre d'Aguesseau. Le même jour, la charge de procureur-général fut donnée à Joli de Fleury, premier avocat-général. Ces deux choix, si dignes de l'approbation générale, firent beaucoup d'honneur au Régent.

Le Régent fit pour la couronne l'acquisition de plusieurs beaux tableaux, et celle du diamant le plus gros et le plus parfait de l'Europe. On le nomme *le Régent*, et quelquefois *le Pitt*, du nom du vendeur, secrétaire-d'état en Angleterre. On en demandoit quatre millions; mais, faute d'acheteurs, on le donna pour deux. Il pèse six cents grains. Pitt l'avoit acquis d'un ouvrier des mines du Mogol.

Le duc d'Orléans, dans un conseil de Pairs qui lui étoient en grande partie dévoués, acheva de dépouiller le duc du Maine; il lui ôta le titre de prince du sang, dont il laissa tous les honneurs au comte de Toulouse, mais sans hérédité. Alors M. le Duc prit la parole, et s'adressant au Régent, dit « que M. le duc du Maine n'étant plus prince du sang, et se trouvant réduit à sa pairie, ne pouvoit garder la surintendance de l'éducation du Roi; qu'un homme

du mérite de M. le maréchal de Villeroy ne devoit pas être précédé par son cadet dans la pairie; et que lui (M. le Duc), réclamant les droits de sa naissance de prince légitime du sang, demandoit cette place ».

Il y avoit bien peu de pudeur à proposer l'entier dépouillement d'un homme en disgrâce, et à demander en même temps sa place. Ce conseil, à l'exception du maréchal de Villeroy, n'étoit composé que des ennemis du duc du Maine; ce qui rendoit ce procédé moins noble encore, mais ce qui fit aussi que personne n'en fut choqué. Le maréchal de Villeroy ne cacha point ses sentiments. « Eh quoi! » s'écria-t-il, toutes les dispositions du feu Roi » sont donc anéanties!.... Je ne le puis voir sans » douleur! M. le duc du Maine est bien mal- » heureux!.... — Monsieur, repartit le Régent, » M. du Maine est mon beau-frère; mais j'aime » mieux un ennemi découvert que caché (1) ».

(1) Ainsi le Régent convenoit qu'en cela il agissoit *contre un ennemi.* Quand on dépouille, cet aveu est à la fois odieux et indiscret.

Un lit de justice tenu par le Roi, et dont le Régent se rendit maître, ratifia tout ce qui avoit été décidé au conseil (1).

La conspiration du prince Cellamare, ambassadeur d'Espagne, fut découverte par des paquets interceptés, contenant des lettres écrites de la main de l'Ambassadeur, et qui furent lues au conseil. Ces lettres ne laissèrent aucun doute sur ce coupable complot, où tant de personnes se trouvèrent impliquées, et surtout la duchesse du Maine. Le projet des conspirateurs étoit d'enlever le Roi à Rambouillet, de le conduire en Bretagne, et de là de faire la loi au Régent, c'est-à-dire, de le renverser.

L'Ambassadeur, bien convaincu d'avoir violé le droit des gens d'une manière très-criminelle, fut arrêté et conduit en Espagne, sans insulte et sans mauvais traitements. Le duc d'Orléans montra, dans toute cette affaire, beaucoup de tête, de modération et de clé-

---

(1) Peu à peu les princes légitimés recouvrèrent les droits de princes du sang, et en jouirent sans contestation.

mence. Ce fut vers cette époque que périt le fameux roi de Suède Charles XII. Voici comment s'exprime sur cet événement l'auteur des Mémoires secrets :

« Le Nord eut le bonheur d'être délivré du » roi de Suède Charles XII : un coup de fau- » conneau en fit justice au siége de Frédéric- » Hall (1). Ce prince avoit des qualités esti- » mables, qui l'auroient fait chérir, s'il n'eût » été qu'un particulier : une frénésie guerrière » en fit un fléau pour le genre humain. Son » père, tyran obscur, avoit accablé ses sujets, » abattu le sénat et la noblesse, anéanti les » lois. Le fils, destructeur plus éclatant, fut » moins haï par le brillant de cette gloire qui » en impose au vulgaire, admirateur insensé » des héros qui font son malheur. Charles fit » celui de ses états et de ses voisins. Des milliers » d'hommes, détruits par le fer et le feu, furent » les fruits de son règne. La dévastation, la » dépopulation de la Suède étoient, à la mort » de Charles XII, au point qu'il ne restoit plus

(1) En 1718.

» d'hommes que des enfants et des vieillards.
» On ne voyoit plus que des femmes et des filles
» labourer les terres, servir les postes, et jus-
» que dans les bains publics : on étoit réduit
» à les employer à toutes les fonctions que la
» foiblesse et la décence semblent leur inter-
» dire ».

Ce jugement est sévère ; mais il seroit à désirer que tous les historiens eussent toujours parlé ainsi des *héros conquérants* (1).

On a vu jusqu'ici, dans ce précis rapide, mais fidèle, de la régence, l'état gouverné par un prince dont le mérite eût à beaucoup d'égards honoré le trône : bonté, courage, clémence, esprit, éloquence, affabilité, goût éclairé des beaux-arts, voilà des qualités que ses ennemis ont tous été forcés de reconnoître en lui. Et cependant ce prince ne fut pas aimé; et l'impartiale histoire est contrainte d'avouer qu'il s'attira ce

(1) Duclos, en parlant de ce prince et de son rival le czar Pierre-le-Grand, détaille une infinité de mensonges et d'omissions dans l'histoire de ces deux souverains écrite par M. de Voltaire.

malheur, quoiqu'il eût rendu de grands services à la France. Il eut des mœurs dépravées, il méprisa la décence, il manqua de toute délicatesse dans le choix de ses amis (1); il fit cardinal et premier ministre l'homme le plus vil et le plus scandaleux du royaume (le cardinal Dubois); il se laissa gouverner par lui; enfin, il perdit les finances, il obéra l'état, et ruina les particuliers par un système qui pouvoit être bon en lui-même, et qu'il n'établit qu'avec les plus sages précautions, et après avoir consulté les gens les plus instruits sur cette matière : mais ensuite il autorisa une profusion extravagante des actions de la banque; il en donna lui-même sans mesure à ses favoris, à ses maîtresses, et à leurs protégés (2); il n'empêcha pas l'agiotage le plus effronté d'achever

---

(1) Il les appeloit ses *roués*.

(2) M. le Duc, fort jeune encore, et qui fut depuis premier ministre, se vantoit *ingénument* un jour de posséder une énorme quantité d'actions; Turmenie (homme de beaucoup d'esprit) lui dit : Monseigneur, une seule action de votre aïeul vaut mieux que toutes celles-là.

de gâter cette opération financière, et la France entière fut bouleversée. Cette malheureuse affaire brouilla le Régent avec le Parlement, excita des soulèvements, des clameurs universelles, enrichit une infinité de fripons, et plongea dans la misère un nombre prodigieux de familles honnêtes. Il fut constaté, dit Duclos, qu'il y avoit dans le public pour deux milliards sept cent millions de billets de banque, sans qu'on pût justifier que cette immensité eût été ordonnée. Law, que le Régent avoit fait contrôleur-général, fut obligé de fuir dans les pays étrangers pour se soustraire à la fureur du peuple. Le Régent, en plein conseil, poussé à bout par les questions de M. le Duc, fut forcé d'avouer que Law avoit fait des billets pour douze cent millions d'excédant. M. le Duc demanda au Régent comment, étant instruit d'un tel attentat, il avoit laissé Law sortir du royaume? « Vous savez, répondit le Régent, » que je voulois le faire mettre à la Bastille; » c'est vous qui m'en avez empêché, et qui lui » avez envoyé les passeports pour sa sortie. — » Il est vrai, reprit M. le Duc; mais je n'étois

» pas instruit de la fabrication sans ordre des » billets dont vous venez de parler. Je déclare, » devant le Roi et le conseil, que si j'en eusse » eu connoissance, j'aurois été d'avis de le rete- » nir ». Le Régent, embarrassé, se contenta de répéter : « Je n'ai point fait mettre Law en pri- » son, parce que vous m'en avez dissuadé; et » je l'ai laissé partir, parce que je craignois que » sa présence ne nuisît au crédit public ». Dans cette discussion, les deux princes jouèrent l'un et l'autre un rôle peu digne d'eux, et surtout le Régent; car, comme le remarque avec beaucoup de finesse l'auteur des Mémoires, « le su- » périeur qui ne dispute que d'égalité de blâme » se trouve nécessairement abaissé ».

Cette scène fâcheuse ne causa aucun refroidissement entre le Régent et M. le Duc. Lorsque dans ces liaisons que le monde appelle, souvent si mal à propos, de *l'intimité*, on se passe de confiance et même d'estime, on se fâche rarement, et l'on ne se brouille point.

Le Régent, qui avoit eu l'étonnant *courage* de faire Dubois archevêque de Cambrai, et de placer un tel homme au nombre des succes-

seurs de Fénelon, voulut encore, comme on l'a dit, le faire cardinal, et y réussit. Cependant on doit dire que les mœurs de Dubois, qui le rendoient si indigne d'obtenir la pourpre romaine, cessèrent d'être scandaleuses lorsqu'il en fut revêtu. Et quand, devenu premier ministre, il se trouva dépositaire d'un énorme pouvoir, il ne montra ni enivrement, ni méchanceté, ni insolence, ni manque d'une certaine habileté.

Le duc d'Orléans auroit pu être heureux dans son intérieur par les vertus et la tendresse de Madame, sa mère, et de la duchesse d'Orléans. Il eut toujours un grand respect et de tendres égards pour ces deux princesses; mais la conduite de sa fille, la duchesse de Berri (1),

(1) Il paroit certain qu'elle avoit épousé en secret le comte de Riom, neveu du fameux duc de Lauzun. Quoiqu'elle en fut fort maltraitée, elle l'aima passionnément jusqu'à sa mort. Duclos prétend que le duc de Lauzun, endoctrinant le comte de Riom, lui avoit persuadé qu'on ne domine les princesses *amoureuses*, qu'en les traitant avec une extrême insolence. Cette manière en effet réussit au comte de Riom; mais le duc de Lauzun auroit dû se

répandit beaucoup d'amertume sur sa vie. C'est dans ce temps que parurent les Philippiques, poëme contre le Régent (1), composé par Lagrange-Chancel (2). Cet ouvrage est un infâme

---

rappeler que toutes les princesses ne sont pas de ce caractère ; que mademoiselle de Montpensier le chassa du Luxembourg avec éclat, et qu'elle ne voulut jamais le revoir.

(1) De son nom de baptême *Philippe*.

(2) Lagrange-Chancel naquit près de Périgueux. Il fut page de la princesse de Conti. Il fit, à quatorze ans, sa tragédie de Jugurtha ; Racine lut le manuscrit et encouragea le jeune poète. La tragédie fut jouée ; elle eut du succès. L'auteur crut n'avoir plus rien à acquérir, et par la paresse et la présomption il se fixa dans la médiocrité. On vante sa tragédie d'*Amasis*, dont le plus grand mérite est d'avoir fourni quelques traits et l'idée de quelques scènes à une belle pièce (*Mérope*). On trouve dans cette tragédie deux très-beaux vers de situation : Amasis est instruit de sa naissance et inconnu à sa mère et *au tyran ;* sa mère va le poignarder, quand le tyran lui arrête le bras ; Amasis s'écrie :

O dieux ! quelle est la main par qui j'allois périr !
O dieux ! quelle est la main qui vient me secourir ! . . .

Lagrange-Chancel fut enfermé très-étroitement aux îles

libelle, sans verve et sans talent, et dans lequel sont entassées les plus noires et les plus absurdes calomnies. Le duc de Saint-Simon, dans ses Mémoires, dit que, pressé par les sollicitations du prince, il lut avec lui cet exécrable libelle : il ajoute que lorsque le Régent en fut à la strophe où il est représenté comme l'empoisonneur de la famille royale, il frémit, pensa s'évanouir, et ne pouvant retenir ses larmes, s'écria : « Ah! c'en est trop! cette hor» reur est plus forte que moi, j'y succombe ». Il ne revint que difficilement de son désespoir.

Sans doute les gens de la cour, ceux qui en approchoient, et la bonne compagnie de Paris, ne pouvoient lire qu'avec indignation cette absurde atrocité. Mais les libelles les plus extravagants font toujours quelque impression sur le peuple, dans les provinces et dans les pays étrangers; ainsi lorsque ces abominables écrits

---

Sainte-Marguerite. Il gagna la bienveillance du gouverneur, qui lui donna plus de liberté dans le château, et il composa une épigramme sanglante contre ce généreux gouverneur, qui le fit renfermer dans sa première prison.

accusent de crimes affreux de grands personnages, quelque force d'esprit qu'on puisse avoir, il est bien naturel d'en être profondément affligé. D'ailleurs tant d'indignes historiens, par goût pour les anecdotes de tout genre, ou par la plus coupable légèreté, n'insèrent que trop souvent dans leurs ouvrages des traits tirés de ces méprisables productions.

Lagrange fit dans sa prison une ode à la louange de ce même prince qu'il avoit si cruellement outragé; dans cette ode, il avouoit son crime, et peignoit son repentir, et il eut la bassesse et l'audace de la lui envoyer. Le Régent lui accorda la permission de se promener quelquefois hors de la forteresse. Dans une de ces promenades, Lagrange corrompit ses gardes, et se sauva; il poussa l'effronterie jusqu'à venir à Paris, il s'y montra librement, et par une grandeur d'âme dont on ne trouve guère d'exemple que dans la vie de Henri IV, le Régent ne le fit point arrêter.

Un événement qui intéressoit toute l'Europe, qui consterna Paris, et en peu de jours le reste de la France, fut la maladie du Roi. Ce prince

dans sa douzième année, en 1721, fut attaqué d'une fièvre violente, avec les plus sinistres symptômes; la tête commençoit à s'embarrasser, et les médecins, effrayés, la perdoient eux-mêmes; Helvétius le plus jeune de tous (1), que l'on a vu depuis premier médecin de la reine, conserva toute sa présence d'esprit. Il proposa la saignée du pied; tous les consultants la rejetèrent. Maréchal, premier chirurgien, dont l'avis étoit compté pour beaucoup, se révolta avec violence contre cette proposition, disant que s'il n'y avoit qu'une lancette en France, il la casseroit pour empêcher cette saignée.

Le Régent, M. le Duc, le maréchal de Villeroy, la duchesse de Ventadour, la duchesse de La Ferté, sa sœur, et marraine du Roi, et quelques officiers intimes, présens à cette importante consultation, étoient consternés de ce manque d'unanimité. On appela les meilleurs

(1) Père de celui qui, dans la suite, en publiant un livre aussi mauvais à tous égards que pernicieux, acquit une si déplorable célébrité.

médecins de la ville, Dumoulin, Sylva, Camille, Falconet; ce furent les premiers que Helvétius ramena à son avis, qu'il soutint et motiva avec courage; il finit par dire : « Si l'on » ne saigne pas le Roi, il est mort; c'est le seul » remède urgent et décisif. Je sais qu'en pareille » matière, je ne puis démontrer la certitude du » succès, et que je ne puis même l'avoir com» plète; je sais à quoi je m'expose, si l'événe» ment ne répond pas à mon avis; mais telle est » ma croyance, telle est ma manière de voir; si » le Roi étoit mon fils, je le saignerois à l'instant, » je dois le dire; je dois, d'après mes lumières, » consulter seulement ma conscience, et la con» servation du Roi ».

Enfin la saignée fut faite; une heure après, la fièvre diminua, le danger disparut, et le cinquième jour, le Roi fut en état de se lever, et de recevoir les compliments des compagnies et des ministres étrangers.

L'auteur des *Mémoires secrets* (d'où l'on tire tout ce détail) ajoute : « Helvétius eut tout » l'honneur de cette guérison, à la cour, ainsi » que dans le public; il prouva qu'en bien des

» occasions, la probité et l'honneur ne sont pas » les moindres qualités d'un médecin (1) ».

On ne sauroit peindre les transports de joie que la convalescence du Roi fit éclater à Paris et dans toute la France. L'ordonnance pour la fête publique ne fut qu'une permission de la commencer, une simple attention de police

---

(1) On ne sauroit trop louer la droiture et la fermeté de cette conduite : il sauva véritablement la vie du Roi, ce qui méritoit la plus éclatante récompense, outre la place de premier médecin du Roi, qu'il n'eut pas; car il ne le fut, par la suite, que de la Reine. Les anciens Romains avoient élevé une statue à Musa, médecin d'Auguste, pour avoir tiré ce prince d'une dangereuse maladie. Quand par hasard *les modernes* ne sont pas ingrats, leur reconnoissance a bien rarement ce grand caractère antique.

Helvétius, dont il est ici question, étoit fils d'*Adrien Helvétius*, premier médecin du Régent, et qui survécut à ce prince. Ce fut cet Adrien Helvétius qui le premier mit en vogue, avec un grand succès, l'ipécacuanha; il fit un secret de cette drogue. Louis XIV lui ordonna d'en déclarer le nom, et lui donna à ce sujet une gratification de mille louis. Il ne fut point appelé à la consultation pour le Roi, parce que le duc d'Orléans ne permit jamais, durant sa régence, que ses médecins allassent à la cour.

pour maintenir le bon ordre. On n'y mit point (dit Duclos) *cette menace d'amende si ridicule, si injurieuse et si absurdement contradictoire dans une ordonnance relative à une réjouissance publique.* On ne voyoit que danses et repas dans les rues. Les bourgeois faisoient servir leur souper à leurs portes et invitoient les passants à y prendre place. Tout Paris sembloit chaque jour donner un repas de famille; ce spectacle touchant, prolongé par la beauté de la saison, dura plus de deux mois; il ne finit que par les froids des derniers jours de l'automne. On avoit vu jadis les mêmes démonstrations d'amour sous le règne de Henri IV, et sous Louis XIV, à la naissance du duc de Bourgogne. Elles se renouvelèrent encore en 1744, après la maladie de Louis XV à Metz. Il est bien étonnant qu'un prince dont l'enfance et la jeunesse furent adorées avec tant d'éclat et de sincérité, n'ait pas, dans l'âge mûr, attaché plus de prix à l'amour d'un peuple si sensible et si aimable. Quel surnom pour un Roi que celui de *Bien-Aimé*, donné par le sentiment universel d'une nation entière, et

par la France !.... Mais on ne le conserve qu'en le recevant avec transport, et en dévouant sa vie entière à le mériter. Tous les instituteurs des princes savent qu'il faut les armer contre la flatterie; mais en général ils ne parviennent guère à leur rendre les courtisans suspects, et ils leur donnent de l'indifférence pour les hommages de la multitude; c'est précisément tout le contraire qu'il faudroit obtenir.

Cependant le jeune Roi annonçoit une belle âme; il avoit le plus tendre attachement pour la duchesse de Ventadour et pour ses instituteurs, surtout pour le sage et modeste Fleuri, évêque de Fréjus, et son précepteur. L'archevêché de Reims venant à vaquer, le Régent proposa au Roi de le donner à l'évêque de Fréjus. Le Roi fut charmé d'offrir à son précepteur le premier siége du royaume, et qui le faisoit premier duc et pair de France. Fleuri montra la plus vive reconnoissance; mais il refusa, en représentant qu'ayant déjà quitté un diocèse, parce que son âge ne lui permettoit plus d'y remplir ses devoirs, il ne

seroit pas excusable de se charger d'un poids supérieur au premier. On insista vainement; il fut inébranlable dans son refus. Les instituteurs du Roi donnèrent des exemples remarquables de désintéressement; on a vu le maréchal de Villeroy remettre un don considérable et annuel qu'il tenoit du feu Roi, et l'abbé Vitemant refuser une riche abbaye, disant que ce qu'il avoit suffisoit à son ambition, et qu'il ne désireroit jamais rien de plus. De tels exemples sont pour des élèves les meilleures de toutes les leçons.

Le cardinal Dubois eut l'honneur de terminer une négociation importante : le mariage du Roi avec l'infante d'Espagne, et celui de mademoiselle de Montpensier, fille du Régent, avec le prince des Asturies. Ce dernier mariage, qui cimentoit une réconciliation sincère entre le Roi d'Espagne et le Régent, et qui assuroit la paix, déconcerta les seigneurs de la vieille cour qui, au fond, étoient les ennemis du duc d'Orléans. Le duc de Saint-Simon fut déclaré ambassadeur extraordinaire pour aller faire la demande de l'Infante; le prince de Rohan, gendre de la duchesse de Ventadour,

fut nommé pour aller faire l'échange des princesses sur la frontière. Le comte d'Osonne vint à Paris, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, faire la demande de mademoiselle de Montpensier. Nous avions alors pour ambassadeur ordinaire à Madrid le marquis de Maulevrier-Langeron, homme de mérite et d'esprit, qui se conduisit avec beaucoup d'habileté dans toute cette affaire. Philippe V, en cette occasion, se montra véritablement François; il n'eût pas la joie mesurée d'un souverain qui réussit dans une négociation, mais celle d'un père satisfait, et d'un homme généreux et sensible, qui trouve un grand bonheur à se réconcilier. Ayant appris que la ville de Paris avoit complimenté le duc d'Ossonne, il voulut que la ville de Madrid fît son compliment à l'ambassadeur de France, honneur qu'on n'avoit encore rendu à aucun ambassadeur. Tous les Espagnols partagèrent les sentiments de leur Roi, et les François qui étoient en Espagne furent traités de ce moment avec toute la cordialité de l'amitié la plus sincère.

Les préséances, l'étiquette, les formules, ne

sont pas des choses aussi frivoles qu'elles paroissent l'être, parce qu'elles fondent des droits dont on peut tirer parti dans mille occasions. On rapporte à ce sujet un trait de finesse du Régent qui lui réussit : il chargea le duc de Saint-Simon de deux lettres pour le prince des Asturies ; dans l'une il le traitoit simplement de neveu, et dans l'autre de *frère* et neveu ; les deux lettres étoient d'ailleurs parfaitement semblables. Il s'agissoit de faire passer la seconde qui, par le mot *frère*, établissoit une égalité à laquelle le Régent n'avoit pas le droit de prétendre. Le prince des Asturies et lui étoient tous deux petits-fils de France, mais le prince des Asturies avoit l'aînesse, et de plus, il étoit l'héritier naturel de la couronne d'Espagne. Le Régent ordonna de présenter d'abord la seconde lettre, et de tâcher de faire passer le titre de *frère* pour une expression de tendresse, que par cette raison il seroit choquant de rejeter ; qu'enfin, si cette lettre étoit refusée on donneroit l'autre. La seconde lettre fut acceptée sans difficulté, et il fut inscrit sur le protocole du Palais-Royal que le Régent devoit

donner le titre de *frère* aux princes des Asturies.

L'échange des princesses étant fait, l'Infante prit la route de Paris, et mademoiselle de Montpensier celle de Madrid (1). L'Infante reçut à Paris les honneurs de reine (2), on lui en donna même le titre dans toutes les relations: l'événement a fait voir qu'on s'étoit trop pressé en la traitant de reine; l'étiquette même n'y obligeoit pas, car elle avoit par sa naissance seule la préséance sur Madame. Il est vrai qu'on avoit fait prendre, par anticipation, le

(1) Cette princesse monta promptement sur le trône, par l'abdication de Philippe V, qui, après avoir conquis et défendu sa couronne avec le plus grand courage, ne la porta jamais qu'avec lassitude. Le règne de son fils Louis Ier ne fut que de sept mois et demi; il mourut de la petite-vérole; et son père, cédant aux prières de tout ce qui l'entouroit, remonta sur le trône. La reine douairière d'Espagne, veuve du jeune Roi, revint en France en 1725; elle mourut au Luxembourg en 1742.

(2) Elle n'avoit que cinq ans. On sait que sous le ministère de M. le Duc elle fut renvoyée, et que le Roi épousa la fille de Stanislas Lecsinski, roi détrôné de Pologne.

titre de dauphine à la duchesse de Bourgogne aussitôt qu'elle fut arrivée en France ; mais il le falloit pour lui donner la préséance sur toutes les princesses du sang, parce qu'elle n'étoit alors que fille d'un duc de Savoie qui, n'étant pas encore roi, cédoit aux Électeurs (1).

Ce mariage projeté du Roi étoit l'alliance la plus convenable et la plus utile ; la cabale de la vieille cour, ne pouvant la condamner, se récrioit sur l'enfance de la princesse ; cependant le Roi, n'ayant que six ans de plus qu'elle, étoit d'un âge très-proportionné au sien. Cette cabale opposée au Régent, fit dans le public le plus grand tort à ce prince ; elle interprétoit toujours défavorablement ses actions, alors même qu'on auroit dû les louer ; et cette cabale étoit une société imposante, composée des débris respectables de la cour la plus majestueuse et la plus brillante de l'Eu-

(1) Duclos dit, qu'*aucune princesse du sang n'auroit pu lui céder*, etc. : nulle princesse du sang n'auroit pu disputer la préséance *à la duchesse de Bourgogne*, à l'exception de Madame.

rope. Il sembloit que, dépositaire de ce goût pur et délicat qui donne aux mœurs tant de décence et d'urbanité, et qui répand tant de charme et d'élégance sur les manières, on ne dût attendre que d'elle l'heureuse tradition du plus beau siècle de notre histoire, et qu'elle eût le droit de juger souverainement toutes les actions publiques et particulières. Les principaux personnages de cette société étoient les maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Huxelles, de Tallard; les duchesses de Ventadour, de La Ferté, et tous les amis du duc, de la duchesse du Maine et du comte de Toulouse. La patience et la modération généreuse du duc d'Orléans, loin de les adoucir, ne servit jamais qu'à les rendre plus hardis dans leurs censures. Le Régent ne leur donna qu'un trop juste sujet de le désapprouver en nommant premier ministre le cardinal Dubois : les déclamations à cet égard furent si violentes, et réussirent si bien dans le public, que le maréchal de Villeroy, perdant toute mesure, alla à l'audience du Cardinal avec l'intention de l'insulter. Dubois le reçut avec

un respect qui auroit dû le désarmer, mais rien ne put retenir le maréchal; il le traita avec le dernier mépris, et ensuite s'en vanta dans sa société, où l'on applaudit cette extravagance, qui ne fut à ses yeux qu'un glorieux exploit.

Lorsqu'on méprise un ministre, on ne doit ni faire son éloge ni lui demander des grâces; mais chercher publiquement à l'avilir, c'est nuire à la marche du gouvernement, et c'est oe que ne fera jamais un bon citoyen; d'ailleurs, cette action du Maréchal étoit outrageante pour le Régent, il avoit le droit de la punir : l'exil du Maréchal fut décidé; mais craignant de rendre le Cardinal plus odieux au public, le duc d'Orléans ne voulut pas lui donner l'air d'être la cause de cette disgrâce, il attendit que la haine du Maréchal lui fournît un autre prétexte.

Le Régent alloit régulièrement rendre compte au Roi de la nomination aux emplois et aux bénéfices. Un jour le Régent supplia le Roi, en entrant chez lui, de vouloir bien passer dans son cabinet où il auroit un mot à lui dire en particulier. Le Gouverneur, comme on l'avoit

prévu, s'y opposa. Le Régent insista; le Maréchal répondit que le Roi jusqu'à sa majorité ne pouvoit avoir de secrets pour son Gouverneur; que Sa Majesté étoit un dépôt qui lui étoit confié, et que son devoir l'obligeoit à être présent à tous les entretiens importants qu'on pouvoit avoir avec lui; qu'enfin il lui étoit impossible de le quitter. « Vous vous oubliez, Monsieur, lui » dit le Régent, et il n'y a que la présence du Roi » qui m'empêche de vous traiter comme vous » le méritez ». A ces mots, il fit une profonde révérence au Roi, et sortit. Le Maréchal le suivit, et voulut dire quelques mots pour sa justification; le duc d'Orléans ne daigna pas lui répondre, et le laissa consterné.

Duclos, dans cette discussion, donne tout le tort au maréchal de Villeroy, dont il ne parle jamais qu'avec la plus grande animosité; cependant, en cette occasion, le Maréchal ne fit rien de répréhensible. A la cour, il est reçu que nul respect ne doit empêcher de soutenir un droit de place, et que ne pas défendre un droit de ce genre est une lâcheté. L'intérêt personnel et la vanité ont leurs lois et leur *morale;* et dans les cours, ces espèces de devoirs sont in-

violables. Le Maréchal, dans sa résistance, ne dit rien que de vrai sur ses droits de Gouverneur; et dans cette circonstance, la raison s'accordoit avec l'étiquette. Pourquoi l'exclure d'un entretien avec un enfant de douze ans, pourquoi le rabaisser ainsi aux yeux de son élève? Un gouverneur ne peut cesser d'avoir le droit *de présence* que pour le père, la mère, l'ayeul de l'élève qui lui est confié. Il est pour tout autre un surveillant, un dépositaire qu'on ne peut renvoyer. Le Maréchal devoit prévoir sa disgrâce; mais il crut que la bienveillance publique, qui étoit extrême pour lui, et l'amitié de son élève le mettroient à l'abri de tout malheur; le lendemain il se rendit à midi chez le duc d'Orléans, pour en obtenir une explication; c'étoit là qu'on l'attendoit. Il fut arrêté. On le mit dans une voiture attelée de six chevaux, et on le conduisit à Villeroy, à trois lieues de la cour. S'il fût resté continuellement auprès de son élève, il auroit conservé sa place. Il pouvoit mener le Roi partout où il avoit envie d'aller; il couchoit dans sa chambre: jamais le Régent n'auroit osé hasarder une telle violence sous les yeux du Roi. Il est assez bi-

zarre que la disgrâce du Maréchal soit venue de n'avoir pas voulu quitter le Roi une demi-heure, et son exil, de l'avoir quitté à peu près le même temps. Il montra beaucoup de ressentiment et de colère; il pensa et il dit que Paris se soulèveroit à la première nouvelle de cet événement : il se trompa; cet acte de despotisme n'excita que des murmures pendant un jour parmi le peuple, et il ne produisit à la cour que de la crainte, du silence et plus de circonspection.

Aussitôt que l'évêque de Fréjus, Fleury, précepteur du Roi, sut que le Maréchal étoit arrêté, il imagina qu'on lui demanderoit sa démission, et il partit sur-le-champ; il alla à Basville, chez le président de Lamoignon, son ami. Il auroit dû ne pas abandonner son élève, et attendre près de lui l'événement, quel qu'il fût. Le Régent rendit compte au Roi de l'exil du Maréchal, et voulut lui en faire approuver les raisons; le Roi ne l'écouta pas, et fondit en larmes; il passa tout le reste de la journée dans un accablement de tristesse dont rien ne put le tirer. Mais le lendemain, lorsqu'il apprit la retraite de son précepteur, sa douleur n'eut

plus de bornes; le Régent, dans le plus cruel embarras, envoyoit de tous côtés des courriers chercher l'évêque; car on ignoroit l'asile qu'il avoit choisi. Enfin on découvrit qu'il étoit à Basville; on ramena l'évêque, et, en le revoyant, le Roi fit éclater une joie proportionnée au désespoir que lui avoit causé son absence. La place du maréchal de Villeroy fut donnée au duc de Charost.

Le Roi, peu de temps après, alla à Reims, et y fut sacré. Parmi les formalités qu'on négligea à ce sacre (dit Duclos), il y en avoit une honorable pour le corps de la nation, et qui avoit toujours été observée jusqu'au sacre de Louis XIV inclusivement. C'étoit de laisser entrer dans la nef de l'église, le peuple, les artisans et les bourgeois, qui joignoient leur applaudissement à celui du clergé et de la noblesse, lorsqu'avant de faire l'onction du Roi, on demande à haute voix le consentement de l'assemblée représentant la nation. Au sacre de Louis XV on n'ouvrit les portes au peuple qu'après ce moment solennel. Il est singulier que l'ancien usage ait été aboli sous un mi-

nistre sorti de la classe du peuple. On prétend que le cardinal Dubois dit qu'il abolissoit cet usage, parce qu'il ne falloit pas que le peuple crût avoir la moindre importance politique. Cette idée étoit peu réfléchie dans l'application dont il s'agit. Tous les droits donnés et reçus par une affection mutuelle sont inaliénables et sacrés. Il faut que le peuple ne dirige rien, mais il faut aussi qu'il soit persuadé qu'on le compte pour beaucoup, et qu'alors même que son consentement n'est pas nécessaire, son suffrage est toujours vivement désiré.

Le conseil de régence cessa à la majorité de Louis XV, et les différens conseils reprirent la forme qu'ils avoient sous le feu Roi, à l'exception que deux princes du sang, le duc de Chartres et M. le Duc, y entrèrent à la suite du duc d'Orléans; Louis XIV n'avoit point admis de princes du sang dans ses conseils. Il seroit difficile de trouver une bonne raison de cette exclusion. Cependant la santé du cardinal Dubois déclinoit visiblement. Attaqué depuis longtemps d'un ulcère, fruit honteux de ses anciennes débauches, il cachoit ses souffrances,

mais les courtisans ne s'y trompèrent pas; ils virent qu'il laisseroit bientôt une grande place vacante. Une petite vanité avança la fin du Cardinal. Le Roi faisant la revue de sa maison, le Cardinal voulut y jouir des honneurs de premier ministre, qui sont à peu de chose près ceux qu'on rend au Roi même. Il monta à cheval un quart d'heure avant l'arrivée du Roi, et passa devant les troupes qui le saluèrent l'épée à la main (1). Il paya cher cet honneur; le mouvement du cheval fit crever un abcès qu'il avoit dans le corps, et il mourut quatre jours après dans des souffrances inouies. Il laissa une grande fortune à son frère aîné, qui avoit été médecin à Brives, homme vertueux,

---

(1) Quelques années après, la maison du Roi en usa ainsi avec le cardinal de Fleury, quoi qu'il n'eût pas, comme Dubois, le titre de premier ministre; mais il avoit la toute-puissance. Aussi, comme les honneurs qu'on lui rendoient étoient un hommage et non un droit, le duc d'Harcourt, capitaine d'une compagnie des gardes-du-corps, qui étoit mécontent du cardinal de Fleury, le vit passer sans lui faire le moindre salut, et la troupe resta immobile comme son capitaine.

qui n'avoit qu'un fils, chanoine de Saint-Honoré ; ce dernier, digne ecclésiastique, offroit par ses mœurs et son caractère un parfait contraste avec son oncle ; il vécut dans la retraite, refusa toutes les pensions et tous les bénéfices que son oncle voulut lui donner, et se contenta toute sa vie de son modeste canonicat.

Le frère et le neveu firent élever un mausolée au Cardinal dans l'église de Saint-Honoré, où il fut inhumé : pour toute épitaphe, on y lisoit ses titres, terminés par une réflexion chrétienne sur le néant des grandeurs humaines.

Aussitôt après la mort du Cardinal, le Régent vint l'annoncer au Roi. Le Régent, en faisant nommer le Cardinal premier ministre, s'étoit réservé la feuille des bénéfices et des grâces pour son travail avec le Roi. Ce dernier pria le duc d'Orléans de se charger de tout le gouvernement, et le lendemain il le déclara publiquement premier ministre. Il est étrange, de toute manière, que le duc d'Orléans ait consenti à succéder au cardinal Dubois ; et d'autant plus qu'il ne l'avoit élevé à cette grande place que pour se débarrasser du fardeau des affaires.

On doit présumer que le Régent ne l'accepta que pour se donner le temps de faire un choix, et par le projet de la céder d'une manière utile au bien de l'état et à ses intérêts particuliers. Depuis quelque temps la santé du Régent donnoit de l'inquiétude à ceux qui l'entouroient; il avoit le teint enflammé et les yeux chargés de sang. Chirac, son médecin, vouloit le faire saigner; le jeudi matin, 2 décembre 1723, il l'en pressa si vivement, après lui avoir tâté le pouls, que le prince, en refusant de se faire saigner sur-le-champ, promit de se livrer à la Faculté le lundi suivant, et de suivre jusque-là le plus grand régime. Il se souvint si peu de cette promesse, que ce jour-là même, contre son ordinaire qui étoit de souper, il dîna et mangea beaucoup, suivant sa coutume. L'après-dîner, seul chez lui avec la duchesse de Phalaris (1), il attendoit, assis à côté d'elle auprès

(1) Gorge d'Entrague, fait duc de *Phalaris* par le Pape, étoit fils du financier Gorge, dont Boileau parle dans sa première Satire. Il y avoit dans la première édition, *que Gorge vive ici puisque Gorge y fait vivre.* On a

du feu, l'heure du travail avec le Roi. Tout à coup le duc d'Orléans tombe sur le bras de la Duchesse, qui, le voyant sans connoissance, se lève avec effroi en appelant du secours, mais il n'y avoit personne dans les antichambres. Les gens de ce prince savoient qu'il montoit toujours chez le Roi par un escalier dérobé, et qu'à l'heure de ce travail il ne venoit personne, et ils s'étoient tous dispersés. La duchesse de Phalaris fut obligée de courir jusque dans les cours pour amener quelqu'un. La foule fut bientôt dans l'appartement; mais il se passa plus d'une demi-heure avant qu'on pût trouver un chirurgien. Il en vint un enfin; il prit le bras du Régent, donna un coup de lancette, le prince étoit mort; il avoit quarante-neuf ans. Ainsi périt victime d'un genre de vie déréglé, un prince encore dans la force de l'âge et d'une constitution robuste! homme rare par l'esprit, la bonté, le courage, les talens, et au-dessous du vulgaire par les mœurs. Il ternit et

---

mis George dans les éditions suivantes. (*Note copiée des Mémoires secrets.*)

il abrégea sa vie par sa conduite licencieuse, il abaissa son caractère en affichant l'impiété. Comme un prince est obligé de remplir extérieurement les devoirs de la religion, et avec toutes les apparences du respect, il s'avilit ensuite lorsqu'il en montre le mépris. Trois choses rendront toujours la régence glorieuse aux yeux de tous ceux qui pensent bien : le duc d'Orléans aima véritablement le jeune Roi, il sut pardonner, et maintenir la paix.

Par une inconséquence heureuse et singulière, le Régent fit donner au duc de Chartres, son fils, l'éducation la plus religieuse (1); ce dernier prince a été très-injustement jugé par ses contemporains, parce qu'un prince sans

(1) Par une semblable inconséquence, le Régent ne donna les emplois ecclésiastiques (en exceptant le cardinal Dubois) qu'à des hommes d'une piété reconnue. Un abbé qui avoit une mauvaise réputation lui disant : *Si vous ne me faites pas évéque, je serai déshonoré;* il lui répondit : *J'aime mieux que vous le soyez que moi.* Il est vrai qu'il fit faire Dubois cardinal; mais ce n'étoit pas lui qui donnoit la pourpre romaine, et il donnoit les évêchés.

foiblesse, sans faste, ne sauroit être aimé des gens du monde. Ce prince eut beaucoup d'esprit et de talents, il cultivoit avec succès la peinture, ainsi que son père; il étoit grand chimiste, il avoit une prodigieuse érudition; outre le latin, il savoit parfaitement le chaldéen, le syriaque, le grec et l'hébreu. Il fit une étude approfondie de l'histoire de la géographie, de l'histoire naturelle. On a de lui un grand nombre d'ouvrages manuscrits, les principaux sont: des traductions littérales, des paraphrases et des commentaires sur une partie de l'Ancien Testament, une traduction littérale des psaumes faite sur l'hébreu, avec des notes. On y trouve (dit le Dictionnaire universel, historique, etc.) des explications ingénieuses et savantes, et une critique exacte et saine (1). Ce prince a laissé aussi plusieurs dissertations

(1) Cet ouvrage contient des critiques très-curieuses qui prouvent que les notes grecques sur les psaumes, qui se trouvent dans la chaine du père Cordier, et qui portent le nom de Théodore d'Héraclée, sont de Théodore de Mopsueste. (*Dict. histor.*)

contre les Juifs pour servir de réfutation au fameux livre hébreu intitulé *Bouclier de la foi*. Le duc d'Orléans n'étant point satisfait de la réfutation de ce livre par Gousset, en fit une qui est infiniment meilleure, etc. (1).

Après la mort de la princesse sa femme, et le mariage de son fils unique, il s'établit entièrement à l'abbaye de Sainte-Geneviève, en 1742 (2); il n'avoit que trente-neuf ans. Depuis ce moment, renonçant pour jamais au faste, au luxe, à la cour et au monde, il ne sortit de sa retraite que pour aller visiter des prisonniers, des hôpitaux, des églises. Il dota des religieuses, maria un nombre infini de pauvres filles, fit apprendre des métiers à des enfants abandonnés, fonda des colléges, y plaça de jeunes orphelins, répandit ses bienfaits sur les missions, sur les nouveaux établissements,

(1) *Dictionnaire historique.*

(2) Il mourut en 1752, d'une manière bien différente, mais au même âge que son père. La Reine dit, en apprenant sa mort, *c'est un bienheureux, qui laisse bien des malheureux.*

fit des pensions à des veuves, à de vieux soldats et à d'anciens militaires (1) : telles furent les œuvres qui ennoblirent tous les instants de sa vie ; tel fut le prince dont presque tous les gens du monde, et tous les philosophes modernes, n'ont parlé que pour le tourner en ridicule. On ne s'en étonne pas ; ce fut la piété qui produisit cette vie angélique et studieuse, et cet emploi sublime d'une grande fortune. Mais on répète, avec le ton du mépris, *ce n'est pas ainsi que doit vivre un prince.* Il est certain que ce n'est pas ainsi qu'ils vivent : mais que peut-on (même dans les idées du monde) reprocher à celui-ci ? Il n'étoit ni souverain, ni ministre ; il ne s'est voué à la solitude qu'après avoir établi son fils et perdu sa femme. Que devoit-il alors au monde ? Des fêtes, des bals, des soupers. Il a mieux aimé l'étude, et le plaisir de répandre sur les infortunés des bienfaits innombrables. Il faut lui passer cette singularité, car il n'est pas à craindre qu'elle devienne à la mode (2).

(1) *Dictionnaire historique.* Article qui ne peut être suspect, car il fut écrit quatre ans avant la restauration.

(2) Le Régent, qui, comme on l'a dit, lui avoit fait

Au reste, si ce prince eût renoncé au monde, à la cour, à l'étiquette, pour se retirer dans une agréable maison de campagne, afin d'y mener une vie épicurienne, et en recevant chez lui des gens de lettres et certains poëtes, toute l'Europe auroit retenti de l'éloge de son esprit, de son savoir et de sa philosophie.

Aussitôt que le Régent eut rendu le dernier soupir, La Vrillière, très-attaché à M. le Duc, alla sur-le-champ annoncer cet événement au Roi et à l'évêque de Fréjus ; et de là, se rendant chez M. le Duc, il l'exhorta à demander la place de premier ministre; et passant tout de suite dans ses bureaux, il fit à tout hasard dresser la patente nécessaire sur le modèle de celle du duc d'Orléans. Muni de cette pièce, et de la formule du serment, il revint chez

donner une excellente éducation, ne plaça auprès de lui que des gens du plus grand mérite, entre autres l'abbé de Mongault, traducteur élégant et fidèle de l'histoire d'Hérodien et des lettres de Cicéron à Atticus. L'abbé de Mongault fut reçu à l'Académie françoise en 1718. Il mourut en 1746.

le Roi, où s'étoit, pendant ce temps, rendu M. le Duc.

Le jeune Roi manifesta la plus vive douleur, en apprenant cette mort si inattendue. Tandis qu'il pleuroit amèrement, M. le Duc dit à l'évêque de Fréjus quelques paroles qui annonçoient ses prétentions. Les courtisans sur ce point s'entendent à demi-mot : l'évêque se rapprocha du Roi, et lui dit, « que, pour réparer la perte qu'il venoit de faire, ce qui convenoit le mieux étoit de prier M. le Duc d'accepter la place de premier ministre ». Le Roi, hors d'état de répondre, regarda l'évêque, et ne donna son approbation que par un simple signe de tête. M. le Duc fit son remercîment. La Vrillière, tirant alors de sa poche la formule du serment, demanda au prélat s'il n'étoit pas à propos de le faire prêter tout de suite. L'évêque le proposa au Roi, qui y consentit. M. le Duc prêta serment, et toute cette affaire fut terminée une heure après la mort du duc d'Orléans. C'est cette célérité qui fait à la cour obtenir des places : ce n'est guère qu'après les

avoir données, que l'on s'y doute que le talent pourroit y être bon à quelque chose.

Le ministère de M. le Duc fit regretter celui du duc d'Orléans : il acheva de ruiner les finances, et de plus, il bouleversa l'administration générale, qui, sous le gouvernement du duc d'Orléans, avoit été bien conduite. M. le Duc fit renvoyer l'Infante, et donna pour épouse, au Roi, une princesse dont l'alliance n'offroit aucun avantage à l'État; mais ce fut dans l'espoir que la reconnoissance de la jeune Reine affermiroit son pouvoir, contrarié par celui que le constant attachement du Roi donnoit à l'évêque de Fréjus.

La marquise de Prie, qui gouvernoit M. le Duc et l'État, fit une intrigue pour perdre l'évêque de Fréjus. On parvint d'abord à l'exclure du conseil intime, en faisant tenir ce conseil chez la jeune Reine. Alors l'évêque de Fréjus écrivit au Roi une lettre tendre et respectueuse, dans laquelle, sans plainte et sans reproches, il prenoit tristement congé de Sa Majesté, et lui annonçoit qu'il alloit finir ses jours dans la solitude. Il chargea Niert, pre-

mier valet-de-chambre, de remettre cette lettre, et partit aussitôt pour se rendre à Issy, dans la maison des Sulpiciens, où de temps en temps il alloit faire de pieuses retraites. Le Roi lut cette lettre avec désespoir ; et pour donner sans contrainte un libre cours à ses larmes, il se réfugia dans sa garderobe, d'où l'on entendoit ses gémissements. Niert alla sur-le-champ instruire de ce qui se passoit le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre, qui accourut à l'instant. Il trouva le Roi dans une désolation inexprimable; et après avoir obtenu avec beaucoup de peine la confidence de ce violent chagrin · « Eh bien, Sire, lui dit-il, » n'êtes-vous pas le maître? Faites donner l'or» dre d'aller chercher M. de Fréjus, et vous » allez le revoir ». Ce conseil fut suivi sans délai : l'évêque revint, et le Roi se jeta dans ses bras, et l'accueillit comme on reçoit un père chéri. L'exil de M. le Duc fut résolu.

Le Roi devoit aller à Rambouillet, M. le Duc étoit nommé pour l'y suivre ; le Roi partit le premier : à peine étoit-il hors de Versailles qu'un capitaine des gardes notifia à M. le Duc

l'ordre de se retirer à Chantilly. Pendant ce temps, on portoit à la marquise de Prie un autre ordre qui l'exiloit à sa terre de Courbe-Épine, en Normandie (1).

Il ne tenoit qu'à l'évêque de Fréjus de se faire nommer premier ministre; mais, satisfait de posséder toute la confiance du Roi qui lui en assuroit le pouvoir, il en fit supprimer le titre, et l'on croit qu'il conseilla au Roi de ne le jamais rétablir. Il fut fait cardinal presqu'en entrant au ministère (2).

Il est bien remarquable qu'un vieillard de soixante-treize ans se soit chargé d'un tel fardeau, dans un moment où la France étoit plus obérée que jamais, où les finances se trouvoient dans un désordre qui paroissoit irré-

---

(1) Cette femme, d'une ambition démesurée, mourut de la consomption à l'âge de vingt-neuf ans, au bout de quinze mois d'exil.

(2) Lorsqu'après avoir reçu la barrette des mains du Roi, il vint lui faire son remercîment, ce prince lui fit l'honneur de l'embrasser, aux yeux de toute la cour, et témoigna autant de joie que le nouveau cardinal en pouvoit éprouver. (*Mémoires secrets, par Duclos.*)

médiable, où rien n'étoit d'accord et réglé dans l'administration, où les mécontents se multiplioient tous les jours, et que ce vieillard ait tout réparé, que tout ait prospéré sous son gouvernement qui dura dix-sept ans, et que néanmoins un tel ministre n'ait laissé que la réputation d'un homme médiocre; mais peu de mots suffiront pour expliquer ce phénomène : *Ce grand ministre fut un prêtre religieux !*... Et il a été jugé par des écrivains qui dans leurs ouvrages, pendant soixante ans, se sont appliqués à *refondre* les réputations en déplaçant et plaçant le blâme, le dédain et la louange, suivant leur système, leurs caprices et leurs intérêts.

Le cardinal de Fleury commença par simplifier l'administration, pensée toujours utile, et qui devoit naturellement s'offrir la première à un vieillard qui vouloit tout voir. En même temps, malgré l'état de pénurie où l'on étoit, il diminua sur-le-champ les impôts qui accabloient le peuple (1). Cette seule action ranima

(1) Ce fut ainsi que Sully commença son ministère. En

la confiance, affoiblit le mécontentement universel, et fit bien augurer du ministère. Duclos remarque qu'une des choses qui contribua le plus au bonheur de ce ministère, « c'est, » dit-il, que toute l'autorité fut constamment » entre les mains du cardinal, et que toutes » les volontés, si souvent partagées entre dif- » férents ministres, avec égalité de pouvoir, et » de là si pernicieuses à l'État, se concentrè- » rent dans une seule; tout marchoit sur la » même ligne, et toute personne raisonnable » n'osa jamais rien tenter auprès du Roi contre » ce ministre ».

Le cardinal de Fleury, par d'utiles réformes, par une vigilante économie, parvint à payer des dettes immenses, et à établir l'égalité entre la dépense et la recette; il fit refleurir le commerce et l'agriculture. Jamais ministre n'a

---

tout il y eut beaucoup de rapports de caractère et de conduite entre ces deux ministres. Mais Sully, plus heureux, fut aidé dans tous ses travaux par un maître plein de lumières, d'esprit et d'activité; le cardinal de Fleury fut seul chargé du poids du gouvernement, et à un âge où l'on est ordinairement incapable de s'occuper de la moindre affaire.

moins coûté à l'État; non-seulement il n'eut ni faste ni avidité, mais il montra constamment le désintéressement le plus rare; il eut une maison modeste, une table frugale, et qui ne coûtèrent rien à l'État; il donnoit aux pauvres la moitié de son modique revenu : il n'enrichit point sa famille. Il ne se contenta pas de maintenir la paix entre la France et les puissances étrangères; il pensa qu'il devoit aussi faire tous ses efforts pour que ces mêmes puissances la maintinssent entre elles, et que c'est en apaisant leurs mécontentements mutuels que l'on parvient à la conserver solidement chez soi.

Ce ministre prouva mieux qu'aucun autre combien est irrésistible et salutaire, dans ceux qui gouvernent, la puissance heureuse de la sagesse, de la probité, de la douceur et de la patience.

Le cardinal de Fleury mourut à quatre-vingt-dix ans, ayant jusqu'à cet âge conservé toute sa tête, toutes ses facultés, et son aptitude au travail et aux affaires. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il voulut aller mourir à Issy, dans la maison des Sulpiciens; là, il termina sain-

tement son utile et longue carrière, avec la tranquillité d'un homme qui, fidèle à ses principes, a toujours rempli ses devoirs dans les emplois les plus difficiles et dans les situations les plus dangereuses. Il ne laissa ni dettes, ni fortune.

Le Roi, qui l'avoit si tendrement aimé, et qu'il avoit si bien servi, se montra reconnoissant, même après sa mort; il lui fit élever un superbe mausolée.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

ANNÉE 1684 à 1694.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

T

U

V

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.



TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SECOND.

ANNÉE 1695 à 1706.

A

B

C

D

E

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

FIN DE LA TABLE DU TOME II.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME TROISIÈME.

ANNÉE 1707 à 1716.

A



B

C

D

E

F

M

N

O

P

R

S

T

U

V

FIN DE LA TABLE DU TOME III.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME.

ANNÉE 1717 à 1720.

A

B

C

D

F

G

H

I

K

L

M

N

O

R

S

T

U

V

FIN DE LA TABLE DU TOME IV.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

